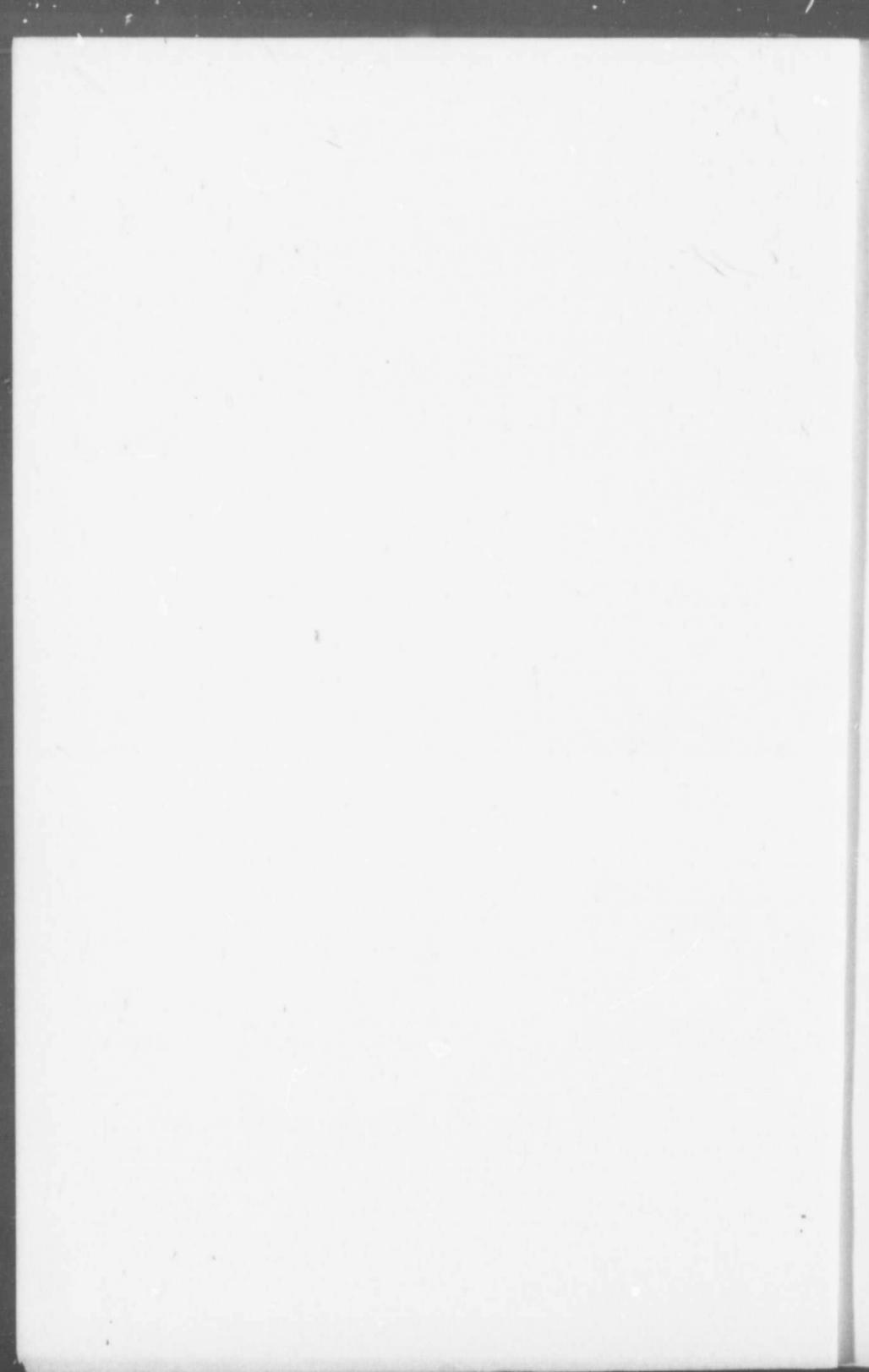
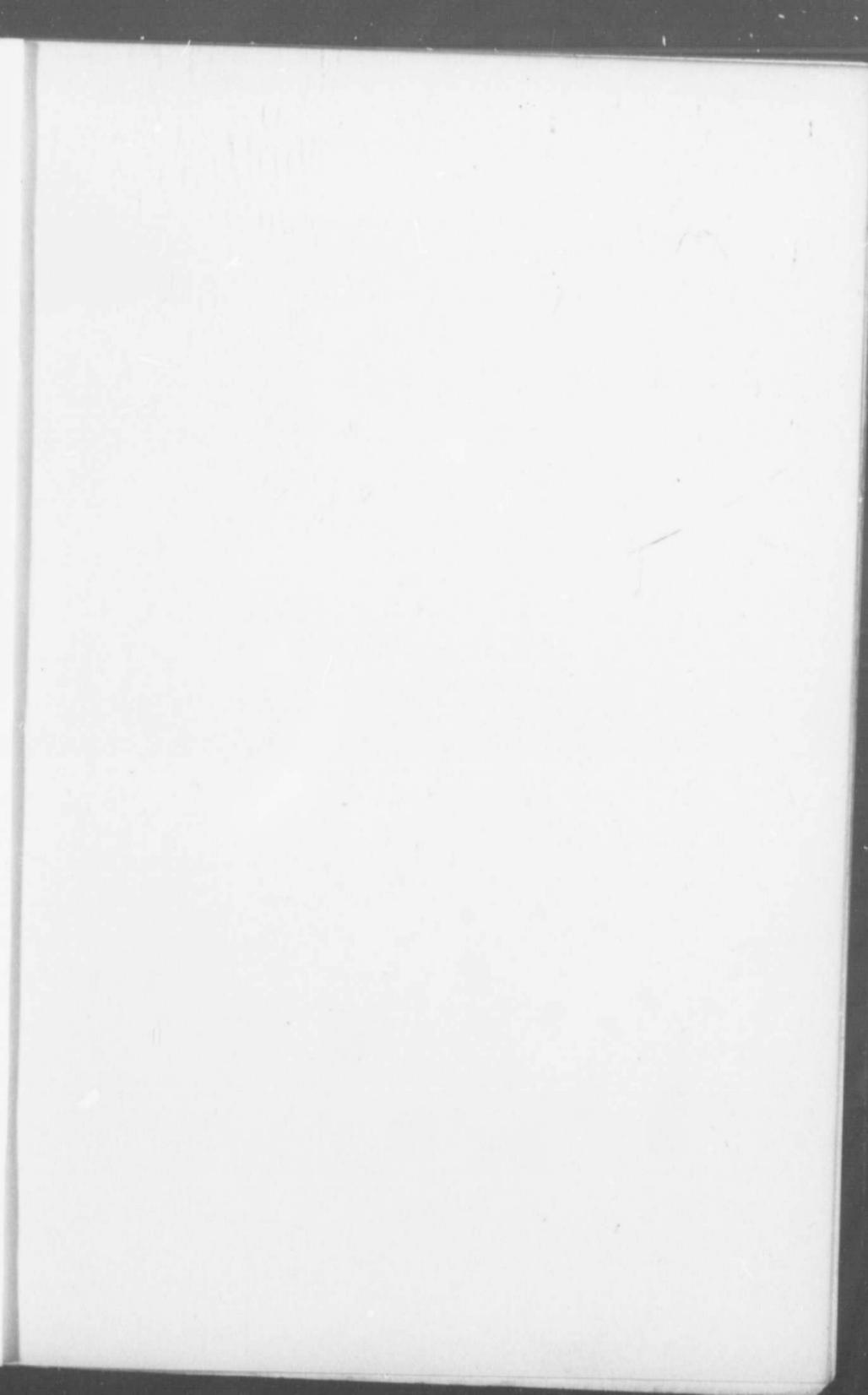


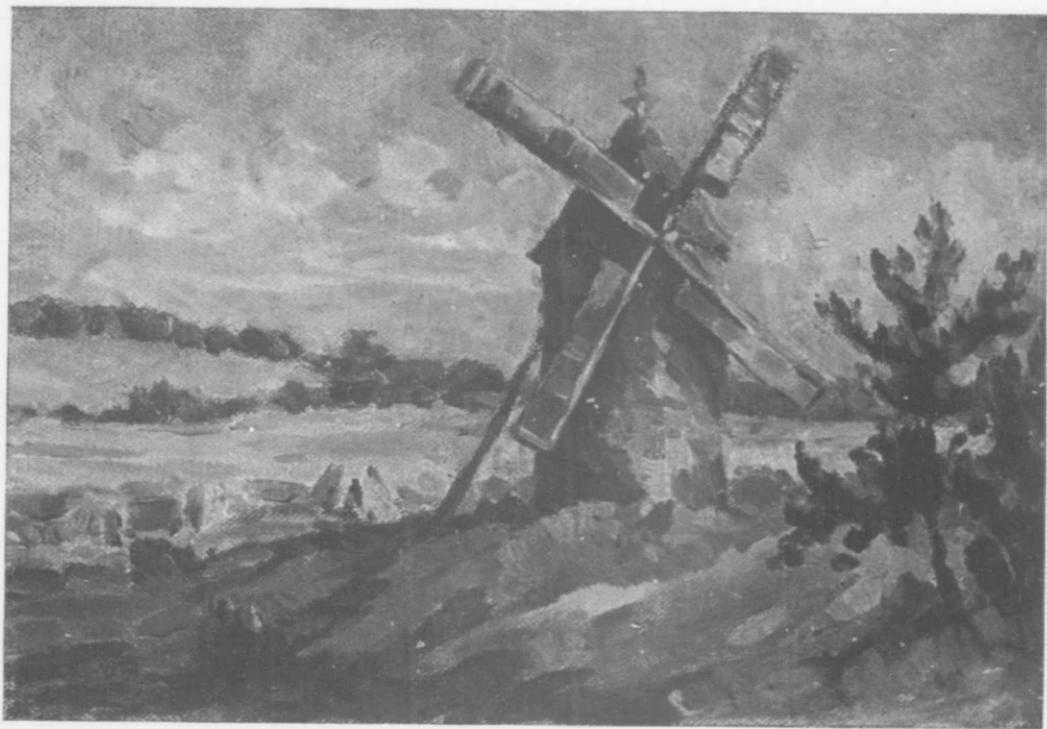


UNE FILLE DE LA  
NOUVELLE-FRANCE

PAR ARTHUR G. DOUGHTY







LE VIEUX MOULIN DE VERCHÈRES  
d'après une esquisse par Son Altesse Royale La Princesse Patricia

# UNE FILLE DE LA NOUVELLE-FRANCE

Vie de Magdelaine de Verchères et histoire  
de son époque, 1665-1692

PAR  
ARTHUR G. DOUGHTY

Traduit de l'anglais par une Fille de l'Empire

Avec un frontispice par  
SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE PATRICIA

Et autres illustrations en couleurs par  
M. GERALD S. HAYWARD,  
M. WILLIAM BRYMNER, P.R.C.A.  
M. G. A. REID, ET M. C. W. JEFFREYS

OTTAWA  
MORTIMER PRESS  
1916

F5057

D613

262669

A

SON ALTESSE ROYALE

LA PRINCESSE PATRICIA

DONT PORTE FIÈREMENT LE NOM UN  
DES PLUS NOBLES RÉGIMENTS QUI AIENT  
JAMAIS COMBATTU POUR LA GRANDE  
BRETAGNE, ET À QUI SES SERVICES  
ET SON SACRIFICE ONT ASSURÉ

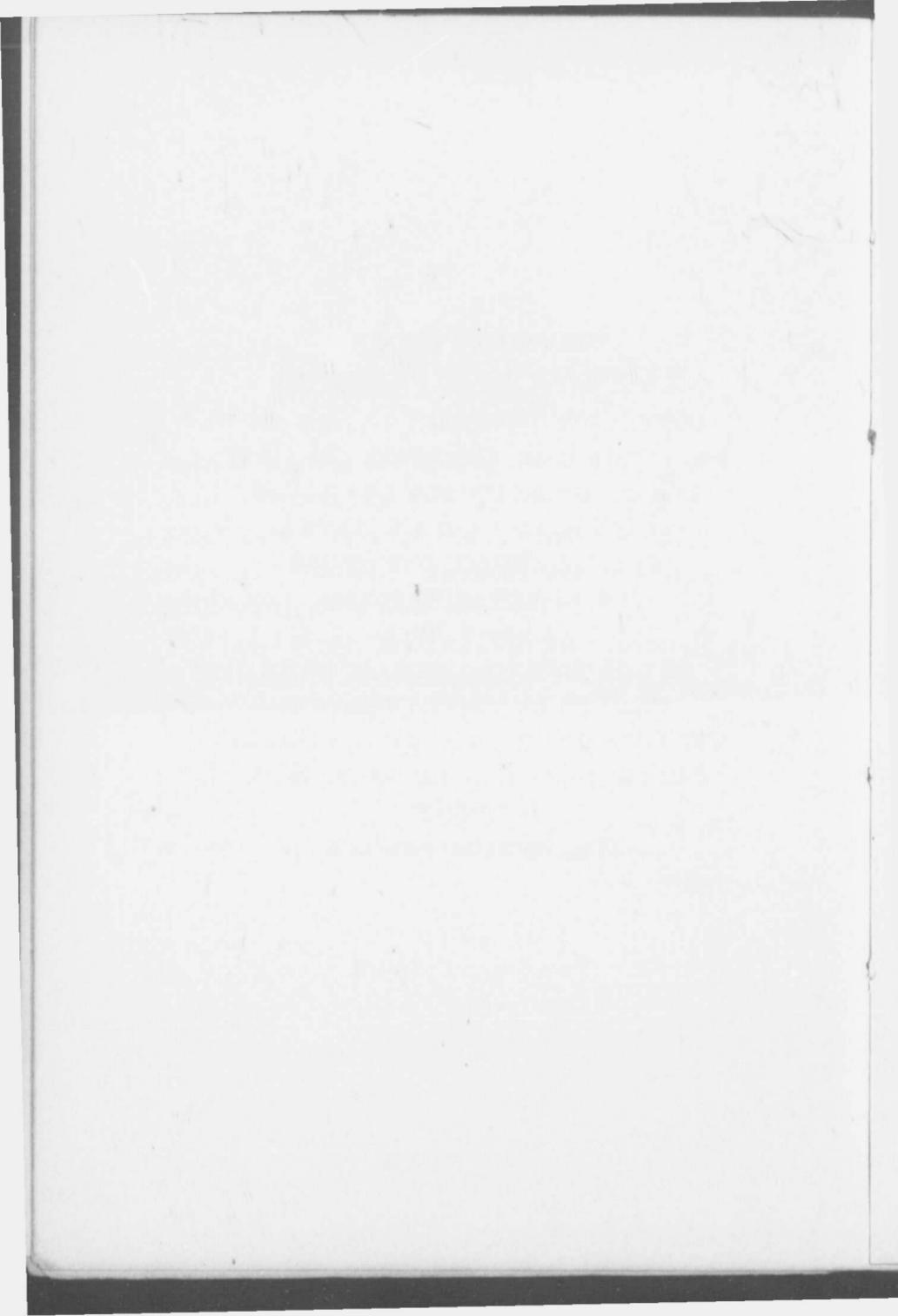
UNE GLOIRE IMPÉRISABLE,

CE PETIT LIVRE

OÙ L'ON RACONTE L'EXPLOIT D'UNE  
FILLE DE LA NOUVELLE-FRANCE,  
UNE ENFANT PAR L'ÂGE MAIS UN SOLDAT  
PAR LE COURAGE ET LES RESSOURCES,

EST DEDIÉ

AVEC PROFOND RESPECT

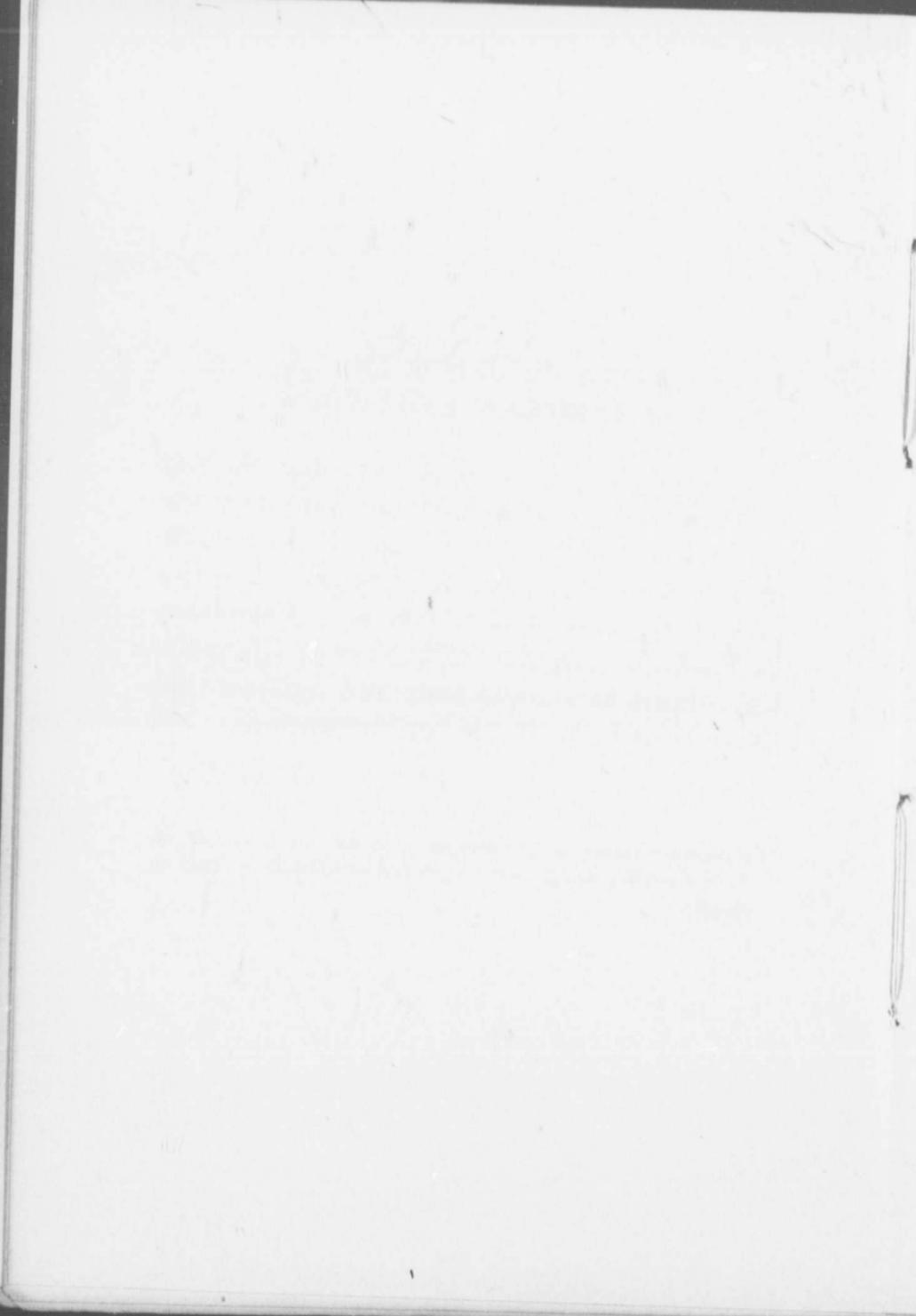


## NOTE-PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION\*

L'auteur a écrit ce petit livre dans le seul but d'aider le travail que fait pour l'oeuvre de la Croix Rouge, le Chapitre Magdelaine de Verchères des Filles de l'Empire. L'entier produit de la vente sera mis à la disposition de Madame Casgrain, la Régente du Chapitre. Le volume se recommande aux amateurs de livres pour le mérite de ses illustrations.

A. G. D.

*\*La première édition de ce volume fut imprimée au dépens de M. A. G. Doughty, qui fit don du produit complet de la vente au chapitre.*



## TABLE DES MATIÈRES

Chap.		Page
	AVANT-PROPOS . . . . .	XI
	INTRODUCTION . . . . .	1
I.	LOUIS XIV ET LA NOUVELLE FRANCE . . . . .	6
II.	LA MARCHÉ DE L'IROQUOIS . . . . .	12
III.	TALON ET LE RÉGIMENT DE CARIGNAN . . . . .	26
IV.	LE SEIGNEUR . . . . .	44
V.	LA SEIGNEURIE DANS SA CRÉATION . . . . .	65
VI.	LE CONSEIL SOUVERAIN . . . . .	83
VII.	L'IROQUOIS ENVAHISSEUR . . . . .	108
VIII.	MAGDELAINE DE VERCHÈRES . . . . .	131
	NOTES SUR LE SEIGNEUR DE VER- CHÈRES ET SA FAMILLE . . . . .	149
	NOTES SUR LES ILLUSTRATIONS DE CE VOLUME . . . . .	158
	NOTES BIBLIOGRAPHIQUES . . . . .	161
	INDEX . . . . .	167



# UNE FILLE DE LA NOUVELLE-FRANCE

---

## ILLUSTRATIONS

LE VIEUX MOULIN DE VERCHÈRES . . . . .	<i>Frontispice.</i>
d'après une esquisse par Son Altesse Royale La Princesse Patricia.	
MAGDELAINE DE VERCHÈRES . . . . .	<i>Page</i> 1
d'après une miniature par Gerald S. Hayward.	
LA PARTIE DE CARTES CHEZ L'HABITANT . . . . .	" 50
d'après une ancienne gravure.	
PLAN DU ST LAURENT ENTRE LE RICHELIEU . . . . .	"
ET SOREL . . . . .	" 65
LA DANSE RONDE DES CANADIENS . . . . .	" 79
d'après une ancienne gravure.	
LA TRAITE DES FOURRURES À MONTRÉAL . . . . .	" 98
par G. A. Reid, R.C.A.	
FRONTENAC ET L'ENVOYÉ DE PHIPS . . . . .	" 109
d'après la peinture de William Brymner, P.R.C.A.	

## ILLUSTRATIONS

LA VISITE DU GOUVERNEUR CHEZ LES IN- DIENS . . . . .	Page 119
d'après la peinture de C. W. Jeffreys.	
L'ATTAQUE SUR LE FORT DE VERCHÈRES . . . . .	" 132
d'après la peinture de C. W. Jeffreys.	
LA DÉLIVRANCE DU FORT . . . . .	" 148
d'après la peinture de C. W. Jeffreys.	
LETTRE DE MAGDELAINE DE VERCHÈRES . . . . .	" 150

## AVANT-PROPOS.

“La femme forte qui la trouvera?” Prov. XXXI, 10.

C'EST avec une pieuse inspiration que le Dr. Doughty a recueilli les faits qui composent son œuvre et c'est en applaudissant à ce beau travail d'histoire et en faisant des vœux pour qu'il soit apprécié comme il le mérite et qu'il produise tout le bien qui est dans les intentions de l'auteur que j'en offre une humble traduction dans la langue même de Magdelaine de Verchères.

L'histoire de l'héroïne devrait être lue, goûtée et comprise de tous. Outre que l'auteur a su donner à son récit un cachet tout particulier de charme et de véracité, il convient d'y voir un monument élevé non seulement à l'héroïne mais à la race toute entière. Quelle nation peut se vanter d'avoir eu à son berceau de plus grandes vertus et de plus purs dévouements?

Magdelaine de Verchères a grandi. Fille de la Nouvelle France, elle est devenue fille de l'Empire. L'humble fort de Verchères est aujourd'hui une forteresse inexpugnable. Dans ces plaines où jadis le sauvage homicide faisait entendre son sinistre cri de guerre,

I  
L  
L  
LI  
semant la terreur au sein des paisibles demeures, s'élèvent aujourd'hui des villes prospères ou des pittoresques villages. L'Iroquois a passé. Hardis chasseurs, guerriers formidables, chefs fameux, tribus belliqueuses et puissantes, tous ont disparus, leur race entière est balayée.

La Canadienne n'a plus comme autrefois à défendre son foyer avec le fer, mais qui dira, surtout à cette heure, que pour continuer son œuvre de gardienne de foyer, il ne lui faille pas les mêmes armes du dévouement, du patriotisme et de la foi.

C'est à vous Canadiennes, mères et filles, épouses et amies et vous tous qui connaissez le prix de la loyauté et de l'amour de la patrie, c'est à vous que je m'adresse. Au souvenir de l'héroïne dont nous rapportons ici la véridique histoire, vous vous inspirerez de sa vaillance et de sa grandeur d'âme, vous lirez le simple et touchant récit de la défense du fort de Verchères vous en goûterez l'inspiration car rien n'est plus propre à faire aimer et respecter une nation que la connaissance des faits glorieux qui ont illustré son histoire.

J. T. H.

CE

de-  
pros-  
'Iro-  
riers  
euses  
race

efois  
dira,  
nuer  
e lui  
ent,

illes,  
issez  
le la  
Au  
is ici  
z de  
vous  
ense  
l'ins-  
faire  
nais-  
son  
H.



MAGDELAINE DE VERCHÈRES  
d'après une miniature par Gerald S. Hayward

## UNE FILLE DE LA NOUVELLE-FRANCE

### INTRODUCTION.

“Notre devoir est de travailler jusqu'à la maladie, jusqu'à la mort.”

“SOUVENEZ-VOUS des leçons que notre père nous a si souvent données que des gentils-hommes ne sont nés que pour verser leur sang pour le service de Dieu et du Roi.”<sup>1</sup>

Ces paroles prononcées par une jeune Canadienne, il y a plus de deux cents ans, semblent avoir une signification toute spéciale en l'an de grâce 1915, quand les fils et les filles du Canada se portent sur les champs de bataille de l'Europe, offrant leur sang et leur vie pour la conservation de leur pays et pour l'honneur de leur Roi.

Lorsqu'en 1692, la vie et la liberté des habitants du petit fort hardiment planté sur la rive du St. Laurent étaient en jeu, Magdelaine de Verchères rappela à ses jeunes frères cette exhortation de son père pour les rallier à la défense du drapeau fleurdelisé. Ce dra-

---

<sup>1</sup> “Relation des faits héroïques de Mademoiselle Magdelaine de Verchères contre les Iroquois.” (Archives du Ministère des Colonies, F. 4, vol. vii, p. 434).

## 2 UNE FILLE DE LA NOUVELLE-FRANCE

peau n'est plus là, et sur notre Canada flotte aujourd'hui l'étendard d'un plus vaste pays. A l'appel aux armes de l'empire des milliers d'hommes ont répondu, d'Asie, d'Afrique, de l'Europe et de l'Amérique. Déjà nombre d'entre eux—morts au champ d'honneur—ont remis leurs armes entre les mains d'une puissance plus grande qu'aucune autre ici-bas, et combien hélas! joindront cette armée silencieuse avant que l'épée soit remise au fourreau.

Et parcequ'un pays est heureux quand des âmes loyales et dévouées veillent à sa sécurité et à son honneur, tout Canadien sincère devrait graver en son cœur les paroles de Magdelaine qui représentent les sentiments les plus élevés de loyauté et de dévouement.

Magdelaine de Verchères fut le produit de son temps tout comme les Canadiens d'aujourd'hui traduisent les sentiments de leur époque. L'âme de Magdelaine, heureusement, n'est pas entièrement disparue. Mais n'avons nous pas lieu de nous demander si l'esprit du vingtième siècle ne tend pas à placer l'intérêt personnel au-dessus de toute autre considération. Notre époque est-elle

plus grande que celle de Magdelaine? Ou bien, avons-nous au milieu de tous nos progrès matériels perdu le sens de nos obligations envers cette plus haute conception, la nation? Ces questions fournissent matière à réflexion et, tout en les méditant, nous ne saurions mieux faire que de garder dans notre esprit les paroles de la jeune héroïne de la Nouvelle-France.

Il est dans l'histoire de Magdelaine de Verchères un fait remarquable entre tous: les effets persistants de l'éducation première. Ni l'indigence, ni la vie rude et grossière qui était son partage, n'ont pu faire oublier à l'enfant de parents nobles les leçons qu'elle avait apprises dès son berceau. Ces leçons qui avaient pénétré profondément dans son cœur, lui donnent le courage, la force et une exaltation de tous les plus nobles sentiments à l'heure du danger.

La femme est naturellement plus héroïque que l'homme. Chez elle l'impulsion qui guide l'action prend sa source dans l'imagination. Dans les moments critiques, elle s'élève à des hauteurs plus grandes, parceque l'action ne se présente pas pour elle sous l'aspect du de-

#### 4 UNE FILLE DE LA NOUVELLE-FRANCE

voir, mais comme une inspiration. Ne s'arrêtant pas à ce qu'il en coûte, elle se réjouit dans l'accomplissement d'un sacrifice qui conduit à la réalisation de ses vœux. De là, le secret de ses hauts faits. Voilà l'inspiration de Magdelaine. Cernée par une horde de barbares, échappant aux mains du sauvage et évitant le coup meurtrier du tomahawk, elle devient inspirée. Chez elle aucune pensée de terreur, seulement une prompte détermination de combattre pour une juste cause, jusqu'à la mort: "Battons-nous jusqu'à la mort: Souvenez-vous des leçons que mon père nous a si souvent données."

L'histoire de Magdelaine de Verchères nous amène à étudier les conditions du pays à l'époque de sa défense héroïque du fort. Les temps étaient certes extraordinaires et n'en rendent son exploit que plus éclatant. Les tribus sauvages qui avaient régné sur ce continent pendant des siècles, défiaient la marche de la civilisation européenne. L'Iroquois, appartenant à la plus puissante et à la plus féroce des races indigènes, avait résolu de détruire la colonie française. Champlain, qui en 1608 avait fondé sur l'escar-

pement de Québec le premier établissement européen permanent en Canada s'était attiré la haine irréconciliable de l'Iroquois en prenant part pour ses ennemis. Pendant un certain temps, la Nouvelle-France ne fut conservée qu'en vue du commerce des fourrures et pour favoriser les entreprises des missionnaires qui travaillaient si péniblement à convertir à la chrétienté, les Hurons et les autres tribus indiennes à l'intérieur du pays. Mais juste au moment où les sacrifices des pères Jésuites semblaient devoir porter des fruits, les Iroquois dans une seule et terrible campagne, anéantirent presque entièrement la nation huronne. Les missionnaires furent égorgés sur les champs de bataille ou moururent sur le bûcher, des bandes de chasseurs de chevelures s'embusquèrent sur les routes servant au trafic des fourrures, et l'existence même des petites bourgades de Québec, Trois-Rivières et Montréal fut menacée. L'heure était venue où le roi de France devait prendre des mesures énergiques. Des troupes furent donc envoyées de France et c'est alors que vint en Canada le père de Magdelaine, le futur seigneur de Verchères,

## CHAPITRE I.

### LOUIS XIV ET LA NOUVELLE-FRANCE.

L'ANNÉE 1665 s'ouvrit sous les auspices les plus favorables pour le Canada. Louis XIV, alors dans toute l'ardeur de sa jeunesse et dans la plénitude de sa puissance royale, résolut de prendre un intérêt personnel—je dirais même paternel—à la colonie naissante. Et quand Sa Majesté le Roi Soleil s'occupait d'une question de politique, son désir était mis à exécution avec toute la dignité et l'éclat qui signalèrent son règne.

Près d'un demi siècle s'était écoulé depuis que Champlain avait posé les fondements de Québec au pied du Cap Diamant, et la population entière de la Nouvelle-France ne dépassait guère celle d'un bourg<sup>1</sup>. Depuis

---

<sup>1</sup> Québec fut fondé en 1608. La population du Canada compte à présent à peu près 8 millions. Jamestown fut fondé en 1607. La population des États-Unis compte à peu près cent millions. Que la lenteur de sa croissance doive être attribuée au climat du Canada ou à la politique de ses gouvernements, ou à ces deux causes à la fois, il n'entre pas dans l'objet de notre étude de discuter.

nombre d'années des gouverneurs prévoyants, faisaient voir au moyen de rapports habilement présentés les possibilités qu'offrait le pays au point de vue politique et le besoin urgent de secours substantiels pour en amener la réalisation. Mais leurs appels frappaient de sourdes oreilles. En vain le parti religieux en France, inspiré par les Relations des Jésuites, pressait-il le jeune monarque de poursuivre une entreprise propre à jeter de l'éclat et de la gloire non seulement sur l'État mais aussi sur l'Église, la Cour était trop l'esclave des plaisirs enivrants de l'époque pour s'attarder à étudier sérieusement l'avenir d'une forêt primitive. Maintenant tout allait changer et le soleil de la mère patrie allait réchauffer de ses rayons le vieux rocher de Québec.

On eut bientôt des preuves sensibles de l'intervention royale. Dans la Nouvelle-France allaient se révéler les signes extérieurs et visibles du pouvoir, de la majesté et de la magnificence de Louis XIV. Était-ce pour le bien de la colonie, ou non? le temps seul devait le dire.

L'objet principal du gouvernement de l'époque, comme on l'entendait, semble avoir été de conformer chaque sujet à la volonté du souverain, de comprimer toute individualité pour la renfermer dans le même moule uniforme. L'originalité, si elle se révélait, devait être détruite dans son germe, et toute manifestation de génie, à moins d'être soumise aux conventions du jour, promptement étouffée. Le modèle pour le nouveau comme pour le vieux monde, c'était Louis XIV, et tout devait porter l'empreinte de sa main et de la volonté royale. "Quiconque est né sujet ne doit pas raisonner, mais obéir", écrivait le monarque un peu plus tard, et pour l'esprit bureaucratique d'alors, un peu comme pour celui d'aujourd'hui encore, le cri aigu du sifflet officiel était impératif. Mépriser son commandement était un crime impardonnable.

Le Canada n'était encore, cependant, qu'une forêt vierge, sauf un point de civilisation. Les indigènes erraient dans des contrées inexplorées et sur les bords de lacs sans nom, ne s'inclinant devant aucun souverain et ne reconnaissant de lois que celles de leur tribu.

Ils étaient en sus les maîtres du commerce et d'eux seuls pouvait-on obtenir le castor tant convoité. Le sauvage était évidemment indispensable pour assurer la subsistance du pays, quoique ses habitudes vicieuses eussent une influence très pernicieuse. Et ainsi, dès le début, l'esprit mercantile et la dépravation des mœurs créèrent un problème troublant pour l'État et affectant péniblement les énergies spirituelles de l'Église.

Le premier signe évident de l'affection paternelle du roi pour la colonie parut le 30 juin 1665, quand au milieu des réjouissances du peuple et au bruit du canon de la Pointe-Lévis et du bastion du Cap Diamant, M. Prouville de Tracy, Lieutenant-Général de toutes les possessions du Roi de France dans l'Amérique du Nord, débarqua à Québec. A la suite de Tracy se trouvait une foule de gais jeunes nobles et d'hommes du monde, et non moins importants un nombre d'officiers du fameux régiment de Carignan<sup>1</sup> qui

<sup>1</sup> Après la paix des Pyrénées, en 1659, ce régiment fut offert au roi et forma partie de l'armée française. En 1665, le régiment allemand de M. Balthazar et les troupes commandées par le Prince de Carignan furent constitués en brigade et furent en-

devait représenter au Canada l'armée Royale de France. Peu de temps après, le nouveau gouverneur, M. de Courcelles, arriva avec un autre corps de troupes suivi par M. de Talon, reconnu depuis comme le plus célèbre de tous les intendants du Canada et qui était lui-même accompagné d'un renfort de soldats.

Les distingués représentants du souverain furent reçus au pied de la montagne avec le cérémonial qui convenait, et précédés par le clergé ils s'acheminèrent en solennelle procession jusqu'à l'Église. Le Lieutenant-Général gagna tout de suite les bonnes grâces des ecclésiastiques par sa pieuse observance des exercices religieux. Les habitants furent profondément touchés. Ils sentirent que Québec n'était plus une bourgade isolée et oubliée par delà les pays civilisés, mais qu'elle était liée, comme possession française, à un puissant royaume et protégée par le plus illustre monarque du temps. Dans des con-

---

voyés au Canada sous le nom de régiment de Carignan-Balthazar. Le jour de l'embarquement des troupes à la Rochelle, M. Balthazar mourut et le commandement fut remis à M. Sallières, 1er capitaine. Le drapeau blanc de Sallières remplaça le sombre drapeau de Balthazar, et le fameux régiment s'en vint ainsi en Canada.

ditions aussi favorables, le peuple anticipait une ère de prospérité, pendant que le clergé se berçait de l'espoir qu'un grand triomphe était réservé à l'Église du Canada dans la conversion des infidèles à la vraie foi.

## CHAPITRE II.

### LA MARCHÉ DE L'IROQUOIS.

La pompe et la dignité du vieux monde devaient se refléter dans le nouveau et à l'étonnement et à la joie de la population on vit courtisans en fastueux costumes, laquais en brillantes livrées, officiers de marine ou de terre en élégants uniformes, passant et repassant devant le Château St. Louis. Montant la garde au château ou, rangée pour la parade sur la grande batterie, des soldats disciplinés, bronzés par le soleil de Turquie, contribuaient à esquisser une scène pittoresque vraiment réjouissante pour le sentiment populaire.

Néanmoins des questions de la plus grave importance s'agitaient; la mission de Tracy avait pour but de révéler non seulement la splendeur mais aussi la détermination et la puissance du Roi de France. Depuis longtemps déjà les autorités étaient convaincues

qu'aucun réel développement ne pouvait s'opérer dans la colonie tant que le sauvage toujours prêt à l'attaquer resterait insoumis.

L'emploi de la force semblait donc inévitable aussi bien que désirable. Depuis nombre d'années le farouche Mohawk quittant son village ou son wigwam palissadé descendait par le lac Champlain et par le Richelieu pour attaquer les établissements français, détruisant récoltes et bestiaux, assassinant et scalpant l'infortuné qui se trouvait sur son passage. L'Indien attaquait à l'improviste; il disparaissait aussi silencieusement qu'il était venu après avoir commis son forfait. Les populations des districts éloignés vivaient dans une terreur constante, partout on redoutait les incursions sauvages; à Montréal, Trois-Rivières et même à Québec on ne se sentait pas en sûreté.

Une des premières mesures prises par de Tracy fut de placer des obstacles à l'invasion iroquoise. Dans ce but il envoya de forts détachements de troupes sur le Richelieu avec instructions aux officiers de bâtir des forts à différents points avantageux. Sorel et Chambly, parmi ceux-ci dérivent leurs

noms des officiers chargés de cette mission. Mais ce n'étaient là que mesures préliminaires. L'Iroquois devait être instruit à respecter la puissance française, mais ni l'heure ni le vainqueur n'en étaient encore venus.

La première expédition fut entreprise trop précipitamment. Sans préparation suffisante et sans expérience de la sévérité du climat pour une campagne d'hiver, de Courcelles partit de Québec le 6 janvier 1666 avec plus de cinq cents hommes pour châtier les farouches et opiniâtres Mohawks. L'expédition suivit la voie du St. Laurent alors couvert de son manteau de glace. Les hommes ne portaient chacun qu'une maigre pitance et une couverture, et les pauvres approvisionnements placés sur des traîneaux légers, étaient traînés par des chiens<sup>1</sup>. Un vent furieux balayait le fleuve, accumulant la neige à des hauteurs prodigieuses et laissant ailleurs la route à la glace vive. La raquette même n'aidait pas à la marche. Pour ajouter au malaise des soldats, une gelée meurtrière s'attaquait aux

<sup>1</sup> "A Relation of the Governor of Canada, His march into ye territories of His Royal Highnesse the Duke of Yorke in America" E. B. O'Callaghan, *Documentary History of the State of New York*, vol. i, pp. 71-74.

doigts et aux pieds, et ainsi dès le début commencèrent les souffrances de la malheureuse expédition. Cependant ils continuèrent d'avancer lourdement à travers la neige, se frayant un chemin malgré la tempête jusqu'à ce que l'abri de Sillery fût atteint. Ici on passa la nuit et le lendemain matin la marche fut reprise. Entre Sillery et Portneuf les habitations étaient rares et éparses et les voyageurs endurèrent de véritables tortures. Sept milles par jour épuisaient leur force. Ils donnaient l'impression d'une armée en déroute s'efforçant de regagner son camp, plutôt que celle d'une expédition dirigée contre un ennemi formidable auquel les éléments n'offraient aucun obstacle. De Courcelles qui ne respirait que la guerre à ce moment aurait dû comprendre qu'un esprit martial n'est pas la seule condition requise pour un voyage d'hiver à travers les neiges canadiennes.

Il n'en continua pas moins d'aller de l'avant; plusieurs de ses hommes tombèrent dans l'engourdissement et les plus robustes furent forcés de traîner leurs malheureux compagnons à l'abri le plus voisin.

Le 16 janvier, après dix jours de peine et de souffrance, ils atteignirent Trois-Rivières, où Pierre Boucher, le gouverneur, leur offrit l'hospitalité temporaire de la ville. Les hommes auraient désiré s'y attarder mais de Courcelles impatient de se remettre en route, après deux jours de repos, se dirigea de nouveau vers l'ennemi. Malgré la détresse de ces pauvres diables, un officier saisit le côté comique de l'aventure et donna cours à ses impressions en vers:

"Etant rendus aux Trois-Rivières  
On fait la nique aux cimetières  
On ne pense plus au passé  
Chacun se trouve délassé  
Le pot bout, on remplit l'écuelle. . . ."

Le froid continuait intense. Après quelques heures, plusieurs des hommes ne purent aller plus loin et on dut les reconduire à Trois-Rivières. De Courcelles persista bravement dans l'entreprise jusqu'à ce que la troupe affamée et gelée atteignit le fort Richelieu à Sorel. Après cette nouvelle étape,

---

<sup>1</sup> Benjamin Sulte, "Le Régiment de Carignan" (*Proceedings of the Royal Society of Canada*, 2nd Series, vol. viii, (1902), p. 42.

il fut jugé prudent de s'attacher quelques Algonquins amis pour servir de guides jusqu'au pays des Mohawks.

Du Richelieu les troupes marchèrent au Fort Ste. Thérèse. Ici les Algonquins trouvèrent dans le village une occasion de débauche et il devint évident que plusieurs jours seraient nécessaires pour les remettre en état de continuer à servir de guides. Le Gouverneur désappointé de ce nouveau retard mais en même temps plus déterminé que jamais, à poursuivre son entreprise se dirigea intrépidement vers la contrée ennemie. Vers le soir le 9 février les soldats furent réjouis d'apercevoir à une distance d'à peu près deux milles, une fumée qu'ils crurent indiquer le voisinage des hameaux indiens. En effet vers le soir ils rencontrèrent un parti de Mohawks qui firent d'abord mine de reculer pendant qu'une bande de 60 des meilleurs fusiliers s'élançèrent à leur poursuite. Ce mouvement des Français eut l'effet d'attirer les troupes dans une embuscade de près de 200 Sauvages. Cachés derrière des arbres, ils abattirent dans une seule

décharge 11 Français, dont un lieutenant, et en blessèrent plusieurs autres<sup>1</sup>. Après cet échec il était trop tard pour faire une descente sur le village et de Courcelles se vit obligé de camper pour la nuit dans un bois voisin. Les Iroquois, cependant, après le succès de cette rencontre, se hâtèrent de se rendre à Albany pour informer les Anglais du mouvement des Français. Le lendemain au point du jour, pendant que de Courcelles faisait ses préparatifs d'attaque, trois émissaires arrivèrent d'Albany demandant de quel droit la France envahissait le territoire de Son Altesse Royale le Duc de York? Alors, à son humiliation, de Courcelles s'aperçut que le poste qu'il s'était disposé à attaquer n'était rien autre que le paisible village de Schenectady, établi par les Hollandais et qui venait de passer en la possession des Anglais. De Courcelles assura les ambassadeurs que son unique et droite intention avait été de châtier les Indiens et il offrit une apologie pour sa malheureuse intrusion. L'explica-

---

<sup>1</sup> "A Relation of the Governor of Canada", etc.

tion fut acceptée, mais la chose fut l'objet d'un prôtet par voie diplomatique.<sup>1</sup>

On offrit à De Courcelles l'hospitalité du village que lui-même et ses officiers acceptèrent volontiers. Le gouverneur cependant craignait que si ses hommes goûtaient des douceurs du "coin du feu" il serait difficile de les induire à braver encore une fois les intempéries de la saison. Tout en déclinant le confort qu'on leur offrait au village, il accepta une certaine quantité de provisions et demeura dans le bois surveillant ses hommes dont il pouvait facilement empêcher la désertion vu le danger auquel ils étaient exposés en s'éloignant du camp. Ainsi durant quelques jours, ils campèrent sous la voûte du ciel bleu et puis, faisant mine de se diriger vers l'ennemi, silencieusement et avec diligence ils reprirent la route du Canada. Etait-ce l'effet de la crainte ou d'une défection ou bien la probabilité de la fonte des glaces

---

<sup>1</sup>On the 20th of August, 1666 the Governor Nicolls wrote to de Tracy complaining of "so considerable a force of Ferreiners under the command of Monsieur de Coucelles" who "so farre advanct in these His Ma'ties Dominions without my knowledge and consent" E. B. O'Callaghan, *Documentary History of the State of New York*, vol. i, p. 78.

sur les lacs qui causèrent cette retraite soudaine, on ne sait, mais assurément dans aucun temps, on ne vit entreprise plus hardie ou plus audacieuse, aboutir à un aussi piètre résultat. Malheureusement elle ne servit qu'à enhardir les Mohawks qui suivirent les Français dans leur retraite avec dessein de vengeance. Le neveu de Tracy trouva la mort entre leurs mains et plusieurs français furent misérablement scalpés. Quelques autres périrent en route et lorsque de Courcelles atteignit le port de Fort Chambly le 8 mars, il avait perdu soixante de ses hommes et les survivants étaient dans un état déplorable. Ainsi se termina la première tentative des troupes françaises contre les Mohawks.

L'expédition ne fut pas tout à fait sans résultats. En juillet 1666, les Iroquois de la nation des Oneidas, ayant appris par les Mohawks, leur voisins et alliés, que les Français avaient pénétré jusqu'au Fort Orange dans la Nouvelle-Hollande, avec l'intention de détruire les établissements indiens, envoyèrent des ambassadeurs à Québec chargés de termes de paix en leur propre nom et en celui des Mohawks. Ils se rendaient compte

sans doute que leurs villages n'étaient plus en sûreté et avant de se livrer à de nouvelles déprédations, ils voulaient s'assurer de la force des Français.

Vers la fin de l'été, de nombreux délégués arrivèrent à Québec et proposèrent une sorte de trêve que tout probablement ils avaient la bonne intention de garder. Pendant le progrès des négociations, les chefs furent conviés à dîner au Château St. Louis et au cours du repas on fit allusion à la perte de M. de Tracy dans la personne de son neveu. Là-dessus l'un des sauvages déclara insolument que de son bras était tombé le coup qui avait cassé la tête du jeune homme. Une scène de tumulte s'en suivit, l'Indien fut traîné au dehors, pendu sur l'heure et toutes les négociations de paix furent ainsi brusquement interrompues.<sup>1</sup> Les Français étaient maintenant plus que jamais déterminés à mettre fin aux attaques iroquoises et aussi à venger la mort du jeune parent du Lieutenant Général.

---

<sup>1</sup> Mémoire sur les Mœurs, Coutumes et Religion des Sauvages. . . . par Nicolas Perrot (ou R. P. J. Tailhan), p. 113

Une autre expédition fut projetée, qui devait comprendre dans ses cadres cinq cents hommes de troupes sous M. de Tracy et autant d'hommes de milice, tirés de Québec et de Montréal sous de Courcelles, avec à peu près deux cents Algonquins.

Les détachements de Québec seraient commandés par le Gardeur de Repentigny et la division de Montréal par Charles LeMoyne et Picoté de Bellestre; en dépit des revers du printemps passé, le fougueux de Courcelles ne respirait encore que la guerre. Peut-être lui en cuisait-il de son échec et avait-il l'envie de racheter sa défaite par une éclatante victoire. Quoiqu'il en soit, il refusa d'attendre l'arrivée de Tracy et vers la fin de septembre il sortit de Québec. La saison était plus propice, le temps des neiges, des glaces et des tempêtes était passé, mais ses dispositions militaires ne valaient guère plus que la première fois et de nouvelles souffrances attendaient ses hommes. Comme dans la campagne précédente ils étaient insuffisamment nourris, et l'approvisionnement fut tellement absurde que les officiers en charge y gagnèrent le titre de "grands-mâtres du jeûne." Il arrivait

souvent que le commissariat était soit d'un jour en avant ou d'un jour en arrière, en sorte que les troupes étaient réduites à la plus grande détresse. Cette fois aucun poète n'accompagna l'expédition, mais le manque de savoir faire de la part de l'organisateur n'échappa pas au chroniqueur.

Dans les premiers jours d'octobre, de Tracy sortit à son tour à la tête de ses réguliers et soutenus par les miliciens, ils marchèrent vers le camp ennemi. Les Canadiens, versés dans les méthodes guerrières des sauvages, cherchaient le moment favorable à l'attaque, mais ils eurent bientôt à se rendre compte qu'ils étaient simplement un appui pour les troupes françaises et que l'initiative de leur part n'était pas à propos. De là le premier froissement entre les réguliers et les colons, froissement qui dans ses développements eut une grande part à la ruine de la Nouvelle France. Les réguliers ne voulaient pas condescendre à poursuivre les sauvages jusque dans les bois et à se poster en embuscade. Ils préféraient marcher sur les villages d'après les règles de l'art et forcer l'ennemi à fuir ou à se rendre. Mais quand le sauvage

apercevait ce corps formidable, il ne fuyait ni se rendait, mais il évacuait simplement son village et s'enfonçait dans les bois. En avant marchaient les troupes à pas mesurés pour contraindre l'ennemi à la bataille et grande était leur surprise de ne pas trouver devant eux aucun être vivant. Sans ennemi en vue, il ne restait autre alternative aux troupes que de brûler les misérables huttes. Ainsi passaient-ils de village en village, détruisant tout sur leur passage, mais ne venant jamais en contact avec l'ennemi<sup>1</sup>. La seconde expédition se termina donc presque aussi malheureusement que la première. Les incursions iroquoises cessèrent, il est vrai, pour un certain temps, mais un guide plus expérimenté et une main plus ferme étaient nécessaires pour porter une atteinte décisive à ces nations aussi rusées que belliqueuses.

L'un et l'autre, de Tracy et de Courcelles, endurèrent fatigues et souffrances, et à tous deux il faut donner crédit pour leur force d'âme et leur courage, sinon pour leur

---

<sup>1</sup> B. Sulte "Le Régiment de Carignan" (*Proceedings of the Royal Society of Canada*, 2nd series, vol. viii, (1902) sect. i, pp. 25-95). E. B. O'Callaghan, *Documentary History of the State of New York*, vol. i, pp. 69, 80.

adresse à conduire une expédition. A leur retour à Québec, l'ordre fut donné que quatre compagnies du régiment de Carignan seraient employées à la garnison de Québec et que les autres seraient renvoyées en France. La mission de de Tracy était terminée; il partit laissant de Courcelles et Talon chargés des intentions du Roi à l'égard de la Nouvelle-France.

## CHAPITRE III.

### TALON ET LE RÉGIMENT DE CARIGNAN.

LES Iroquois, réprimés mais non soumis, méditaient une vengeance sûre et prochaine; mais avec l'astuce et la prudence de leur race, ils attendaient le moment favorable pour frapper. Talon mettait en doute le résultat permanent des expéditions de de Tracy et de Courcelles; aussi quand le régiment de Carignan fut rappelé c'est avec regret qu'il se vit privé de ce corps d'hommes disciplinés. D'un autre côté le maintien d'une armée permanente était un problème sérieux pour la colonie puisque le revenu du pays était insignifiant et les dépenses gouvernementales déjà considérables.

Talon, en homme de ressources qu'il était, soumit à la cour un plan embrassant certains éléments du système de colonisation militaire des Romains par lequel les troupes pourraient être retenues au Canada sans être à charge à la Couronne. Ce plan comportait des

concessions de terre aux officiers du Régiment, sous forme de Seigneuries pendant que les simples soldats deviendraient censitaires. Par ce moyen le pays pourrait être défriché et cultivé en même temps que des troupes disciplinées seraient prêtes au service dans un moment critique ou dans des circonstances pressantes. Par ce système aussi l'esprit militaire serait encouragé et les préparatifs faits en temps de paix fourniraient leur effectif en temps de guerre. Ces officiers ayant peu de moyens personnels, Talon proposa de les aider dans l'établissement de leurs Seigneuries, chaque censitaire devant recevoir son octroi en espèces ou en provisions pendant le premier mois d'occupation. Et pour conserver des rapports militaires entre les Seigneurs et la Couronne, les fils des Seigneurs en atteignant l'âge de seize ans devaient remplir certains devoirs à la garnison de Québec. Comme nous l'avons vu, l'ennemi pour attaquer la colonie suivait le Richelieu et l'Intendant proposa de faire les premières concessions sur les bords mêmes de cette rivière, connue dans le temps sous le nom de rivière des

Iroquois, et aussi sur le St. Laurent entre Sorel et Montréal.<sup>1</sup>

Le projet rencontra l'approbation royale et des lettres patentes furent émises aussitôt. De nouveaux colons furent aussi pourvus de terres de la même manière. C'est ainsi que sur la route habituelle des envahisseurs, prirent naissance un nombre de Seigneuries aujourd'hui antiques et pittoresques villages. Cependant les colons étaient peu nombreux et il devint évident que tant que le courant de l'immigration ne serait pas plus rapide, le progrès ne le serait pas davantage. L'Intendant ne cessait de demander de nouveaux colons si bien qu'en 1669 trois cents soldats sous le commandement de six capitaines d'infanterie furent envoyés, et chaque année les navires de France ajoutaient à la Colonie de nouvelles recrues, jusqu'à ce qu'enfin le roi s'en alarma et déclara qu'il n'entendait pas dépeupler la France pour peupler le Canada. Si l'augmentation de la population était désirable, disait-il, il fallait qu'elle vint de l'intérieur du pays et il lui semblait étrange que des hommes seulement étaient expédiés

<sup>1</sup> *Edits et Ordonnances*, vol. ii. (Québec, 1855), p. 32.

sur les lieux et qu'on n'eut jamais pensé à envoyer des familles entières.

La suggestion du monarque souleva la délicate question de pourvoir la Colonie de femmes. Ici encore le roi fut à la hauteur de la situation.

Désormais, par décret royal, daté du 12 avril 1679, une nombreuse famille serait une marque de distinction pour ses auteurs en même temps qu'une source d'émolument pour la famille elle-même. Un recensement serait pris chaque année du nombre d'enfants dans chaque famille: à l'heureux père de 10, une pension de trois cents livres serait payée, et au plus heureux père de 12, quatre cents livres. En outre les positions d'honneur seraient réservées de préférence pour ceux d'une plus nombreuse progéniture. Le mariage serait encouragé et même exigé. Le jeune homme qui à vingt ans ou plus tôt prenait femme, recevait une somme de cinquante livres, et un égal montant était accordé à la jeune mariée qui ne dépassait pas seize ans, cette somme connue sous le nom

de "présent du Roi" étant payable le jour des noces, car tel était le plaisir de sa Majesté.<sup>1</sup>

Le plan royal comportait des pénalités aussi bien que des récompenses, puisque les parents étaient sujets à une amende de cent cinquante livres s'ils ne mariaient pas leurs fils avant vingt ans et leurs filles avant seize ans. Mais tout désireux qu'auraient été les jeunes gens de se conformer à l'ordre royal, la rareté du beau sexe rendait leur bonne volonté inutile. Nombre de jeunes filles étaient venues de France, mais celui des aspirants à leur main était encore plus grand et l'Intendant qui avait précédemment réclamé des hommes, présentait maintenant d'humbles supplications pour obtenir de futures mères de familles.

Le pays comptait alors des hommes de classes et de rangs divers, et la jeune fille qui aurait pu captiver l'humble paysan pouvait bien ne pas convenir au rejeton d'une famille noble. Ni le roi, ni les ministres, dans toute leur expérience, ne furent heureux

---

<sup>1</sup> "Arrêt du Conseil d'État du roi pour encourager les mariages des garçons et des filles du Canada." *Edits et Ordonnances*, vol. i, (Québec, 1854), pp. 67-69.

dans le choix des demoiselles pour la Nouvelle-France non plus que dans la manière de les rendre à destination, et n'eût été l'esprit et le tact de Talon, les intentions du roi auraient subi une défaite signalée. Dans une lettre au Ministre en 1670, l'intendant écrivait: "Les jeunes filles arrivées de France cette année, furent satisfaites du traitement qu'elles reçurent des officiers de la compagnie à Rouen et à Dieppe avant le départ; mais elles se sont plaintes hautement à moi de la manière dont elles furent traitées sur mer, elles m'assurent que du moment qu'on fit voile, elles ne furent l'objet d'aucune civilité de la part des officiers de bord; elles eurent à souffrir de la faim, il ne leur était donné qu'un léger repas le matin, et le soir quelques biscuits seulement. Il serait à propos dans mon opinion, que des personnes de leur sexe et qualité fussent accompagnées d'un guide expérimenté et avec l'autorité nécessaire pour voir à ce qu'il leur soit donné l'attention et les soins requis. Elles se proposaient bien dans leur correspondance d'outre mer de parler du traitement dont elles avaient été l'objet, et jusqu'à un certain point j'ai réussi à les en détourner en

vue du projet que vous avez formé d'envoyer l'an prochain un nouveau contingent de jeunes filles de choix."<sup>1</sup>

Pour prévenir la répétition de ces plaintes, Mademoiselle Etienne, fut envoyée du Canada pour accompagner les jeunes filles dans leur voyage et Talon recommanda que cinquante écus lui fussent alloués pour le confort des voyageuses.<sup>2</sup> Apparemment sa mission fut un succès car on ne fait plus mention d'aucun grief. Talon s'est montré très énergique à remplir la volonté de son Souverain pour peupler la Colonie, surtout en s'efforçant de s'assurer que seulement des sujets physiquement doués pour un climat dont les hivers étaient rigoureux fussent dirigés sur nos côtes.

En dépit de tous les efforts de l'Intendant pour établir la Colonie sur une base solide, en encourageant l'envoi de sains et vertueux colons, quelques femmes de caractère frivole et nombre d'hommes sans valeur se trouvèrent parmi les immigrés. Celles-ci étaient relative-

---

<sup>1</sup> Talon à Colbert, 27 oct. 1667. *Archives des Colonies*, C. 11, I. (*Correspondance Générale du Canada*), vol. ii.

<sup>2</sup> Talon à Colbert, 10 nov. 1670. *Ibid.* vol. iii. Melle. Etienne reçut 600 livres.

ment en petit nombre, mais cependant ce fut assez pour que des esprits malveillants déversèrent la calomnie sur le pays tout entier. William Perwich, agent anglais à Paris, en 1669 écrit que "What the Gazeteer mentions of four or five hundred women going to Canada voluntarily is false". Selon lui elles étaient de vertu indifférente, réunies par l'ordre de la justice et transportées par la loi.<sup>1</sup> La Hontan, également malicieux, dit: "La plus grande partie des habitants sont des gens libres qui sont allés au Canada avec certains moyens, d'autres sont des militaires qui ayant abandonné le métier des armes trente ou quarante ans auparavant au débandement de leur régiment, se sont mis à l'agriculture. La terre ne coûte rien aux officiers des troupes qui ont sù choisir des terres incultes fortement boisées car tout le vaste continent n'est qu'une immense forêt. Ces officiers ont reçu du gouvernement une cession de trois ou quatre arpents de terre sur n'importe quelle profondeur au taux de un écu de fief par arpent. Après le débandement du régiment il fut envoyé de France plusieurs na-

<sup>1</sup> Camden Society *Publications*, 1903, p. 13.

vires chargés de femmes de vertu douteuse. Avec elles vinrent quelques duègnes d'un certain âge qui les divisèrent en trois classes. On me dit que les grasses étaient choisies de préférence aux maigres parceque l'impression était courante qu'étant moins actives elles seraient moins exposées à désertier leurs foyers domestiques."<sup>1</sup>

Ces remarques n'étaient pas conformes à la vérité. La mère Marie de l'Incarnation, supérieure des religieuses ursulines à Québec, dont la bonne foi et le sens moral ne peuvent être mis en doute, rapporte qu'il y avait en effet des indésirables<sup>2</sup> parmi les femmes émigrées. Parmi les premières arrivées se trouvaient évidemment des personnes dont la vertu ne s'élevait pas au niveau fixé par les bonnes religieuses, mais cependant toutes les précautions nécessaires furent prises par les autorités pour préserver les mœurs de la jeune colonie. Toutes, en arrivant, étaient obligées de produire des certificats quant à leur

---

<sup>1</sup> Lahontan, *Nouveaux voyages dans l'Amérique Septentrionale*, vol. i. (La Haye), 1704, pp. 11-12.

<sup>2</sup> *Lettres de Mère Marie de l'Incarnation* (ed. Richaudeau), vol. i, (Paris, etc., 1876), p. 435.

caractère, et on ne compte que deux ou trois mariages qui furent solennisés sans que les parties y fussent légalement autorisées.

Les colons étaient donc à tout prendre, d'une classe meilleure qu'on ne le trouve généralement aux débuts d'un pays. Sans doute pour notre haute civilisation actuelle, la manière dont on procéda dans le traitement des jeunes filles, paraît au moins inconvenant ou malséant, mais si l'on considère les conditions du pays et le besoin urgent de population, et aussi les intérêts de ceux qui étaient déjà sur les lieux, il faut admettre le fait que des mesures extraordinaires étaient nécessaires. L'histoire du marché des femmes et la méthode de les diviser en différentes classes—

“Petiz et grans, et beaulx et laidz.”

où chacun pouvait se choisir une épouse suivant son cœur, est sans doute vraie, mais il n'y avait pas d'autre moyen de procéder.

Tout homme désirant se marier avait à prouver aux autorités d'abord qu'il était libre et de plus qu'il était en position de soutenir une femme, si non la jeune fille de son choix était placée dans une famille respectable jus-

qu'à ce que l'obstacle fût levé. Dans les conditions troublées et peu fixes de la Colonie, il n'aurait pas été prudent de laisser ces jeunes filles à leurs propres ressources. La critique sur les méthodes employées pour disposer d'elles paraît donc mal placée.

Dans la Colonie il se trouvait des hommes peu portés vers le mariage pour des raisons que nous dirons plus tard. Le célibataire confirmé était rare cependant. La main de la loi était invoquée contre lui; la chasse et la pêche lui étaient interdites et il avait été même suggéré de lui infliger une marque de l'infamie. On rapporte le cas d'un jeune homme de Lachine qui préférant le célibat, vivait à sa guise la vie des bois; ayant été amené devant un juge et s'étant avoué coupable, il fut convenu qu'il se marierait dans les trois semaines qui suivraient l'arrivée des navires sous peine d'une forte amende.<sup>1</sup> Ce rappel précis au devoir eut l'effet désiré puisque peu de temps après trente mariages furent célébrés simultanément.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Parkman. *Old Régime in Canada*, vol. ii, (Toronto 1900), p. 22.

<sup>2</sup> *Lettres de Mère Marie de l'Incarnation*, vol. ii, p. 435.

Le Roi scrutant attentivement les listes des naissances et des mariages faisait ses calculs sur les progrès probables de la population.

En 1666 la Colonie comptait 3,125 habitants; en 1672 le nombre avait augmenté à 6,705. En 1670 l'Intendant fit rapport que "toutes les jeunes filles arrivées l'année précédente sont maintenant mères."<sup>1</sup> Cependant le calcul royal était erroné. En 1676 Louis XIV écrivait à Frontenac, le Gouverneur: "Vous devriez voir à l'exécution exacte de l'ordre que j'ai donné au Sieur Duchesneau de faire un recensement général de tous les habitants, de tout âge et des deux sexes, comme je ne puis me persuader qu'il ne se trouve que 7,832 âmes, hommes, femmes, garçons et filles dans tout le pays vu le grand nombre que j'ai fait transporter au Canada durant les quinze ou seize ans que j'ai eu charge de la Colonie."<sup>2</sup>

Outre d'avoir à satisfaire à la volonté de son maître autoritaire, l'intendant avait à faire face à d'autres difficultés. A une cer-

---

<sup>1</sup> Talon à Colbert, 10 nov. 1670. *Documents relating to the Colonial History of the State of New York*, vol. ix, p. 60,

<sup>2</sup> *New York Colonial Documents*,

taine époque, il avait vivement prié qu'il lui fut envoyé de France des jeunes filles distinguées et accomplies de manière à donner un certain ton à la société naissante. C'était là un terrain dangereux puisque les mères de la Nouvelle-France avaient maintenant des jeunes filles à marier et la venue de demoiselles élevées dans les hauts cercles de France pourrait bien briser les espérances de leurs enfants. Même les jeunes filles de Montréal prenaient déjà ombrage et étaient jalouses des belles de Québec qui avaient sur elles l'avantage d'être les premières à s'attirer des maris, leur enlevant ainsi l'occasion de déployer leurs charmes. Ce sont ces circonstances sans doute, qui donnèrent lieu à la suggestion suivante: "Il y a raison de croire que sans le secours de filles de France, la colonie pourra fournir plus de cent mariages l'an prochain. Je crois qu'il serait inopportun d'en envoyer davantage, afin que les colons puissent marier leurs filles plus promptement."<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Talon au roi. 2 nov. 1671. *New York Colonial Documents*, vol. ix, p. 73, p. 7.

Il est donc évident que l'Intendant avait une tâche difficile et délicate à remplir. C'était le désir explicite et formel du roi que ses "sujets canadiens, du plus haut placé au dernier, soient regardés presque comme ses propres enfants", et Talon avait ordre "de les consoler en toute chose, de les encourager au commerce et à l'industrie, et attendu que rien ne pouvait mieux promouvoir ces choses que pour lui d'entrer dans les détails de leurs affaires domestiques et intérêts intimes, il devait les visiter dans leurs établissements afin de se bien tenir au courant de leur condition, s'acquittant ainsi des devoirs d'un bon chef de famille, et les mettant en état de faire de bons profits. Avant tout d'inculquer en eux un profond respect pour le Souverain."<sup>1</sup>

Personne mieux que Talon ne pouvait exécuter ces ordres et s'il était resté au pays, ou si ses successeurs avaient été des hommes de sa trempe, bien des souffrances occasionnées par les basses intrigues et les abus de confiance qui éclatèrent après son départ eussent été épargnées à la colonie. Talon servit son roi et son pays fidèlement et loyale-

<sup>1</sup> Instructions to Talon, Ibid, pp. 27-28.

ment et aurait plutôt employé ses propres ressources à promouvoir les fins de l'état que fait servir l'autorité dont il était investi à son propre avantage. Généreux pour le peuple, tout en lui faisant sentir que pour jouir des bonnes grâces royales, il devait d'abord s'en rendre digne par son industrie et son travail, et désireux de stimuler ses efforts, il fonda plusieurs entreprises à ses propres frais.<sup>1</sup> L'abus des spiritueux avait déjà produit des effets pernicieux. Pour y remédier il établit dans la basse ville une brasserie où de sains et salubres breuvages étaient fabriqués pour l'usage domestique.

La brasserie ne fut pas un succès pécuniaire et dans le cours du temps elle fut convertie en ce qu'on appela plus tard le Palais de l'Intendant. La chose avait eu son utilité et avait répondu au besoin du temps; comme industrie, son influence sur les mœurs de la population était certainement moins mal-faisante que lorsqu'elle fut devenue le palais du trop célèbre Intendant Bigot.

---

<sup>1</sup> "J'ai ouvert des magasins qui ont tenu occupé près de 350 hommes pendant tout l'été." Talon à Colbert, 2 nov. 1671. *Archives des Colonies*, C. 11, I. *Correspondance générale*, vol. ii.

Durant la belle saison les habitants ne manquaient pas d'occupation mais dans une colonie à peine établie les mois d'hiver étaient longs et pénibles. Pour encourager les industries domestiques, une fabrique de chapeaux fut ouverte, mais elle ne semble pas avoir soutenu avantageusement la concurrence contre les importations de France. La construction de navires eut un meilleur succès; des primes furent accordées aux constructeurs et il se fit un grand effort pour développer le trafic. En 1667 un vaisseau chargé de poissons secs, d'huile et de bois fut expédié aux Indes Occidentales pour les échanger pour du sucre et de l'indigo.<sup>1</sup> Le peuple était maintenant en position, s'il le voulait, de se soutenir de lui-même en expédiant en France les produits naturels du pays en échange des marchandises dont il avait besoin. Mais tout indique que les colons manquaient d'énergie; d'ailleurs l'arrivée chaque printemps des navires chargés de marchandises et de nouveautés de la mère patrie, tendait à détruire en grande partie l'esprit

---

<sup>1</sup> Talon au Ministre, 27 oct. 1667, *Archives des Colonies*, C. 11, I (*Correspondance générale, Canada*), vol. ii.

d'indépendance et d'entreprise que l'Intendant s'efforçait d'inculquer. Dans aucun temps de l'histoire de la Nouvelle-France a-t-il été offert aux colons autant d'encouragement et de stimulant pour le développement de ses ressources. Le lin et le chanvre étaient cultivés et des femmes furent envoyées de France pour enseigner l'art de tisser.<sup>1</sup> Le roi était disposé à aider toute entreprise coloniale et pour montrer son appréciation et sa faveur il proposa de faire frapper une monnaie spéciale dans la Nouvelle-France à l'usage unique des Colonies.<sup>2</sup> Ce fut le premier projet d'une

<sup>1</sup> Il y avait dans la colonie à cette époque: 4 armuriers, 7 arquebusiers, 16 gentilshommes, 11 boulangers, 7 bouchers, 1 fabricant de boutons, 1 brasseur, 1 briquetier, 7 chapeliers, 2 charrons, 5 chirurgiens, 36 charpentiers, 1 charbonnier, 3 chaudronniers, 3 fabricants de chandelles, 6 cordiers, 20 cordonniers, 8 corroyeurs, 4 cloutiers, 1 coutelier, 1 couvreur, 4 drapiers, 401 domestiques, 1 ferblantier, 1 fondeur, 1 aiguiser d'épées, 4 baillies, 1 imprimeur, 3 instituteurs, 3 jardiniers, 32 maçons, 1 capitaine de navire, 18 marchands, 27 menuisiers, 9 meuniers, 32 matelots, 3 notaires, 1 bijoutier, 5 confiseurs, 1 manchonnier, 1 sabotier, 1 tailleur de pierre, 3 selliers, 3 serruriers, 14 tailleurs, 30 tailleurs, 3 tisserands de tapis, 16 tisserands, 8 tonneliers, 1 tourneur. Total: 763 personnes.

*Recensement du Canada, 1870-71, vol. iv: Professions et Métiers, 1665-1666, p. 1-4.*

<sup>2</sup> Talon à Colbert, 10 nov. 1670. *New York Colonial Documents, vol. ix, p. 70.*

monnaie au Canada, mais il devait s'écouler deux-cent cinquante ans avant qu'il se réalisât. Talon et Colbert appuyèrent le projet, l'Intendant croyant à sa grande utilité pour le pays.

L'Intendant, il faut le reconnaître, avait fait tout en son pouvoir pour donner plein effet aux instructions royales qui furent renouvelées à son successeur en les termes suivants: "Travailler sans relâche par tous les moyens imaginables à conserver les populations, à en attirer des nouvelles et à les multiplier par le mariage."

---

<sup>1</sup> *Instruction pour M. Bouleroue*, 5 avril 1668. Archives des Colonies, B. 1, p. 76.

## CHAPITRE IV.

### LE SEIGNEUR.

LE premier projet de colonisation de la Nouvelle-France<sup>1</sup> avait pourvu à l'introduction du Régime féodal, ce qui entraînait l'obligation du service militaire comme une conséquence de la tenure seigneuriale; car même au premiers temps de la colonie, un pays sans distinctions sociales aurait paru une anomalie. Louis XIV, dans son désir de créer une noblesse canadienne, suivit simplement l'exemple de ses prédécesseurs, quoique son motif fut différent du leur. Il était évident pour les autorités que si la France désirait conserver ses possessions en Amérique du Nord, il lui fallait être prête à les défendre. En ce moment, il semblait que le moyen le plus effectif et le plus économique d'atteindre ce but était de diriger l'effort

---

<sup>1</sup> Le Marquis de la Roche par sa commission, datée 12 mars 1598, reçut l'autorité de créer des seigneuries, fiefs et baronnies, d'accorder des titres et autres dignités.

commun dans la voie de l'organisation militaire. Ce plan assurait à la Nouvelle-France, il n'y a pas à en douter, un moyen supérieur de défense, mais aux dépens malheureusement, de son développement économique et de la culture des arts de la paix.

En France, la féodalité avait été le produit de grands bouleversements historiques, c'était la disparition d'une ancienne civilisation et la formation de nouveaux centres de force, de nouveaux degrés dans l'autorité et la subordination. En Canada, la féodalité fut d'un caractère différent. Son trait dominant dans le vieux monde faisait ici défaut et au lieu du noble de France jaloux, querelleur et souvent agressif se trouvait le seigneur canadien assujetti aux décrets du roi, aux édits du Conseil, et aux ordonnances de l'Intendant. Le pays, il nous semble, n'était pas mûr, ni pour la féodalité des anciens jours, ni pour celle du caractère étroit et restreint qui lui était imposé. Peut-être, après tout, cette forme nouvelle était-elle plus en accord avec l'idée originale de la féodalité qu'avec celle sous laquelle elle avait dégénéré aux dix-

septième siècle. Ce dont le Canada avait évidemment besoin depuis nombre d'années, était des hommes vigoureux et énergiques, des femmes capables de travail et de sacrifices, une race dont la plus haute ambition serait de fonder des foyers pour eux-mêmes et pour leurs descendants.

En admettant que le roi voulait créer une classe supérieure, n'aurait-il pas été plus sage de choisir pour la former des hommes riches ou encore de doter les autres de manière à leur permettre de soutenir la dignité de leur position? Loin de là, les terres furent concédées à des hommes sans revenus, et qui devaient retirer leur subsistance du produit de la terre dont la culture entraînait de grands frais même avant qu'elle pût être productive. Comme aussi la main-d'œuvre était rare et les gages excessifs, ceux qu'on aurait pu considérer comme formant la classe dirigeante étaient souvent obligés d'accomplir les travaux les plus pénibles. Souvent même des jeunes filles, pauvrement vêtues, étaient forcées de travailler aux champs. Il est vrai que la Couronne venait au secours des plus nécessiteux et assistait dans une certaine me-

sure ceux qui aspiraient à devenir des seigneurs. Ainsi de La Motte, officier du régiment de Carignan, reçut à son mariage la somme de quinze cents livres, et six mille livres furent mises à part pour d'autres officiers qui se préparaient à suivre son exemple.<sup>1</sup> En sus, le Roi ordonna qu'un nombre limité de commissions dans la Marine fût donné aux fils des Seigneurs, et que d'autres fussent enrôlés dans des compagnies cadettes de l'armée. Mais la sévérité du climat et la courte durée de la saison de culture contribuèrent à maintenir la classe instruite dans la pauvreté et rendre fatigante la vie du Seigneur. Le commerce avec les sauvages, chemin plus facile à la fortune, lui était défendu, et ce fut pour ces raisons que le Marquis de Denonville chercha à procurer les secours pécuniaires à St. Ours et à d'autres membres de la noblesse canadienne dont les enfants, faute d'autres moyens d'existence, étaient exposés à devenir des bandits.<sup>2</sup> Un aide

<sup>1</sup> État de la dépense, 26 mars 1669. *Archives des Colonies*, B. 1, pp. 140 et 264.

<sup>2</sup> Denonville au Ministre, 10 nov. 1686. *Archives des Colonies*, C. 11, I. *Correspondance Générale, Canada*, vol. viii, p. 332  
Transcriptions dans les Archives du Canada.

temporaire fut accordée à de St. Ours et avant la fin de la même année de nouveaux appels furent faits dans l'intérêt d'autres fils de famille dans la même pénurie.<sup>1</sup>

Le Seigneur canadien, néanmoins, quelle que fût sa condition financièrement, était un personnage à qui déférence était due. Le manque de fortune, pour plusieurs d'entre eux, la lutte pour vivre à la hauteur de leur position furent une cause de discrédit et de déconsidération pour la noblesse qui s'attacha à leur nom. "Plusieurs de nos aristocrates", dit l'Intendant "mènent une vie qu'en France on appellerait celle d'un gentilhomme de campagne, occupant la plus grande partie de leurs temps à la chasse et à la pêche". Comme dans leur condition, ils requièrent une nourriture plus dispendieuse et des vêtements meilleurs que ceux du commun des mortels, et comme ils ne se dévouent aucunement à la culture de la terre mais à certaines époques se livrent à un commerce illicite, ils s'endettent et exposent ainsi leurs enfants à devenir coureurs de bois.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Champigny au Ministre, 26 août 1687. *Archives des Colonies*, C. 11. Correspondance Générale, Canada, vol. ix.

<sup>2</sup> Duchesneau au Ministre, 10 nov. 1679. *Archives des Colonies*, C. 11, Correspondance Générale, Canada, vol. v.

En 1685, le Marquis de Denonville, Gouverneur, écrivait "La noblesse du Canada est de la plus misérable espèce en augmenter le nombre c'est multiplier le nombre des fainéants."<sup>1</sup> Dans l'année suivante il donnait la même opinion mais exprimée d'une manière plus sobre et plus modérée. "Je préférerais", dit-il, "avoir ici de bons cultivateurs, car un cultivateur qui peut et veut travailler doit réussir dans ce pays, mais des gentilshommes qui ne travaillent pas ne peuvent être que des indigents."<sup>2</sup>

En dépit des secours donnés par le roi, le seigneur se trouvait souvent dans une position singulière. Il considérait comme indigne de son rang de s'engager dans le commerce. Même en travaillant sur sa propre terre il s'exposait à être regardé comme vagabond. Pendant le premier demi-siècle de domination Française, la main d'œuvre était rare et les salaires élevés. Les domestiques, étant en grande demande, devinrent indépen-

---

<sup>1</sup> Denonville au Ministre, 13 nov. 1685. *Archives des Colonies*, C. 11, I. *Correspondance Générale, Canada*, vol. vii.

<sup>2</sup> Denonville au Ministre, 10 nov. 1686. *Archives des Colonies*, C. 11 I. *Correspondance Générale, Canada*, vol. viii.

dants et quittèrent leur emploi sous le plus léger prétexte. Le conseil Souverain, qui était le corps administratif à Québec, tente d'intervenir dans cette question et imposa des amendes et des punitions corporelles aux délinquants. L'ivrognerie commençait aussi à s'introduire parmi le peuple; le dégoût du travail était général en même temps qu'un vif désir de vivre dans l'oisiveté. Enfin, le Canada était à une période de crise. Depuis 1665 jusqu'à presque la fin du siècle de puissantes influences, telles que le commerce de l'eau de vie et la traite des fourrures, contribuèrent au désordre social et créèrent une situation excessivement difficile.

En France un Seigneur était toujours un noble; au Canada il était rarement de noble extraction. En certains cas, cependant, le roi accordait des lettres de noblesse au possesseur d'une seigneurie. Il entraît évidemment dans les intentions du gouverneur, sinon du roi, de conférer ces distinctions à des personnages qui avaient rendu des services signalés à l'état. Mais quand en 1690, le Gouverneur de l'époque, le Comte de Frontenac, voulut récompenser François Hertel,



LA PARTIE DE CARTES CHEZ L'HABITANT  
d'après une ancienne gravure



plus tard Sieur de Rouville, de ses services loyaux et désintéressés par des lettres de noblesse, il fut reconnu que sa pauvreté serait un obstacle à la faveur royale. Dès l'âge de douze ans l'enfant était allé combattre les Iroquois et avait eu le malheur d'être traîné en captivité par ses farouches ennemis. Il eut occasion de communiquer avec un prêtre missionnaire, "La raison pour laquelle je ne me suis pas battu jusqu'à la mort" lui dit-il, "c'est que ma conscience n'était pas sans reproches." Il raconte ensuite les tortures qui lui ont été infligées, comment on lui brûla un doigt dans le fourneau d'une pipe et comment le pouce de l'autre main lui fut enlevé. "Je vous prie de bénir la main qui vous écrit, dit-il, en racontant au prêtre la mutilation qu'il a endurée, "mais n'en dites rien à ma mère"<sup>1</sup>. Après sa délivrance il vécut encore pour rendre service au roi. Et quand les lettres patentes furent émises, l'honoraire y était attachée et Frontenac demanda que la somme fut revoquée vû le manque de fortune du récipiendaire. Le roi s'offensa. Si le Sieur Hertel ne pouvait payer pour le sceau,

<sup>1</sup> Hertel au Père LeMoine. *Relations des Jésuites*, 1661.

il n'était pas en position de soutenir la dignité, et si le roi avait connu la condition d'Hertel il n'aurait pas émis les lettres.<sup>1</sup> La vérité était, cependant que, si faute il y avait, c'était bien de la part du roi. Les salaires des officiers du roi étaient absurdement minimes, et il y avait peu de moyens pour eux d'augmenter honnêtement leur revenu. Les lettres de noblesse ne devaient-elles pas plutôt récompenser le fidèle service que l'accumulation de richesses? La carrière d'Hertel fut une erreur, son code de vertu morale ne lui permettait pas le pillage, non plus réalisa-t-il que l'*honneur sans reproche* trop simplement vêtu n'est guère un passeport aux faveurs et aux honneurs. Et pourtant l'erreur d'Hertel s'est souvent répétée, c'est celle dont est bâtie toute la véritable aristocratie de n'importe quel pays.

Dans les terres concédées aux Seigneurs aucune règle n'était observée quant à l'étendue. Un domaine variait de quelques arpents à plusieurs milles carrés. Si les Seigneuries avaient été d'égales dimensions avec

---

<sup>1</sup> Collection des *Documents relatifs à l'histoire de la Nouvelle France*, vol ii. (Quebec 1884), p. 301.

un nombre égal d'habitants, un élément de jalousie et de discorde aurait été éliminé. Il en résultait qu'une grande Seigneurie pouvait contenir un petit nombre seulement d'habitants, tandis qu'un tout petit domaine recevrait un nombre double du premier. La rivière était le principal artère de communication pendant l'été et l'hiver, donc les terrains riverains étaient toujours recherchés. Souvent la largeur de la propriété sur le fleuve était peu de chose tandis que sa profondeur pouvait s'étendre de plusieurs milles dans les terres. Par ce fait même on atteignait un but qui était à cette époque particulièrement avantageux. Mais plus tard, ce fut source de dispute qui devint éventuellement une des causes qui contribuèrent à l'abolition de la Tenure Seigneuriale. La rapidité prodigieuse avec laquelle les familles canadiennes se multipliaient dans la Nouvelle France ajoutait aux difficultés que produisait le partage des terres. Bientôt la division et la subdivision du terrain concédé devint une nécessité. Alors comme chaque partie exigeait un certain front sur la rivière, chaque tenure devenait un simple lambeau de

terre, se prolongeant peut-être pour des milles dans l'intérieur sans profit et presqu'inutile pour la culture.

L'intention première paraissait avoir été d'assurer la proximité des différents établissements de manière à donner aux habitants l'avantage de l'union pour la défense commune. Mais chaque propriétaire naturellement désirait être près de ses terres et conséquemment les habitants isolées vinrent à garnir les rivages pour des milles, leur donnant la ressemblance d'un long village éparpillé. Une des maisons pouvait être détruite par les Iroquois avant que le prochain voisin pût en être averti. Le roi s'opposa à ce système et insista pour que les habitants se concentrassent en villages, capables d'opposer une défense efficace. Il est probable que les populations se seraient inclinées volontiers au désir royal si des routes avaient été ouvertes dans l'intérieur des terres.

Une autre intention de la Couronne en concédant ces terres avait été de mettre tout ce vaste espace en culture le plus tôt possible et on espérait que les seigneurs qui avaient reçu ces cessions gratuitement, plusieurs d'en-

tre-elles bien situées, offriraient de l'encouragement aux émigrés au lieu de mettre des obstacles à leur avancement. Mais souvent les seigneurs s'attachaient à leurs terres dans l'espoir d'une hausse dans leur valeur, ou bien demandaient un *prix d'achat* exorbitant. Pour se conformer aux termes des concessions ils abattaient quelques arbres et ce ne fut qu'au commencement du dix-huitième siècle que les seigneurs et les censitaires<sup>1</sup> furent mis dans l'alternative ou de défricher et de développer leurs terres ou de les voir confisqués au profit de la Couronne.

Règle générale, le seigneur recevait sa terre sous la forme de *Seigneurie ou en Censive*<sup>2</sup>. Comme vassal du roi, il avait des devoirs à remplir vis-à-vis de l'état. Le serment d'allégeance était de rigueur, et il était obligé de rendre *foi et hommage* au représentant du roi et de déposer un *aveu et dénombrement* de son domaine. L'*aveu* consistait en une carte ou

---

<sup>1</sup> Les Censitaires ou dépendants d'une seigneurie étaient connus généralement sous le nom d'habitants.

<sup>2</sup> Il y avait six formes de Tenure Seigneuriale, connues sous les termes de *en franc aleu noble*; *en franc aleu roturier*; *en franche aumône*; *en fief* ou *en seigneurie*; *en arrière fief*; et *en censive* ou *roture*.

plan indiquant la situation de sa seigneurie, ses bornes et sa configuration, le *dénombrement* donnait le nombre des habitants et l'étendue des terres en culture, et démontrait aussi les pouvoirs juridiques des Seigneurs. A la mort d'un Seigneur, le manoir avec un arpent de terre et le moulin banal, s'il était situé dans les limites susdites, passaient au fils aîné, mais le revenu du moulin, avec le résidu de la propriété étaient divisés en proportions variables entre tous les enfants.

Le seigneur, comme nous l'avons démontré, faisait une sous-cession aux censitaires, qui tenaient leurs terres sous la forme de *en censive*. Ils occupaient vis-à-vis du seigneur la même position que celui-ci occupait vis-à-vis du roi. L'habitant, entrant en possession de sa propriété, rendait à genoux, *foi et hommage* au seigneur. A époques fixes il était appelé à faire un *dénombrement*, donnant le nombre de personnes sur ses terres, l'étendue de sol en culture, le produit de la ferme, le nombre de bestiaux et autres renseignements. Une autre obligation était le *cens et rentes*. Le *cens* paraît avoir été un léger impôt annuel en reconnaissance de l'autorité directe du

Seigneur, et les *rentes* étaient payées annuellement en argent ou en nature ou des deux façons. Par exemple, les *rentes* sur une ferme d'un arpent seraient de vingt sols ou un chapon gras, ou vingt sols et un demi-minot de grain. Des paiements étaient exigés par le Seigneur à chaque mutation de propriété, soit par don, vente ou héritage autre que par descendance directe.

Le Seigneur avait encore d'autres moyens de lever des impôts sur le censitaire connus comme *droits banals*, dont il sera fait mention dans le chapitre suivant. En tout le sort du Seigneur n'était pas préférable à celui du censitaire, car quoiqu'il jouissait de bien des privilèges, il avait en même temps beaucoup d'obligations, et entre lui et son censitaire se dressait l'Intendant qui pouvait annuler sans aucune formalité tout acte qui ne rencontrait pas son approbation.

Les Seigneurs étaient investis de pouvoirs juridiques qui leur donnaient une certaine position dans la communauté. Les concessions étaient faites avec les droits de *haute, moyenne et basse justice*, avec *moyenne et basse justice*, ou quelquefois avec *basse justice*

seulement. Ceux à qui était accordé le plus haut pouvoir judiciaire avait l'autorité d'ériger une prison et la potence sur leurs propriétés. Ils avaient droit d'imposer la sentence de mort, et toute terre tenue *en censive* ou *en arrière fief* leur revenait à défaut d'héritiers légaux. Ils étaient les administrateurs du droit civil, condamnaient à l'emprisonnement, imposaient des amendes et accordaient des dommages.

Les bestiaux égarés et retrouvés sur une Seigneurie devaient être livrés au Seigneur dans les prochaines vingt-quatre heures et si après qu'avis convenable avait été affiché dans l'église paroissiale, aucunes réclamations n'étaient faites, les animaux devenaient la propriété du Seigneur. Le pouvoir du Seigneur s'étendait au contrôle des eaux navigables dans sa juridiction et il pouvait construire des traverses à volonté. Dans la pratique, néanmoins, il y eut peu de cas où les pleins droits de la *haute justice* furent exercés. Un Seigneur possédant le degré de *moyenne justice* pouvait présider aux causes civiles quand le montant en litige n'excédait pas soixante sols parisis. Quand il y avait arres-

tation, le Seigneur avait à décider dans les 24 heures s'il était compétent pour juger la cause. Sinon, il devait envoyer le prisonnier à l'endroit le plus voisin ayant juridiction. Dans les poursuites criminelles le Seigneur exerçait *moyenne justice*, et imposait une amende ne dépassant pas soixante *sols parisis* ou argent de France. Enfin ceux dont les pouvoirs se limitaient à l'administration de la *basse justice*, prenaient connaissance des causes moindres, n'engageant pas de montants plus élevés que soixante sols, et dans les cas criminels pouvaient imposer une amende de pas plus de dix sols.

Tout Seigneur était censé fournir une chambre de tribunal ou *auditoire*, ainsi qu'un bailli et un crieur. Dans les petites Seigneuries, la chambre principale de Manoir servait ordinairement de tribunal. La prison, s'il y en avait une, devait être "dans un endroit *sec* sur le premier plancher.<sup>1</sup> Le misérable accusé était exposé à demeurer dans son vil cachot pour une période assez longue, puisque souvent le seul moyen de faire agir le Seigneur était d'en appeler à Québec: procédé pour le

---

<sup>1</sup> Doutre et Lareau. *Histoire générale du Droit Civil Canadien*.

moins lent. Le procès par jury était inconnu, et rien dans les multiples décrets et ordonnances du temps ne faisait prévoir l'*habeas corpus* et cette liberté constitutionnelle plus étendue qui accompagna la domination anglaise. Dans le district de Montréal des juges seigneuriaux furent nommés, mais dans la plupart des Seigneuries, les causes mises en jugement étaient de moindre importance. La dignité et le cérémonial des Cours de Justice étaient absents; les procédures avaient plutôt le caractère d'un entretien et les décisions simplement un accord mutuel, avec peu de rapports avec la *Coutume de Paris*, loi fondamentale pour la Colonie. Le peu de succès du système de justice seigneuriale résultait principalement du fait qu'il n'était pas rémunéré. En France de grands revenus dérivèrent des cours Seigneuriales, et cette fonction administrative ajoutait à la dignité et au bénéfice du Seigneur. En Canada, où la plupart des gens étaient pauvres, l'administration de la justice était presque sans profits.<sup>1</sup> Mais malgré leur état de gêne et

<sup>1</sup> Au sujet des droits et devoirs des Seigneurs voir W. B. Munro. *The Seigneurial System in Canada*. (New York, 1907), Passim.

sans doute pour cette raison même, les Seigneurs étaient jaloux de leurs privilèges et insistaient pour que toute la déférence à laquelle ils pouvaient prétendre leur fût rendue. Ils avaient le droit au chemin sur la route publique, étaient salués par les habitants, et au manoir le censitaire demeurait debout à moins d'être invité à s'asseoir. La simple possession d'une Seigneurie ne conférait pas de titre de noblesse, mais les seigneurs se considéraient comme des nobles. En même temps leur indigence augmentait et avec elle la soif des honneurs et des distinctions. Les terres peu développées et les conditions dures de la vie offraient beau jeu et de précieuses occasions aux spéculateurs. La richesse se fraya un chemin aux hauteurs, soit dans la personne du marchand de spiritueux ou dans celle de l'habile artisan. L'heureux négociant pouvait anticiper le jour où son titre à une seigneurie obligerait à la déférence et au respect auxquels sa carrière primitive ne lui donnait pas toujours droit. Les titres et les distinctions furent convoités et firent l'objet quelquefois de viles intrigues. Jean Madry, à cause de son expérience dans l'art de Figaro et

les excellents services qu'il rendait journellement à Québec aux sujets de Sa Majesté, obtint le diplôme du roi.<sup>1</sup> Noël Langlois paraît avoir été un excellent menuisier et avoir joui de l'estime de ses concitoyens jusqu'à ce qu'il eût échangé ses économies péniblement acquises pour une seigneurie inutile. Alors il devint indolent et arrogant, se pavanant fièrement à l'amusement des nobles de naissance.<sup>2</sup> Des hommes tels que ceux-ci, nés pour servir plutôt que pour commander, n'apportèrent aucune gloire à leur classe, mais plutôt contribuèrent à lui enlever son influence et la part qu'elle aurait dû prendre au développement de la Nouvelle France. "Tout le monde en ce pays", écrivait l'Intendant de Meulles, "commence par se donner le titre d'écuyer et finit par se croire des gentilshommes."<sup>3</sup>

Niemand will ein Schuster sein  
Jedermann ein Dichter.

Maintenir au Canada une aristocratie de dignité et d'influence aurait nécessité une

<sup>1</sup> *Edits et Ordonnances*, vol. iii. (Québec, 1856), pp. 82-83.

<sup>2</sup> Duchesneau au Ministre, 10 Nov. 1679. *Archives des Colonies*, C. 11, I. (*Correspondance Générale, Canada*), vol. v.

<sup>3</sup> De Meulles au Ministre, 4 nov. 1683. *Archives des Colonies*, C. 11, I. (*Correspondance Générale, Canada*), vol. vi.

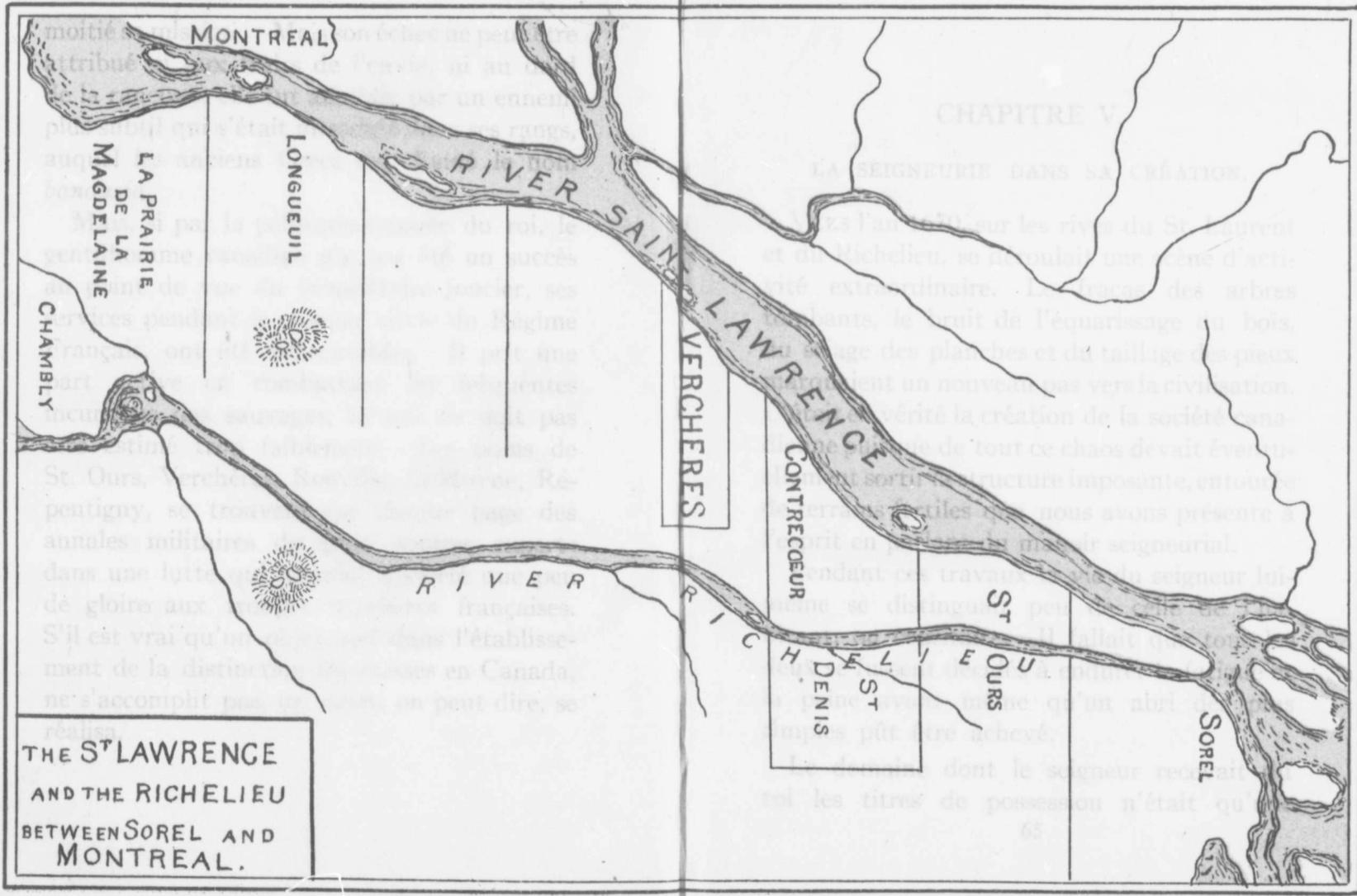
politique d'une sagesse plus qu'ordinaire. Les conditions étaient primitives. Tirer du sol leur subsistance et protéger leurs demeures contre les invasions étaient le principal objet des habitants, et l'acquisition de fortunes qui pourraient donner du prestige aurait demandé des années de labeur. Le roi, qui était informé du plus petit détail concernant la colonie, devait être au courant de la situation, mais fit peu pour y remédier. Après un certain temps il accorda sa sanction à la participation des seigneurs au commerce, ce qui auparavant aurait amené une diminution de prestige. Mais ce fut un privilège en pure perte. L'heureux négociant avait l'expérience et le capital nécessaire, ce dont le seigneur était dépourvu. Dêvêtu de la dignité qui appartenait à sa position, il continua de lutter avec courage pour conserver les traditions de sa classe. La lutte fut opiniâtre. Le parvenu et le prétendant à la noblesse roulaient carrosse pendant que le véritable seigneur cheminait péniblement à pieds. Ainsi il en résulta que l'aristocratie qui aurait dû être le puissant allié de l'état dans la formation et la préservation d'un idéal élevé ne remplit qu'à

moitié sa mission. Mais son échec ne peut être attribué ni aux traits de l'envie, ni au dard de la rancune, elle fut affaiblie par un ennemi plus subtil qui s'était introduit dans ses rangs, auquel les anciens Grecs ont donné le nom *banausia*.

Mais, si par la politique erronée du roi, le gentilhomme canadien n'a pas été un succès au point de vue du propriétaire foncier, ses services pendant le premier siècle du Régime Français, ont été indiscutables. Il prit une part active en combattant les fréquentes incursions des sauvages, ce qui ne doit pas être estimé trop faiblement. Les noms de St. Ours, Verchères, Rouville, LeMoyne, Repentigny, se trouvent sur chaque page des annales militaires du pays comme experts dans une lutte qui n'aurait apporté que peu de gloire aux troupes régulières françaises. S'il est vrai qu'un objet visé dans l'établissement de la distinction des classes en Canada, ne s'accomplit pas, un autre, on peut dire, se réalisa.

MONTREAL  
BETWEEN GOREL AND  
AND THE RICHELIEU  
THE ST. LAWRENCE





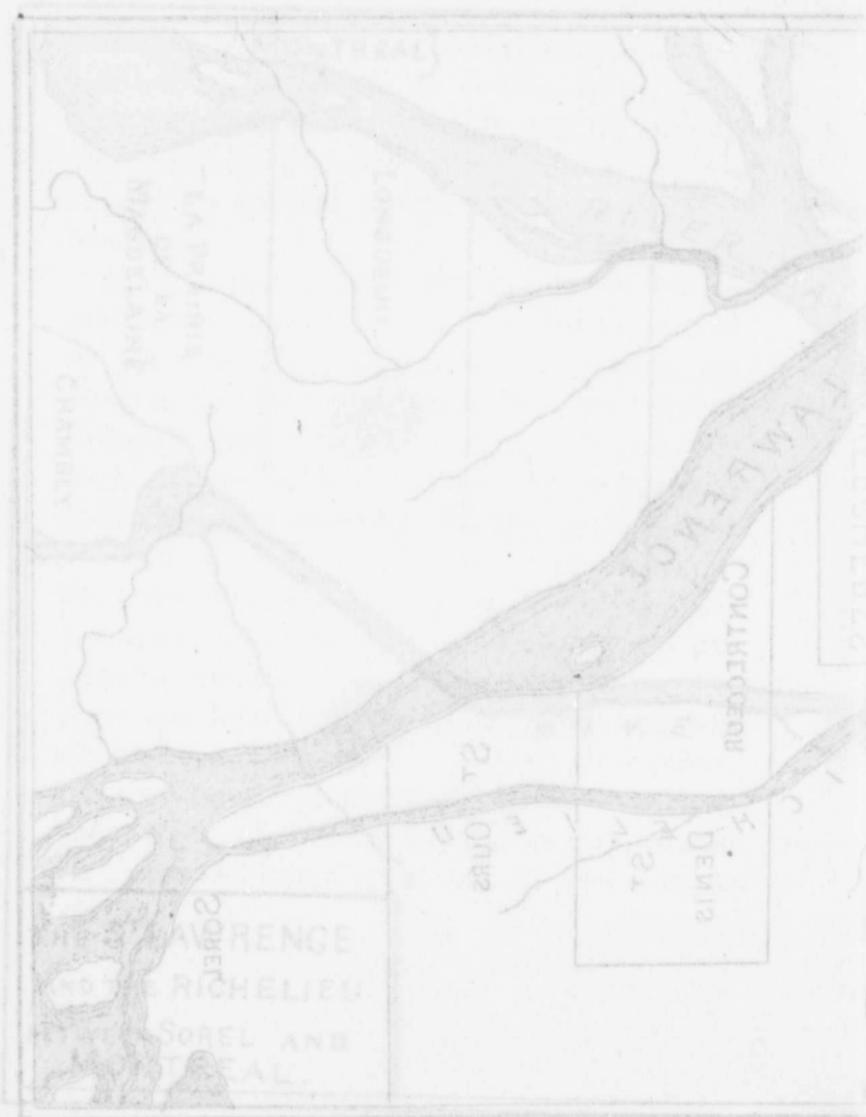
THE ST LAWRENCE  
AND THE RICHELIEU  
BETWEEN SOREL AND  
MONTREAL.

CHAPITRE V

LA SEIGNEURIE DANS SA CREATION

LA SEIGNEURIE DANS SA CREATION

sur les rives du Saint-Laurent  
et du Richelieu, se développèrent une vie d'arti-  
criste extraordinaire. Les travaux des arbres  
ants, le fruit de l'équarrissage du bois.  
les planches et du taillage des pieux.  
ent un nouveau pas vers la civilisation.  
écrite la création de la société ana-  
de tout ce chaos devait élever  
structure imposante, entou-  
nous avons présenté à  
pendant ce travail, le seigneur lui-  
ne se distinguait pas par son seigneurial.  
qu'un abri.  
dont le seigneur recevait  
sol les titres de possession n'était qu'



## CHAPITRE V.

### LA SEIGNEURIE DANS SA CRÉATION.

VERS l'an 1670, sur les rives du St. Laurent et du Richelieu, se déroulait une scène d'activité extraordinaire. Le fracas des arbres tombants, le bruit de l'équarissage du bois, du sciage des planches et du taillage des pieux marquaient un nouveau pas vers la civilisation. C'était en vérité la création de la société canadienne puisque de tout ce chaos devait éventuellement sortir la structure imposante, entourée de terrains fertiles que nous avons présente à l'esprit en parlant du manoir seigneurial.

Pendant ces travaux la vie du seigneur lui-même se distinguait peu de celle de l'habitant, ou censitaire. Il fallait que tous les deux se fussent décidés à endurer la fatigue et la peine avant même qu'un abri des plus simples pût être achevé.

Le domaine dont le seigneur recevait du roi les titres de possession n'était qu'une

partie d'une immense forêt dont les seuls moyens de communication avec les autres centres de population étaient par la rivière. Le seigneur n'était jamais sûr des bornes de sa propriété, puisque jamais aucune levée de plans n'avait été faite de cette immense solitude. Si ses terres étaient contiguës à celles d'un voisin, la ligne de démarcation pouvait se définir approximativement. Des disputes quant aux bornes devaient nécessairement s'élever plus tard, pour le moment le point important était de choisir un site pour le manoir. Alors commençait la tâche difficile et souvent dangereuse d'abattre la forêt. Les moyens d'enlever les arbres tombés étaient primitifs, conséquemment d'une action lente, et le rusé sauvage avait la méchante habitude de se tenir toujours à l'affût pour attaquer le travailleur sans protection. Les travaux dans la forêt étaient aussi multiples; pendant que les uns maniaient la hâche, les autres, le fusil à la main, faisaient la garde sur le théâtre des opérations. Dès qu'une demeure était élevée, elle était entourée d'une palissade de pieux, au-delà de laquelle on laissait un large espace libre de manière

à ce qu'aucun abri immédiat ne fût offert à l'ennemi. La palissade était de quatorze à seize pieds de hauteur et l'entrée de l'enceinte placée au centre faisait face à la rivière. On bâtissait tout d'abord le manoir. On le construisait assez grand pour contenir tous les habitants de la place, tout restreints que pouvaient être leurs quartiers. Ensuite graduellement on érigeait des habitations séparées pour les fermiers, des entrepôts pour les provisions, des granges et dépendances pour les bestiaux. Si de la pierre convenable pour la construction se trouvait à portée, un moulin garni de meurtrières d'où l'on pouvait se défendre en dernier ressort, était placé à l'un des angles de l'enceinte. Un espace dans les limites de l'emplacement était mis en culture et ainsi les habitants du petit village fortifié se voyaient préparés à faire leur part pour la défense et le développement de la colonie.

Les hommes entreprenaient ensuite la tâche d'attaquer la forêt et d'agrandir l'aire en culture. Ils n'étaient cependant pas seuls à faire le travail; les femmes prenaient volontiers leur part du fardeau. Il y avait beau-

coup à faire, la saison d'été était trop courte et les hivers interminables. Entre les semailles et la récolte on avait à faire les préparatifs pour les longs mois d'hiver. Une provision de bois devait être coupé, séché et rentré au fort; plus tard le grain et les racines étaient recueillis, enfin on avait à s'occuper de mille choses avant que l'hiver eut serré le pays dans son étreinte glaciale.

Après quelque temps des terrains furent défrichés à une distance considérable des palissades des forts. Pour assurer la protection des travailleurs dans la forêt, on envoyait de Québec des soldats dans la région où les Iroquois montraient le plus d'activité. Quand régnait une paix relative la garde du fort était considérée suffisante. Fréquemment et lorsque l'on s'y attendait le moins, un éclat de canon d'un des forts annonçait l'approche de l'ennemi. Ce signal convenu était répété de fort en fort et chacun volait aux armes. Il arrivait que, lorsque pour une certaine période, aucune alarme n'avait été donnée, les hommes devenaient négligeants et abandonnaient leurs fusils à trop loin de leur ouvrage; ils s'exposaient ainsi à payer de

leur vie leur imprudence et à être scalpés avant que les voisins pussent se concerter pour venir à leurs secours. Tels étaient les périls qu'il fallait affronter dans la création d'une seigneurie sur la route des Iroquois.

D'abord il fut possible au seigneur et à ses censitaires de vivre dans l'enceinte du manoir. Mais avec le temps et l'accroissement des familles il fallut franchir les limites. Ceci et l'ouverture de nouvelles terres de culture, rendirent nécessaire—quoique pas trop sûr—d'élever de nouvelles habitations, à une certaine distance de la résidence seigneuriale. Ce changement n'ajouta pas au confort des femmes surtout. Le seigneur jouissait de certains droits prospectifs connus sous le nom de banalités. Les censitaires à qui il était concédé des terres, étaient tenus de faire moudre leur grain au moulin seigneurial et de cuire leur pain dans un four commun. Si le seigneur ne possédait pas de moulin ses gens étaient obligés de porter leur grain à une distance encore plus considérable. Le four banal était une rude épreuve pour la ménagère. L'obligation de s'en servir était toujours ennuyeuse. Plus d'une femme après avoir fait

face à une tempête d'hiver et s'être débattue péniblement à travers la neige, en arrivant au four seigneurial trouvait la pâte gelée. Le boulanger aussi qui avait plus d'une fournée de pain était obligé de faire un second voyage. De fâcheux retards arrivaient encore à la moulure du blé. Ou le moulin n'était pas en opération ou bien la quantité à moudre était au-dessus de sa capacité; parfois aussi le meunier n'était pas de bonne foi et ne rendait pas la juste mesure de farine. Pour moudre et cuire un tarif était exigé, qui, ajouté à l'inefficacité du service, souvent devenait un fardeau. Il ne faut pas croire que ces conditions étaient générales, parceque le moulin et le four banals étaient souvent à une distance commode de ceux qui en avaient besoin. La population dans le voisinage immédiat d'un fort avait des avantages exceptionnels. Philippe de Chambly, par exemple, dont le domaine était à proximité du fort St. Louis, bâtit une solide habitation de pierre, et ne se trouva pas dans la nécessité de construire ni un moulin ni une chapelle puisque le fort pouvait accommoder ses vassaux.

A peu d'exceptions près, les enfants des habitants recevaient peu d'instruction à part celle donnée par leur parents. Mais il est remarquable de constater dans ces circonstances, le nombre de jeunes filles dont l'écriture était excellente et qui pouvaient écrire une lettre convenable. Les mères de la Nouvelle France méritent certainement de grands éloges à raison de leurs sacrifices de temps et de patience pour arriver à ces résultats. Probablement aussi étaient-elles aidées par les épouses des seigneurs qui, pendant les longs jours d'hiver, trouvaient le temps d'instruire les enfants de leurs tenanciers. Il n'y avait aucune école régulière, le personnel ecclésiastique était peu nombreux et ne réussissait qu'avec peine, et à des intervalles irréguliers, à administrer les services religieux aux populations. Le curé menait une vie laborieuse; dans son canot, il allait de place en place, toujours le bienvenu partout; l'hiver il parcourait à la raquette les mêmes parages et peut-être trouvait-il un siège sur le traîneau d'un habitant. Sa pitance était maigre, et pourtant il trouvait moyen de soulager et d'assister plus d'un miséreux. Quoique mo-

raliste sévère, il était aimé et vénéré de tous. La visite du médecin était encore plus rare que celle du curé. Pendant des années il n'y eut qu'un seul médecin qualifié dans la colonie. Il voyageait, apparemment à ses propres frais, de Gaspé à Montréal et peut-être au delà. Les patients étaient nombreux et les recettes insignifiantes. A Montréal et Québec les barbiers réclamaient le don de guérir, et incontestablement ils étaient habiles à panser des blessures légères, fussent elles infligées par leurs propres mains ou autrement. Mais de meilleurs médecins et chirurgiens que les barbiers étaient les mères au Canada et particulièrement à la campagne, puisque leurs enfants grandissaient et regorgeaient de santé en dépit de l'absence de l'apothicaire, du médecin ou du marchand de remèdes brevetés.

Les occupations ne manquaient jamais.<sup>1</sup> Il était possible de chasser et de pêcher en toute saison. L'anguille qu'on salait et conservait

---

<sup>1</sup> A différentes périodes il leur fut donné une certaine quantité de discipline et d'exercice militaires. Pour les encourager dans la manœuvre et le tir le dimanche et les jours de fêtes, l'Intendant offrait des épées en prix. Talon à Colbert, 10 nov. 1670. *New York Colonial Documents*, vol. ix, p. 69.

pour la consommation l'hiver abondait dans le St. Laurent. La forêt fournissait du bois de construction et de chauffage; on en faisait aussi des bardeaux, dont on avait constamment besoin à Québec; c'était une occupation. Aussi en moins de quelques années après son établissement sur une ferme, un habitant était en position de soutenir sa famille par sa seule industrie. Le vêtement néanmoins, était presque un luxe, car on ne tissait que peu d'*éttoffe du pays* dans la colonie. Il arrivait fréquemment que les enfants, tout en étant bien nourris, étaient peu habillés. Mais le bon roi, le "Pourvoyeur Universel" de la colonie, qui avait envoyé les mères et les avait pourvues de foyers, de bestiaux et d'aliments, fut encore appelé à leur fournir des chaussettes et des pantalons pour cacher la nudité de leurs petits enfants. De temps en temps nous voyons l'Intendant distribuer en cadeau ces choses avec beaucoup d'autres encore au nom de son royal maître.

Cependant il ne faut pas conclure de tout cela que les adorateurs de la mode n'existaient pas au Canada. Si les habitants des districts ruraux se procuraient avec dif-

ficulté les vêtements nécessaires, il y avait à Québec un *beau monde* en miniature qui recevait avec empressement les chefs-d'œuvre de l'art de la mode. Les marchands de la mère patrie, trouvant un marché plus facile pour l'écoulement des articles de parure que pour celui des objets de commerce, changèrent rapidement leur tactique et s'empressaient d'introduire dans le Nouveau Monde le luxe de l'Ancien. Le commerçant de Québec était entièrement d'accord avec son confrère d'outre-mer, et à l'arrivée annuelle des navires les boutiques dans la basse ville étaient garnies de brocards de choix, de dentelles, de plumes, de rubans et de colifichets, dont les dames étaient respectueusement invités à faire l'inspection. Les modèles aussi bien que les tissus étaient généralement vieux d'un an sur la mode de France, mais on en était satisfait. Un marchand écrivant de la Rochelle disait, "de rubans, dentelles, tabatières, montres et bijoux, il n'y en a jamais assez d'expédié, quoique les prix sont de quatre fois la valeur."<sup>1</sup> Mais

---

<sup>1</sup> "Commerce de l'Amérique Française." *Public Archives of Canada*, M. 133, p. 32.

les modes et les nouveautés de France affectèrent sensiblement la patience et la bourse de plusieurs chefs de familles déjà apauvries. Plusieurs des femmes de bons bourgeois causaient de l'embarras à leurs maris par l'achat de vêtements plutôt faits pour des duchesses, et plus d'un honnête artisan désirant faire honneur à son épouse, s'imposait de porter des habits qui lui donnait l'air d'un cocher plutôt que celui d'un *gentilhomme de France*.

C'était naturellement le Château St. Louis qui donnait le ton et on y trouvait de belles occasions d'étaler les dernières modes aux bals donnés par le gouverneur. Il arrivait parfois que celui-ci avait une fille; alors les jeunes demoiselles de Québec étaient dans le ravissement et c'était à qui l'emporteraient dans l'art de se parer. Mais en grande partie c'était peine perdu, parceque toutes ces belles parures n'ajoutaient rien aux charmes personnels des filles de la Nouvelle France. La jeune canadienne était souple, élancée et de jolie taille. L'extravagance de leurs toilettes n'en dissimulaient pas le bon goût. En ville, elles portaient de longs manteaux de couleurs vives. Elles étaient

toujours bien chaussés et arrangeaient leurs cheveux à la mode de France. Au bal et même à la promenade, elles portaient d'attrayants éventails faits de plumes d'oiseaux sauvages. "Toutes les modes excepté le fard", écrivait de la Tour, "arrivent ici régulièrement au printemps par les navires."<sup>1</sup> L'exception à laquelle le digne prêtre fait allusion est significative puisqu'elle donne une preuve positive et convaincante que les cosmétiques étaient inutiles pour rehausser la beauté des filles de la Nouvelle France.

La gaiété du château, bien vue par la jeunesse de Québec était envisagée, avec quelque regret par le clergé qui regardait d'un œil inquiet, et peut-être non sans raison, les gorges découvertes et les bras nus, les *fontanges*, portées sur la tête des femmes de distinction et les colifichets et rubans qui ornaient leurs corsages.<sup>2</sup> Les "boucles immodestes" de cheveux, des belles de la Nouvelle France

---

<sup>1</sup> De la Tour, *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 175.

<sup>2</sup> Mandement de Mgr. de Laval, 26 février 1682 et Lettre Pastorale de Mgr. de St. Vallier, *Mandements des Evêques de Québec*, vol. i, (Québec 1887), page 106, 172, 184.

n'échappèrent pas non plus à la censure. Les coupables furent réprimandées et menacées et on proposa même de passer une loi prohibant l'importation de dentelles, brocards, rubans et bijoux.

On conseilla à Denonville, le gouverneur, qui pouvait faire ou défaire la mode, de donner le bon exemple en ne permettant à sa fille de danser qu'avec des personnes de son sexe. C'était vraiment beaucoup exiger! La règle a-t-elle été relâchée ou la jeune demoiselle était-elle déterminée de s'amuser comme bon lui semblait, on ne sait, mais les bals et les réjouissances n'en continuèrent pas moins au Château.

Les cancons ou commérages circulent rapidement même dans un nouveau pays; et le fermier qui transportait ses bardeaux de la seigneurie à Québec rapportait de brillants rapports (si non toujours exacts) de la gaieté de la capitale. Ainsi les nouvelles passaient-elles de bouche en bouche, les différentes versions étant sujettes à la discussion pendant les soirées d'hiver à la campagne. Parfois le seigneur et sa famille, ou le censitaire et sa famille, allaient en visite à Québec à

l'arrivée des navires. L'homme sage laissait sa compagne à la maison, mais il arrivait souvent que la femme était la voix décisante. Le centre d'attraction était naturellement le marché où s'étaient les importations. Les achats étaient source de satisfaction pour les uns et d'envie pour les autres, du moins jusqu'à l'arrivée des prochains navires qui donnaient aux désappointés l'occasion d'une revanche. Le Canada en était encore à ses débuts, l'extravagance et l'indigence marchaient de pair et ce ne fut qu'avec le temps que l'économie devint la règle.

Les habitants, fiers de s'appeler ainsi, le terme exprimant l'idée de la possession assurée d'un enjeu dans la pays,<sup>1</sup> étaient pour la plupart simplement vêtus. On reconnaissait les hommes du district de Québec à la tuque rouge dont ils se coiffaient, tandis que ceux du district de Montréal portaient une tuque bleue. Les jeunes filles même pauvrement habillées avaient toujours une coiffure soignée ornée d'une aigrette.

De curieuses coutumes semblent avoir été en usage dans la Colonie. Ainsi un ami

---

<sup>1</sup> Knox Historical Journal, vol. ii, p. 236.

E  
it  
it  
e.  
e  
s  
s  
i



LA DANSE RONDE DES CANADIENS  
d'après une ancienne gravure

était-il invité à un repas, il trouvait à table une fourchette et une cuillère d'argent, mais il était tenu d'apporter son propre couteau. Plus tard cette singularité ennuya fort les officiers anglais qui, arrivant à l'improviste dans une maison, était obligés d'avoir recours à leur couteau de poche. Dès le début d'excellents orfèvres se trouvaient au Canada. On faisait d'ailleurs l'importation de fourchettes et de cuillères d'argent; même dans certains cas il se trouvait des assiettes en or dans les seigneuries. Mais personne apparemment ne jugeait nécessaire de se pourvoir de couteaux.

Les fêtes civiques étaient rares dans la colonie. On observait généralement le premier jour de mai et la St. Martin. A la première fête, les habitants se réunissaient au manoir et au milieu des réjouissances des enfants, ils érigeaient un mât devant la maison, pendant que les vieilles gens se livraient aux commérages tout en participant à la bonne chère offerte par le seigneur. A la St. Martin, les affaires se mêlaient au plaisir. C'était alors que les censitaires devaient payer leurs rentes annuelles, connues sous le nom de

*cens et rentes.* A bonne heure le matin, ils se mettaient en route, les uns en carrioles et d'autres à pieds, emportant avec eux le tribut exigé par les termes de leur tenure. Pour une ferme de cent soixante acres le *cens* était d'à peu près quatre dollars et les *rentes* un demi minot de blé par arpent ou son équivalent en œufs et en chapons. Le fermier, s'il le pouvait, payait le tout en espèces et ceci était souvent matière à discussion. Leurs devoirs accomplis, les habitants goûtaient de l'hospitalité du seigneur, et échangeaient des nouvelles tout en fumant amicalement une pipe—dont les jeunes filles même ne dédaignaient pas de *tirer une touche*. Ensuite quand les ombres du soir commençaient à descendre, ils retournaient chez eux et la fête était finie.

Mais la fête avait pour toutes ces bonnes gens un lendemain, qui souvent rappelait autre chose que d'agréables souvenirs. La facile et joyeuse vie, comme ils se la représentaient des heureux habitants de Québec, l'élégance du Manoir Seigneurial, faisant contraste avec leurs rudes et grossières demeures, les exigences du Seigneur, tout concourait à créer

un sentiment de mécontentement, surtout parmi les jeunes. Ce sentiment s'accroissait par la réflexion et la discussion pendant les mois d'hiver au coin du feu ou pendant la partie de cartes. La jeunesse supporte difficilement la contrainte et abhorre toute forme de sujétion. D'autres influences encore commençaient à agir. Quelques-uns de l'ancienne génération cependant, demeuraient fidèles à la vie pastorale, guidant la charrue ou glanant dans les champs avec la simplicité des anciens jours, satisfaits si seulement leur travail était productif. Pour eux et leurs semblables les titres et les honneurs n'offraient aucune tentation; ils attendaient du Ciel seulement la récompense en ce monde et dans l'autre. Ce petit nombre dont le monde ne tenait pas compte était néanmoins le point d'appui de la colonie. Mais l'on ne doit pas pour cela se les imaginer moroses ou lourds, au contraire ils étaient généralement gais et partageaient volontiers les simples amusements des jeunes.

Les plus économes, dont la fortune, avait été amassée sou par sou, dans l'abnégation et les souffrances physiques, contemplaient

avec orgueil leur grenier bien rempli et leurs bestiaux bien conditionnés. Vu les peines et les privations à travers lesquelles ils avaient passé, leurs biens constituaient un digne héritage à laisser à leurs enfants. Mais les générations nouvelles avaient peu de souvenance de ces choses et prenaient leur existence en dégoût. Car cet ennemi insidieux, le mécontentement, avait passé dans l'âme de la jeunesse. Et il n'y avait rien là de surprenant. La période d'activité forcée dans la colonie était suivie par de longs intervalles de réclusion et d'isolement. Et dans leur solitude et délaissement le pénombre de leur propre existence semblait s'étendre sur la création toute entière. Les étroites limites de la seigneurie, les travaux pénibles de fouiller et de creuser la terre, la contrainte de l'autorité paternelle et la lourde main de l'indigence froissaient les jeunes gens et les tourmentaient. Là-bas, contraste frappant, s'étendaient des forêts sans limites, peuplées par le sauvage pittoresque à sa manière, mais farouche et insoumis, ne s'inclinant devant aucun seigneur ou souverain. Il y avait là pour le jeune homme une invitation à imiter l'Indien et à le suivre dans les bois.

## CHAPITRE VI.

### LE CONSEIL SOUVERAIN.

TELLS étaient les bases sur lesquelles fut assise la colonie, qui, sagement guidée ou autorisée dans une mesure raisonnable à se diriger elle-même, eut pu devenir véritablement une Nouvelle France, se développant par ses industries et son commerce, avec des à côté d'aventures hasardeuses et de sauvagerie forestière. Si dans un tel état de choses quelques uns des agréments et des amenités de la vie européenne faisaient défaut, quelques uns aussi de ses mauvais aspects ne se présentaient pas. Rarement, du reste, voit-on un État se former d'après des idées en tout point saines et rationnelles: plus l'histoire se répète plus on est forcé de reconnaître la vérité de l'observation du Chancelier suédois: "*Quantula sapientia mundus gubernatur!*" La chose qui est sous les yeux et que l'on connaît sert de copie que le temps ou les circonstances le justifient

ou non. A l'encontre du philosophe l'homme d'État ne s'attarde pas à considérer les temps nouveaux ou les circonstances particulières. Il s'estime trop heureux de pouvoir maintenir le *status quo*. L'Empereur Auguste aimait à définir comme bon citoyen "celui dont la disposition est *Quieta non movere*." Il n'est donc pas surprenant que Richelieu, Mazarin et Colbert, avec toute leur sagacité d'hommes d'état, ne visaient rien d'autre que de faire de la Nouvelle France, un modèle diminué de l'Ancienne. Même s'il en était ainsi, ils ne furent pas entièrement fidèles à leur intention, puisqu'ils mirent sur le commerce d'une colonie des restrictions qui n'avaient pas de parallèles dans la France européenne et pratiquement abandonnèrent le commerce à une succession de compagnies marchandes. Dès le commencement la Nouvelle-France subissait une contrainte qui entrava sérieusement son libre essor, et que son peuple n'acceptait pas avec autant de soumission que ses ancêtres du vieux monde.

Quand, par conséquent, Louis XIV décida de prendre le gouvernement de la colonie

française au Canada sous sa surveillance personnelle, il trouva nécessaire l'adoption de mesures qui inspireraient la confiance dans son administration. Talon qu'il choisit pour son représentant, fut instruit d'avoir à faire régner la justice et de donner aux habitants la paix, le repos et l'abondance.<sup>1</sup> En ordonnant, en 1663, une investigation sur l'état de choses au Canada, le roi déclara: "Jusqu'à ce moment il n'y a eu dans la colonie aucun système régulier de justice dont l'autorité ait été universellement reconnue; et par la faiblesse de caractère des officiers responsables, les jugements qu'ils ont rendus n'ont généralement pas été exécutés."<sup>2</sup> Afin d'assurer l'exécution de la justice et d'organiser un corps administratif, muni de pleins pouvoirs, avec commission spéciale de restreindre toute tendance du peuple canadien à s'éloigner des règles posées pour leur conduite par la volonté royale, le Conseil Souverain était créé.

---

<sup>1</sup> Colbert à Talon, 5 avril 1666. *New York Colonial Documents*, vol. ix, p. 39.

<sup>2</sup> Instructions royales au sieur Gaudais, commissaire spécial pour s'enquérir des conditions dans la Nouvelle France, Mai 7, 1663. *Edits et Ordonnances*, vol. iii, (Québec, 1856), p. 25.

La création de ce Conseil fut un acte de politique prudente. Pendant cent ans ce corps administratif devait exercer une puissante influence sur les progrès de la colonie. Il se composait du Gouverneur et de l'Evêque et de cinq conseillers nommés par eux, conjointement. Les syndics locaux n'avaient plus, comme dans les premiers temps, alors que le pays était plus complètement sous le contrôle de compagnies établies par charte, une part dans les élections des conseillers. Dorénavant il leur fallait compter sur l'appui de leurs supérieurs. En même temps le Conseil devait réprimer toute tendance vers un excès d'absolutisme de la part du gouverneur.

La nouvelle institution était destinée à se montrer assez bien adapté aux besoins du pays. Ses premiers actes cependant ne furent pas à sa gloire; les pouvoirs arbitraires qui avaient été les attributs du gouverneur, le conseil se hâta de se les arroger. Parmi les premiers conseillers choisis se trouvaient deux personnages nommés Villeray et Bourdon. La veille de l'élection un certain Dumésnil qui était en possession d'informa-

tions contre ces hommes relativement à des fraudes commises contre la Compagnie des Cents Associés, demanda qu'ils ne fussent point élus. A une réunion suivante du Conseil, Bourdon, alors Procureur Général, représenta que Dumesnil s'était emparé de certains papiers appartenant au Conseil et désigna Villeray, le supposé complice, pour les retrouver; accompagné de dix soldats, Villeray entra de force chez Dumesnil et prit possession des documents. Par ce moyen la poursuite de Bourdon et Villeray fut empêchée.<sup>1</sup>

Un coup d'œil sur les jugements et décrets du Conseil révèle le fait que le peuple était gouverné par une verge de fer. Dans plusieurs cas, cependant, il est rapporté que certaines formes de jugements barbares, basées sur les lois de France, furent mitigées par l'action du Conseil. Ainsi, Jacques Bigeon, convaincu de meurtre, devait être traîné demi-nu par les rues jusqu'à la porte de l'église et là demander pardon de son crime. Ensuite la main coupable devait être coupée

---

<sup>1</sup> Cahall. *The Sovereign Council of New France*. (New York, 1915), p. 24.

et clouée à un poteau avant que le malheureux fût conduit à la potence pour y être exécuté. D'après l'ordre du Conseil la main ne fut coupée qu'après l'exécution.<sup>1</sup>

Un meunier trouvé coupable de vol de grain fut condamné à mort. Sa punition fut réduite à la fustigation, la marque sur l'épaule au fer rouge et la perte de son occupation. Un faussaire échappa à la potence en servant trois ans comme domestique après qu'il eût passé quelques heures au pilori avec un placard sur la poitrine: "L'Auteur de faux billets".<sup>2</sup> Pour actes de brutalités des hommes étaient condamnés à être rasés, battus avec des verges et ensuite envoyés pour servir neuf ans sur les galères du roi. Pour le jurement et le blasphème il y avait différents genres de punition: on coupait les lèvres aux délinquants, ou bien on leur imprimait un stigmaté sur la joue; quant aux récidivistes on leur arrachait la langue.

Les activités du Conseil ne se limitaient pas seulement à l'exercice de simples fonctions

---

<sup>1</sup> *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle France*, vol. i. (Quebec, 1885), p. 486.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. iii. (Quebec, 1887), p. 442.

judiciaires. Diverses mesures de législation domestique furent décrétées par lui.

L'agriculture de laquelle dépendait l'avenir de la colonie fut encouragée et protégée par de sages règlements. Les récoltes des fermiers pendant les premiers cinq années furent exemptes de dîmes et le grain rendu aux moulins de Québec et Montréal ne pouvait être saisi pour dette.<sup>1</sup> Quoique Talon possédât une ferme bien approvisionnée et des bestiaux de bonne race, l'élevage des animaux ne semble pas avoir été bien compris par les fermiers. Le bétail était coûteux mais quelquefois si le fermier exposait à l'Intendant ses besoins, un bœuf ou une vache était ajouté à ses troupeaux comme cadeau du roi. L'indifférence et l'imprévoyance trop générales des censitaires retardaient le progrès de l'agriculture: on laissait pousser les herbes sauvages dans les champs, jusqu'à ce que le conseil jugeât nécessaire d'imposer une amende aux fermiers qui n'auraient pas nettoyé leur champs avant la fin de Juillet.<sup>2</sup> Le blé était

<sup>1</sup> Cahall. *The Sovereign Council of New France*. (New York, 1915), p. 218.

<sup>2</sup> "Arret du Conseil Supérieur de Québec." 20 juin, 1667 *Edits et Ordonnances*, vol. ii. (Quebec, 1855), p. 40.

souvent vendu aussitôt mûr et l'habitant se trouvait alors dans l'obligation d'acheter pour la semence du grain à un prix plus élevé.<sup>1</sup> Le spéculateur cependant n'échappait qu'avec peine à la vigilance du Conseil. Quand on se plaignait que les marchands refusaient de prendre du blé en paiement de dette, excepté à un taux très inférieur, ceux-ci étaient obligés de l'accepter au prix fixé par le Conseil: quatre francs le minot.<sup>2</sup> Mais en même temps le Conseil ne se montrait pas toujours très zélé quand ses propres intérêts étaient à l'encontre de ceux du paysan. Par un décret royal de 1684 tout seigneur était obligé de construire sur son domaine un moulin au bénéfice de ses fermiers, mais le Conseil comptait plusieurs Seigneurs parmi les membres; et l'ordonnance ne fut publiée que plusieurs années plus tard. D'autres décrets obligeant les Seigneurs à défricher leurs terres, dans les limites d'un temps raisonnable, sous peine de confiscation par la Couronne, furent si peu mis en force, que pendant un demi siècle la nouvelle mise

---

<sup>1</sup> *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle France*, vol. iv. (Quebec, 1888), p. 542.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. i, p. 549.

en culture annuelle ne dépassait pas un millier d'acres.

Le Conseil s'occupa aussi des villes: Ainsi il réglementa le fonctionnement du marché hebdomadaire. En 1676 il ordonna la convocation annuelle des principaux habitants pour fixer le prix du pain;<sup>1</sup> plusieurs lois furent passées concernant l'hygiène; des égoutiers furent nommés et les habitants invités à entretenir les rues d'une manière convenable. Plus d'un moyen fut adopté pour la prévention et l'extinction du feu. Dans les premiers temps les citoyens étaient requis de se rendre au premier signal de la cloche sur le théâtre de l'incendie et d'apporter seaux de cuir, hache et crochet. Les bonnes ménagères trouvaient le seau particulièrement commode pour le transport de l'eau du puits à la maison et, avec le temps, cet ustensile devint, par cet usage, hors de service. Demande fut faite au roi d'en procurer d'autres au montant de deux cents couronnes. Le crochet eut aussi son utilité domestique et le Conseil dut fournir de nouveaux, mais avec la stipulation que le tout serait mis en

<sup>1</sup> *Edits et Ordonnances*, vol. ii. (Quebec, 1885), p. 72.

dépôt au Château, au Palais ou en d'autres endroits de sûreté. Cette nouvelle méthode prévenait la disparition des articles de protection contre le feu, mais donnait en même temps une chance de progrès à l'incendie.

Dans une circonstance particulière, il fut permis à un certain nombre d'habitants d'importer de France, à leurs propres frais une pompe à incendie "de façon hollandaise." Elle fut trouvée trop dispendieuse sans doute, car on continua à faire usage de seaux de cuir et il n'est plus fait mention de l'invention hollandaise.<sup>1</sup> Ces méthodes pour combattre l'élément destructeur ne pouvaient être adoptées que dans les grands centres. A la campagne, il fallait laisser le feu accomplir son œuvre.

La mendicité fut une source de désordres dans les villes et pour un temps le Conseil en fut sérieusement inquiété. "La mendicité", dit l'Intendant, "sans vergogne, fut introduite dans Québec par cinq femmes."<sup>2</sup> Affaire sans doute de rancune masculine, il trouvait

<sup>1</sup> *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle France*, vol. iii, p. 591.

<sup>2</sup> *Archives des Colonies*, F. 3. (Collection Moreau St. Méry), vol. iv, pt. ii, p. 806.

probablement commode de faire tomber la charge sur les membres du beau sexe, puisque

“Adam muss eine Eva haben  
die er zeiht was er gethan.”

Quoi qu'il en soit, si les femmes, les premières, se firent une profession de la mendicité, elle n'en gardèrent pas longtemps la monopole. L'homme suivit son exemple et bientôt les enfants firent de même. En 1674, le Conseil Souverain émit un édit ordonnant à tous les mendiants d'avoir à quitter les environs de Québec dans les huit jours, de retourner à leurs foyers et de se soutenir par leur propre industrie. Une amende fut imposée à quiconque donnerait l'aumône à la porte. Il semble que cette mesure ait un peu soulagé les habitants de Québec, mais au détriment des paroisses environnantes. En 1682 les mendiants se retrouvèrent plus forts; ils se bâtirent des huttes sur les Plaines d'Abraham qui devinrent alors le refuge scandaleux des vagabonds. Les cinq premières pauvresses s'étaient multipliées jusqu'à trois cents. De nouveaux édits furent promulgués. Pour la

première offense on était menacé du pilori, et du fouet pour la seconde. Les mendiants devinrent alors agressifs et menacèrent de piller les demeures de ceux qui refuseraient de les recevoir. Encore une fois le Conseil jugea la situation: une commission fut chargée de découvrir les cas de véritable pauvreté. Un comité de secours fut aussi organisé.<sup>1</sup> Deux femmes furent autorisées à solliciter des aumônes et des vivres, et une troisième suivait avec un panier destiné à recueillir les dons. Les produits de cette ronde étaient ensuite distribués aux nécessiteux reconnus; et dorénavant si un mendiant bien portant était rencontré dans le voisinage il recevait une bonne râclée.

Le Conseil donnait aussi son attention aux affaires commerciales. Dans la réglementation du commerce avec la France, sa bienfaisante sollicitude alla jusqu'à déterminer les profits que devaient retirer les marchands d'après les prix payés pour les marchandises. A l'arrivée d'un navire européen le capitaine transmettait les factures

---

<sup>1</sup> *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle France*, vol. iii. (Quebec, 1887), pp. 219-223.

de sa cargaison au Conseil souverain qui après avoir imposé un droit de vingt pour cent et déclaré le profit du négociant permettait la décharge des marchandises.<sup>1</sup> Si les prix des factures paraissaient excessifs les livres et papiers du marchand étaient examinés. Quelquefois il arrivait que l'Intendant, dont les fonctions étaient en même temps judiciaires et administratives, intervenait et suspendait les actes qui étaient en désaccord avec ses directions.<sup>2</sup> Il n'était pas permis aux marchands étrangers de vendre en détail excepté entre le premier août et la fin de septembre, il leur était défendu de faire aucune transaction avec les sauvages aux différents postes de commerce.

Il est évident que la bonté paternelle du monarque envers le Canadien était sans limite. Cependant il aurait pu déjà se rendre compte

---

<sup>1</sup> *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle France*, vol. i, pp. 93, 145.

<sup>2</sup> Les fabricants et marchands au Canada objectaient à l'achat en France de meubles pour les habitants. Ils insistaient pour que toute marchandise fut achetée chez eux à des prix exorbitants et sans égards à la qualité. Talon encourut la disgrâce des marchands en prenant l'intérêt du public à ce sujet. Talon à Colbert, 10 nov. 1670. *New York Colonial Documents*, vol. ix, p. 70.

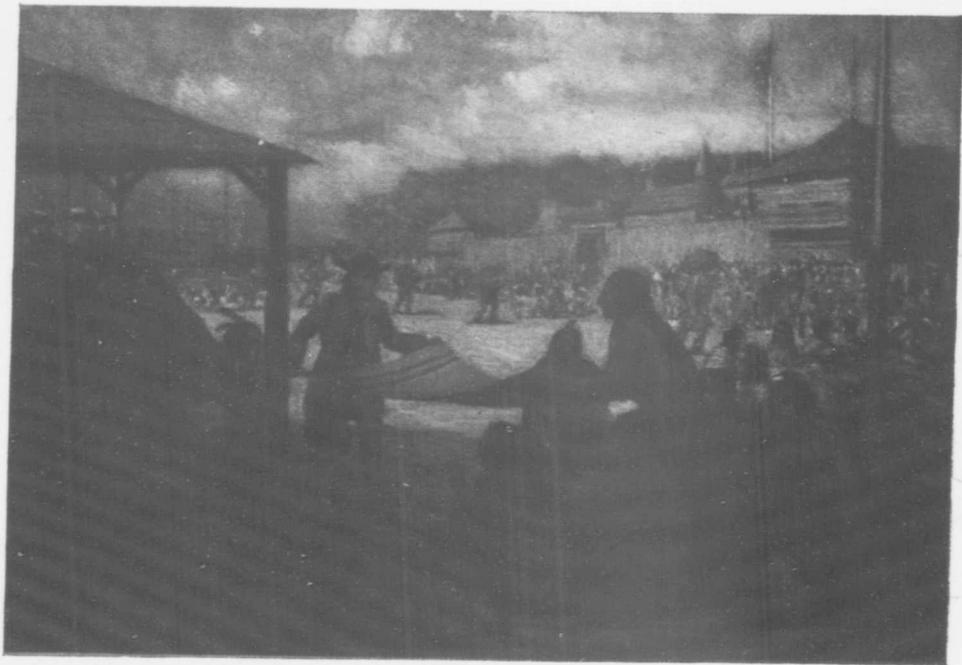
que son système de gouvernement était condamné à faillir. La confiance en soi, l'esprit d'initiative, et le développement de l'esprit politique chez les nouveaux habitants avaient été découragés et réprimés. Pour satisfaire à leurs besoins urgents, vivres, vêtements moutons et bestiaux avaient été distribués généreusement par un père indulgent avec la promesse de plus encore, si les enfants restaient bons et obéissants. De sorte qu'il n'est pas surprenant de constater qu'avec le cours du temps, la paresse, l'indolence et la vanité s'étaient emparés d'un peuple dont les légitimes aspirations avaient été étouffées dans leur germe. Pour des enfants au berceau Louis XIV était un père admirable, mais pour cette jeunesse vigoureuse le temps du biberon était passé, et ce qui les avait jusqu'à alors amusés les rendaient désormais irritables. Ainsi en fut-il jusqu'à ce qu'il devint évident qu'un violent réveil allait se produire avant qu'un état de choses sain et normal pût s'établir. Personne dans le temps n'osait prédire comment, soit par action gouvernementale ou autrement, ceci allait être provoqué. La Nouvelle France dans ses quartiers

ruraux aussi bien que dans ses villes, était encore en voie de formation. Des forces rivales s'y disputaient vigoureusement la suprématie. Lentement mais sûrement l'Intendant soustrayait au gouverneur ses pouvoirs et se les arrogait. Même rivalité existait entre l'Evêque et le gouverneur; l'autorité civile perdait son contrôle sur le peuple, et il n'était pas certains que l'Église réussirait à conserver son influence et son prestige. Et la source de tout ce désordre social de l'époque était le trafic du castor dans les bois. Mais il ne faut pas oublier que le commerce était divisé entre les vrais pionniers du commerce et une bande de jeunes dissolus qui faisaient du trafic un simple prétexte pour cacher leur vie licencieuse et vagabonde.

Pendant un certain temps le Conseil avait essayé de contrôler le négoce des fourrures en ordonnant que les sauvages eussent à apporter leurs castors à Montréal, Trois-Rivières et Québec, et en disposer à vente ouverte au plus offrant. Quand les Indiens des hauts lacs descendaient à Montréal pour le trafic, la scène était vraiment remarquable. Leur arrivée dans plus d'une occasion donna lieu à de

sérieuses alarmes et au son du canon des forts, le peuple courait aux armes. On se précipitait chez le gouverneur lui annoncer que le Lac St. Louis était couvert de canots, mais que les visiteurs fussent amis ou ennemis, personne ne pouvait le dire. Peu de temps après, en grande pompe et bruyant appareil, cinq ou six cents sauvages de diverses tribus: Hurons, Outaouais, Ojibways, Cris et Nipissingues descendaient les rapides et abordaient près de la ville, apportant avec eux des pelleteries d'une valeur de plus de mille couronnes. Alors commençait le grand marché auquel chacun voulait prendre part. C'était en effet un étrange spectacle. On voyait un noble de la cour parlant par interprète, à un sauvage authentique, tout barbouillé de craie. Marchands, coureurs des bois, officiers et même femmes de condition, tous se mêlaient à la foule, tous ayant la même convoitise—la fourrure de castor.<sup>1</sup> Après le premier jour, le marché devenait un endroit dangereux. L'abus de l'eau de vie rendait le sauvage

<sup>1</sup> "An account of the most remarkable occurrences in Canada, 1669-1690." *New York Colonial Documents*, vol. ix, p. 478. Cf. Parkman, *Count Frontenac and New France under Louis XIV*, chap. xii. (Champlain Edition, Boston, 1897, p. 21 et seq.)



LA TRAITE DES FOURRURES A MONTRÉAL  
par G. A. Reid, R.C.A.



tapageur et souvent même agressif. Mais c'était un spectacle inoubliable. Par ce moyen du marché public l'Indien recevait un bon prix pour ses fourrures et l'habitant n'était pas obligé de sortir de chez lui. Plus tard le castor devenant rare, le sauvage eut à pénétrer de plus en plus haut dans l'intérieur pour sa marchandise et comme les fourrures ne pouvaient plus que rarement être apportées aux endroits désignés, des permis furent accordés aux habitants de suivre les sauvages. Ce système bien que nécessaire, donna naissance à de graves désordres non seulement en ce qu'il favorisait le négoce de l'eau de vie et le trafic des permis de commerce, mais en général par le fait de la perte de contrôle sur les commerçants. La porte était ainsi ouverte à un nombre toujours plus grand de jeunes gens, désireux de s'évader des seigneureries pour se livrer à la vie aventureuse de l'intérieur des forêts.

Il y avait en effet une attraction toute particulière pour la jeunesse dans la carrière libre et hardie du coureur de bois.

L'existence nomade du Peau-Rouge, l'appât du commerce et la soif de l'or exerçait sur son

imagination un attrait irrésistible. La transition était grande, l'effet instantané. On peut comprendre alors combien cette jouissance toute nouvelle, qu'ils trouvaient dans une liberté et un abandon complet, leur faisait mépriser l'étroitesse et la mesquinerie de leur ancien entourage. Le temps n'était plus pour eux de regarder avec admiration les filles de leur pays; ils n'y pensent même plus maintenant qu'il leur est permis d'errer à volonté avec les nymphes de la forêt, sans contrôle et sans honte.

Les autorités déploraient assurément la license et le dérèglement du temps, mais elles étaient impuissantes à en arrêter le progrès. Parfois les brigands se choisissaient un chef, et s'organisaient en bande pour la poursuite du commerce du castor. Ils pénétraient quelquefois très avant dans le pays. A Détroit et autres postes, ils érigèrent des forts d'où sortaient de petits détachements pour aller se mêler aux sauvages, leur versant l'eau de vie et prenant part à leurs divertissements et à leurs débauches; mais en même temps, sauf les cas de démoralisation ab-

solue, il ne perdaient pas de vue la peau de castor, l'objet de leur convoitise.

Mais le chemin qui menait si facilement à la fortune, menait non moins facilement à la ruine. "Facilis descensus Averni."

Parfois des bandes de ces querelleurs ivres, parés comme galants de cour, plume au chapeau, épée au côté s'abattaient sur Montréal et y menaient grand tapage. Les uns ne se contentaient pas de la mode du temps en France mais ajoutaient à leur accoutrement un trait de parure sauvage, destiné à causer une impression; pendant que d'autres plus audacieux encore quittaient leurs habits et s'offraient aux regards sous l'insuffisant déguisement d'un peu de tatouage. Souvent aussi les natifs les accompagnaient. Des décrets ordonnant leur arrestation et châtimement étaient affichés partout mais ils n'y prenaient garde. Toujours prêts à se défendre à coup d'épée ou de casse-tête, ils étaient traités avec infiniment de déférence et de respect.<sup>1</sup> Aussi longtemps que durait

---

<sup>1</sup> Quelques-uns furent pris et punis, mais en temps de guerre les soldats ne pouvaient passer leurs temps à la poursuite des bandits.

leur approvisionnement de peaux de castors, ils passaient leurs journées à boire et leurs nuits au jeu jusqu'à ce qu'enfin ruinés, surmenés et moroses, ils retournassent aux bois se procurer les moyens de nouveaux excès. Quelque-uns repentants rentraient à leurs foyers, mais ils n'en continuaient pas moins de regarder avec mépris le commun des mortels et donnaient à entendre aux leurs qu'ils appartenaient à une classe à part, égale à tout autre dans le pays.

A une certaine époque le gouverneur estimait à au moins huit cents le nombre des jeunes gens appartenant à ce commerce illicite. Peut-être le nombre était-il encore plus grand. Les Seigneuries en souffrirent de plus d'une manière. Les terres demeurèrent incultes, les femmes et les enfants étaient abandonnés. "Vous ne réalisez pas comme est grand le mal" écrivait de Denonville; le pays est privé de ses sujets les plus capables, ils sont rendus indociles, débauchés et impropres à toute discipline; ils sont, eux et leurs familles, de prétendus nobles, portant épée et dentelles, tous affectant d'être gentilshommes et grandes

dames.<sup>1</sup> Quant à la culture des terres, ils ne veulent pas en entendre parler. Ceci joint aux conditions déplorables, éparées et répandues de la colonie rend les enfants élevés à la manière des sauvages intraitables. Ce n'est pas cependant qu'on ne trouve de très bonnes gens dans ce pays."<sup>2</sup>

De sévères règlements furent promulgués par le Conseil dans ses efforts pour enrayer le mal. Tout jeune homme allant aux bois sans une license devait être fouetté et marqué au fer pour une première offense, et condamné aux galères à la seconde.<sup>3</sup> Abriter ces bandits était déclaré un crime. Mais avec le petit nombre d'officiels dans la colonie pour exécuter les ordres du roi, les ordonnances devenaient pour la plupart lettre morte.

Aussi y avait-il trop d'hommes importants de la colonie qui profitaient du trafic de l'eau de vie, soit en qualité d'aubergistes ou comme

---

<sup>1</sup>Il était défendu à tout habitant de la Nouvelle France, à moins qu'il ne fut gentilhomme, d'ajouter à son nom, dans tout document public, le titre d'écuyer, sous peine d'une amende de 500 livres. "Arrêt du Conseil d'État" 10 avril, 1684.

<sup>2</sup>New York Colonial Documents, vol. ix, p. 398.

<sup>3</sup>"Edit du Roi, 18 août, 1681." *Edits et Ordonnances*, vol. i. (Quebec, 1854,) p. 249.

marchands de spiritueux, pour rendre possible la mise en pratique des restrictions sur leur plus précieux alliés. Et ainsi avec de l'argent plein leurs poches, lorsque les bandits revenaient à la civilisation, ils étaient aussi en sûreté que dans la profondeur des forêts.

Le problème de l'eau de vie fut le plus difficile qu'il ait été donné au pays de résoudre. Contre ce trafic furent lancés les décrets du roi et les avertissements de l'Église; mais tous deux, pour un temps du moins, n'eurent aucun résultat.

La question, en effet, était compliquée; il importait que le commerce se développât et l'eau de vie était reconnue comme son plus puissant promoteur. D'un autre côté il fallait sauvegarder la morale du pays et l'ivrognerie était son plus mortel ennemi. Permettre à l'Indien de continuer dans cette voie était sa ruine physique et morale en même temps que la destruction du commerce. L'eau de vie, pour le sauvage, était devenue une passion et l'en priver l'eut fait se tourner du côté des Anglais, ou des Hollandais qui lui en auraient fourni sans limite. Le commerce, l'allégeance, et le salut du sau-

vage étaient donc de tous côtés menacés. Et ainsi pendant que l'Église frappait aux portes d'airain de l'iniquité, l'État tantôt suppliait tantôt menaçait.

Le Conseil Souverain à l'instigation de l'Évêque fit plusieurs démarches pour enrayer ce mal, mais toujours sans succès. Ces personnages influents dans la colonie qui profitaient de ce commerce abominable, voyaient avec défaveur toute mesure qui pouvait diminuer leurs revenus. L'Évêque fit au roi de sévères représentations et finalement l'affaire fut soumise à une vingtaine de citoyens les plus importants de la colonie; parmi eux se trouvait François Jarret, Sieur de Verchères.<sup>1</sup> Seize membres du Comité se prononcèrent en faveur de l'usage sans restrictions de l'eau de vie pour des fins commerciales.

L'ivrognerie et l'illégalité cependant engendrèrent leur propre châtement. "Nos alliés, disait de Denonville, dans une dépêche en 1688, ont péri par l'abus de l'eau de vie. Les Canadiens ruinent leur santé par les mêmes excès et comme un grand nombre

---

<sup>1</sup> Voir note à la fin du volume.

d'entre eux la boivent à jeun en grande quantité, ils se rendent pour le reste de la journée incapables d'aucune occupation."<sup>1</sup> Plus loin le gouverneur rapporte que "le maître maçon était un excellent artisan, mais un ivrogne fieffé. L'ingénieur en chef ne valait guère mieux et le gouverneur fut obligé de l'heberger au Château afin qu'il puisse faire son travail."<sup>2</sup>

Le système paternel et patriarcal du gouvernement n'avait pas réussi. Le peuple sans cesse réprimé s'irrita et refusa d'être ainsi contraint et un grand nombre ne mirent plus de limites à leurs désordres. Mais l'excès même de leurs dérèglements dut amener leur propre défaite. Le sauvage débauché devenait impropre et mal disposé au commerce, le coureur des bois trouva nécessaire de chercher maintenant sa subsistance dans les travaux paisibles que pendant sa vie mouvementé il avait méprisés.

Les protestations des Évêques furent entendues, les prêtres et les missionnaires, dont le

---

<sup>1</sup> *New York Colonial Documents*, vol. ix, p. 398.

<sup>2</sup> De Denonville à Seignelay, 8 juin, 1687. *New York Colonial Documents*, vol. ix, p. 329.

nombre allait toujours en augmentant, purent alors faire sentir leur présence et leur influence, les tavernes furent balayées et quand enfin le péril des Iroquois eut disparu sous la férule de Frontenac, des populations disciplinées et réglées, chez qui l'auberge était à peine connue couvraient le théâtre des désordres passés.

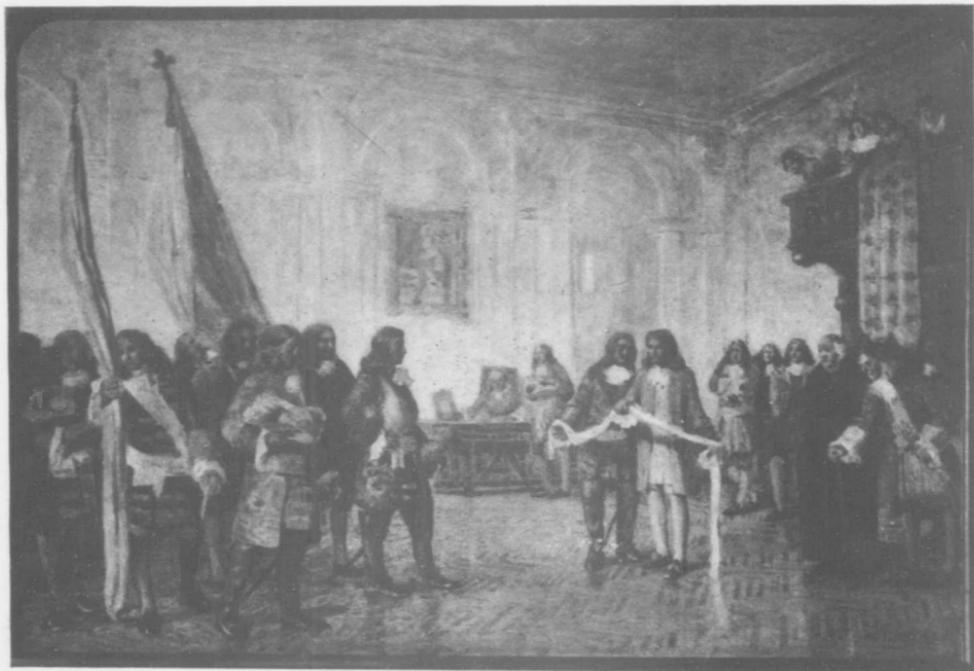
## CHAPITRE VII.

### L'IROQUOIS ENVAHISSEUR.

L'ANNÉE 1690 fut une époque mémorable. La France et l'Angleterre étaient alors en guerre et les colonies de la Nouvelle Angleterre projetaient une attaque sur le Canada. Au mois d'octobre William Phips, commandant en chef par mer et par terre de toutes les forces de leurs Majestés Britanniques dans la Nouvelle Angleterre venait demander la reddition de Québec. Le gouverneur devait signifier en moins d'une heure, par le trompette qui faisait la sommation au nom de Phips, son consentement de remettre le pays tout entier à la garde de Leurs Majestés le Roi Guillaume et la Reine Marie. Phips avait dit: "Ce faisant, vous pouvez attendre de moi la pitié d'un chrétien."

En présentant sa demande, l'envoyé de Phips avait informé le gouverneur qu'il était maintenant dix heures et qu'à 11 heures précises, il aurait à retourner avec la réponse.

e.  
n  
e-  
a.  
i-  
s  
s  
r  
t  
e  
y  
e  
i  
t



FRONTENAC ET L'ENVOYÉ DE PHIPS  
d'après la peinture de William Brymner, P.R.C.A.

Mais Frontenac avait dit: "Je ne vous tiendrai pas à attendre aussi longtemps. Dites à votre maître que je lui répondrai par la bouche de mes canons. Qu'il fasse de son mieux et je ferai du mien."<sup>1</sup>

Cette réplique inattendue trompa le hardi envahisseur qui, d'après l'information qu'il avait reçue de Mde. Joliet, épouse du découvreur du Mississippi, croyait Québec absolument incapable d'opposer aucune résistance.<sup>2</sup> Un débarquement de l'ennemi s'effectua sur les côtes de Beaupré, l'attaque fut repoussée et après quelques manœuvres, Phips se retira avec ses vaisseaux. Il ne se rendait pas compte qu'un court délai aurait amené la reddition convoitée. En recevant par un sauvage la nouvelle de l'approche de la flotte ennemie, Frontenac avait fait appel à tous les hommes disponibles entre Montréal et Québec. De loin et de près, tous étaient accourus.

---

<sup>1</sup> Un rapport des événements en Canada lors de la descente des Anglais à Québec en octobre, apporté par un officier qui s'embarqua dans "La Fleur de Mai." *New York Colonial Documents*. Vol. ix, pp. 455-458.

<sup>2</sup> Madame Joliet et Madame Lalande, sa mère, furent détenues à Tadousac par Phips. *New York Colonial Documents*. Vol. ix, p. 483.

Ils formaient un nombre suffisant pour opposer une vaillante défense. Mais à cette époque le Canada se soutenait, pour ainsi dire, de la main à la bouche et Québec se trouvait sans les moyens nécessaires pour nourrir ses défenseurs. Les soldats affamés dévoraient avidement les racines des champs et les végétaux des jardins environnants; on pillait les magasins et quelques heures de plus dans l'angoisse, et la faim auraient forcé le peuple de se rendre à quiconque lui aurait offert des vivres. La flotte ennemie avait fui à un moment d'autant plus opportun que des navires de France s'approchaient portant des provisions et des armes, et que leur capture aurait causé l'inanition dans la colonie. La réjouissance fut donc grande quand la dernière voile anglaise disparut et qu'on fut rassuré sur le sort des navires d'approvisionnements. Le *Te Deum* fut chanté dans l'église, des processions solennelles se firent par les rues. La louange de Frontenac était sur toutes les lèvres.

Frontenac fut, en vérité, l'homme du moment et, parmi tous les représentants du roi en Canada, la plus frappante personnalité.

Son caractère impéieux lui avait valu d'être rappelé par le roi en 1682, mais il était à cette heure pour la seconde fois gouverneur de la Nouvelle France et très populaire parmi le peuple. Louis XIV, malgré la médiocrité de ses dons intellectuels sut heureusement s'entourer d'hommes remarquables et habiles dont il laissait en général triompher les idées. Letellier, le Chancelier, qui connaissait le caractère du roi décrit avec justesse l'attitude de son maître dans les affaires de l'État: "Sur vingt questions soumises au roi," dit-il: "nous sommes certains que dix-neuf seront accordées suivant nos désirs; nous sommes également sûrs que la vingtième sera décidée contre nous, mais laquelle sera celle-ci, nous ne pouvons dire. Le roi se réserve la fantaisie de nous faire sentir qu'il est le maître. Mais si par hasard quelque chose lui est présentée sur laquelle il s'obstine et qui est suffisamment importante pour que nous nous obstinions aussi, nous recevons généralement une verte réprimande. Mais, la semonce passée, le roi, satisfait de nous avoir fait voir notre incompetence, devient plus flexible et alors il nous est donné de faire suivant nos

désirs."<sup>1</sup> Il en fut ainsi pour Frontenac. Après son rappel et la réprimande qui suivit, il fut renvoyé au Canada investi de pouvoirs plus grands encore. Heureux évènement, car à ce moment la situation militaire du pays demandait la direction sûre d'une tête énergique.

Dès l'âge de quinze ans, le jeune comte avait vu le service en Hollande sous le Prince d'Orange. A vingt-trois ans il avait atteint le grade de colonel dans le régiment de Normandie. Il n'obtint qu'à cinquante-deux ans sa première commission de Gouverneur et Lieutenant Général pour le roi dans toute la Nouvelle France.

Frontenac entra avec enthousiasme dans ses nouvelles fonctions déterminé de faire tout en son pouvoir pour impressionner les habitants par la dignité de sa position. Le Canada lui offrait beaucoup de sujets d'encouragement et, peut-être aussi, de découragement. L'état de choses devait paraître étrange à un homme qui, comme Frontenac, avait vécu depuis ses jeunes années dans

---

<sup>1</sup> Mémoires du Duc de Saint-Simon, vol. iii, p. 24.

l'atmosphère de la cour de France. En dépit des efforts de Colbert et de Talon pour construire le Nouveau Monde sur le modèle de l'Ancien, tous les labeurs n'avaient abouti encore qu'à établir une longue suite d'emplacements formant frontière sur le seuil de l'immense forêt. Les domaines de Frontenac étaient vastes, mais ses moyens de transport pour les visiter ne donnaient guère l'idée de la vice-royauté. Au lieu de luxueux équipages voyageant en confort sur des routes spacieuses, il en était réduit à user sur des chemins impraticables de carioles modestes et de traîneaux grossiers. L'exiguité d'un simple canot d'écorce remplaçait la splendeur de la barque de l'État.<sup>1</sup> Cependant il tira le meilleur parti possible d'une visite aux principales seigneuries entre Québec et Montréal et fut satisfait de la connaissance qu'il fit des populations, si non de leur mode de voyager.

Du peuple il voulut se faire l'ami. En France la noblesse, le clergé et la rôtüre

---

<sup>1</sup> "Tout habitué que je puisse être maintenant à un canot d'écorce, celui-ci est plutôt le véhicule d'un sauvage que celui d'un Ministre du Roi." Frontenac à Colbert, 2 nov. 1672. *New York Colonial Documents*, vol. ix, p. 90.

avaient voix, quoique très nominalement, à la chose publique. Frontenac décida que ces mêmes classes jouiraient de quelques-uns des privilèges dont ils étaient dépouillés dans la mère patrie. Pour le premier ordre il limita son choix à quelques gentilshommes de Québec et aux officiers du Régiment de Carignan; dans le second, il inclut les membres du clergé. Les principaux marchands et commerçants formèrent le troisième. Les membres du Conseil Souverain pouvaient difficilement se classer. De leurs fonctions découlait une certaine préséance à laquelle ils n'avaient pas droit en vertu de leur rang. Les uns étaient des Seigneurs, les autres de simples marchands. Faire une distinction entre les membres du Conseil eût été impolitique. En conséquence le Gouverneur Général les forma en un quatrième ordre. Le 23 octobre, 1672, ces quatre états s'assemblèrent, avec le cérémonial voulu, dans l'église des jésuites. Dans une allocution éloquente le gouverneur leur fit entendre que c'était pour eux un privilège de servir le roi et les engagea de s'efforcer à maintenir sa suprématie dans le Nouveau Monde. Il leur

fit prêter le serment d'allégeance, et la première et unique assemblée des États Généraux du Canada fut dissoute.<sup>1</sup>

C'était un premier pas dans la voie de la liberté politique. Frontenac décida aussi de constituer un gouvernement municipal à Québec. Trois échevins furent aussitôt élus, et le plus ancien d'entre eux choisi comme maire. En outre, il établit qu'une assemblée des habitants serait convoquée deux fois l'année pour la discussion des mesures affectant l'intérêt général de la colonie. Cette mesure paraissait à sa face un appel à la popularité aux dépens de l'absolutisme monarchique. En assumant le gouvernement de la colonie, Louis XIV avait fait voir clairement qu'il entendait tenir le peuple en tutelle, mais en un moment le peuple recevait un degré de liberté qui dépassait ses rêves et les meilleures intentions du roi à son égard. Frontenac informa la cour des innovations qu'il venait de créer et le roi réprimanda vertement son audace.<sup>2</sup>

Ces reproches durent humilier un homme du tempérament de Frontenac. Ils n'altérèrent

---

<sup>1</sup> *New York Colonial Documents*, vol. ix, p. 94.

<sup>2</sup> Colbert à Frontenac, 13 juin 1673. *New York Colonial Documents*, vol. ix, p. 95.

pas sa détermination de maintenir sa propre suprématie en Canada comme un reflet de l'autorité du roi de France. Cette politique, cependant, rencontra une vive opposition de la part de l'Intendant et dans la personne du distingué prélat Monseigneur de Laval, le digne descendant d'une race de guerriers. Des querelles surgirent au sujet de leur juridiction respective, et le rappel du gouverneur et de l'intendant s'ensuivit.

Les successeurs de Frontenac se montrèrent incapables de faire face à la situation. L'Iroquois, comprenant la faiblesse de l'administration coloniale, devint de nouveau agressif. Il fallait un guide énergique pour rétablir l'ordre. Le choix tomba encore sur de Frontenac qui fut une seconde fois nommé gouverneur.

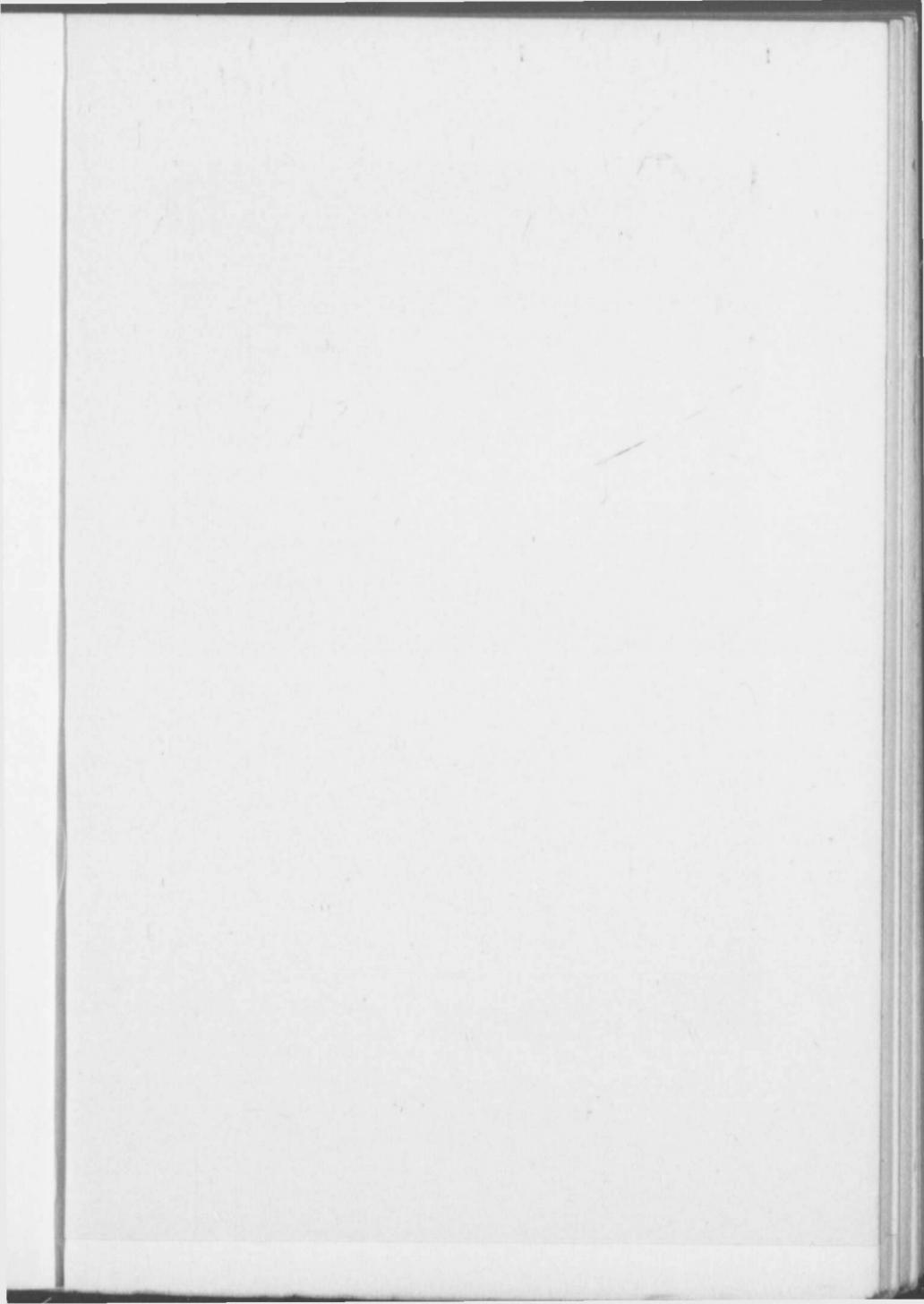
Quand Phips envahit le Canada, Frontenac était âgé de soixante-dix ans. Il paraissait n'avoir perdu de la vigueur et du feu de la jeunesse. Il rendit au roi des services extraordinaires par son influence sur les sauvages. Il remporta ce succès au prix de grands sacrifices et d'ennuis personnels. Dans les villages ou "châteaux" des Indiens, Frontenac

était toujours le bienvenu, parcequ'il se mêlait à leurs réjouissances, fumait, dansait et chantait et même se faisait le témoin de leurs horribles cérémonies. Dans ses visites aux sauvages, le gouverneur ajoutait la diplomatie au courage. Il se faisait un devoir de caresser les petits enfants, il vidait dans leurs mains ses poches remplies de pruneaux et de raisins et, le soir il invitait à danser la belle au teint basané. Pendant ces jours de fête les femmes indiennes étalaient leurs bijoux les plus beaux et leurs ornements de porcelaine au poids de huit à douze livres. Il n'est donc pas surprenant que Frontenac ait conquis tous les cœurs et que son éloge ait été dans toutes les bouches.

Les réjouissances qui suivirent le départ de Phips furent de courte durée. Les hommes retournèrent à leurs demeures et à leur maigre pitance. Pour ajouter à leur détresse, l'Intendant, incapable de pourvoir aux besoins des troupes, les avait logées chez les habitants. Il les payait seulement au taux ordinaire pour la nourriture de ses soldats dans un temps où tout était à très haut prix. Le blé coûtait à peu près deux dollars et soixante

centins le minot, le vin s'évaluait à cent écus la barrique et l'eau de vie à six cents livres. En même temps qu'elle avait à subir la famine et sa suite inévitable de misères, la population accablée devait affronter continuellement la menace des attaques sauvages. Les rives du Richelieu devinrent le théâtre de fréquentes incursions de la part des Iroquois, qui, à cette époque firent une audacieuse tentative pour s'emparer du fort de Verchères. Ils furent repoussés par Madame de Verchères et sa fille Magdelaine, alors âgée de douze ans seulement. Dans ces tristes conditions l'hiver s'écoula sans que rien d'important ne vînt alléger la vie monotone et la détresse des habitants de la colonie.

Avec les premiers signes du printemps, l'espoir se raviva. Ce fut une vaine espérance. Après la fonte des neiges, les hommes avaient à peine commencé à fouiller la terre pour y trouver des racines et à percer la glace des lacs et des rivières pour y pêcher du poisson que la rumeur d'une puissante invasion par voie de la Nouvelle Angleterre parvint à Québec. Presque en même temps le gouverneur fut averti du campement d'un





LA VISITE DU GOUVERNEUR CHEZ LES INDIENS  
d'après la peinture de C. W. Jeffreys.

corps considérable d'Iroquois à l'embouchure de la rivière Ottawa. De ce point les sauvages se dispersèrent par petits détachements, les uns pour errer dans l'île de Montréal, les autres pour aborder sur la rive du St. Laurent, détruisant blé et bestiaux et tuant ceux des habitants qui se trouvaient sans protection.<sup>1</sup> La Chesnaye, Repentigny et Boucherville furent étroitement investie et, au mois de mai, le jeune de Verchères, frère de Magdelaine, tomba victime de la fureur indienne, à la Prairie de la Magdelaine. Il fallait agir, car l'existence même de la colonie était menacée. Frontenac avait épuisé toutes ses ressources en vue d'apaiser les sauvages et de les gagner à sa cause. Le Tomahawk en main, il avait fait appel à l'admiration des chefs, en chantant leurs chants de guerre, poussant leurs cris, gesticulant et dansant comme eux. En périodes ornées des fleurs de leur propre rhétorique, il les avait flattés et assurés de ses merveilleux pouvoirs.<sup>2</sup> Mais l'Iroquois ne s'était point apaisé et le temps de l'action était venu.

---

<sup>1</sup> *New York Colonial Documents*, vol. ix, p. 516.

<sup>2</sup> Ecoutez, je vous parle comme un père. Mon corps est gros. Il est fort et ne peut mourir. Je suppose que ce que vous avez vu au delà de Montréal vous a fait peur. Mais pensez-vous que je ne suis plus ou que je suis disposé à rester dans un état d'inac-

On ne manquait pas d'hommes pour une entreprise hardie. Le problème le plus inquiétant était le manque de provisions. Quelques-uns se chargèrent d'aller de porte en porte recueillir des restes d'aliments et réussirent ainsi à ramasser suffisamment pour maintenir une centaine d'hommes en campagne pendant quelques jours. Le commandant de Vaudreuil, un futur gouverneur du Canada, conduisit ce détachement au Fort Repentigny dans le voisinage duquel environ quarante Iroquois se trouvaient campés.

Peu après minuit, les Français abordèrent et s'approchèrent furtivement du gîte occupé par l'ennemi. Quelques sauvages se tenaient à l'intérieur, pendant que les autres dormaient au dehors étendus sur la terre. Parvenus à une distance de quelques pas, les Français, par une solide décharge, tuèrent à tativité telle que celle qui a prévalu pendant mon absence, et si huit ou dix cheveux ont été arrachés de la tête de mes enfants pendant mon absence, que je ne puis remettre dix poignées de cheveux à la place de celle qui a été arrachée? ou que pour un morceau d'écorce qui a été enlevé de ma cabane je ne puis mettre le double à sa place de manière à la rendre plus forte? Enfants, sachez que je suis toujours." *New York Colonial Documents*. Vol. ix, p. 449.

bouts portant tous les hommes à l'extérieur. Les autres à l'intérieur, immédiatement prirent les armes, tirant des fenêtres et de la porte. Ils réussirent à toucher plusieurs de leurs assaillants. Dans un instant la maison fut mise en feu et, à l'exception de quatre d'entre eux, toute la bande fut détruite. L'un réussit à s'évader et les trois autres furent livrés aux habitants et brûlés vifs en punition des cruautés perpétrées par leur tribu.<sup>1</sup>

Cet état de guerre se maintint sans avantage décisif pour l'un ou l'autre parti; ici et là, tous les jours, de simples particuliers trouvaient la mort aux mains des sauvages rôdeurs. De temps en temps aussi, les Français parvenaient à surprendre et à exterminer l'une de ces bandes hostiles. Les quelques pertes de vies qui résultaient de ces opérations n'en étaient pas la conséquence la plus sérieuse. C'est la terreur qu'elles inspiraient dans tous les districts agricoles et sur les rives de communication, et qui paralysait le système économique du pays.

---

<sup>1</sup> "Narrative of the most important occurrences in Canada, 1690, 1691." *New York Colonial Documents*, vol. ix, p. 517.

Les Iroquois montraient une stratégie et une tactique vraiment admirables. Ils supputaient exactement la force et la faiblesse de la colonie et basaient toutes leurs opérations sur des plans bien étudiés. Leur objectif, il semblait, était de détruire la vaillance et le courage de la colonie et de l'isoler des sources de son commerce dans l'intérieur du pays. Ils poussaient si loin leur intimidation que les habitants se renfermaient dans les forts et refusaient le travail aux champs. Pendant deux ans l'ennemi maintint ce blocus de l'Ottawa, voie principale pour transporter le castor de la haute contrée à Montréal. Avec l'ouverture de la navigation, les Indiens se répandaient sur les bords du fleuve, arrêtant au passage les habitants assez hardis pour s'aventurer en canot sur ses eaux dangereuses. Tous les efforts des Français en vue d'attirer l'ennemi dans un engagement décisif à un point déterminé étaient inutiles; à la moindre tentative de ce genre, les sauvages se dispersaient pour recommencer ailleurs leurs déprédations.

L'assistance donnée à l'Iroquois par les colonies anglaises au sud et à l'est, contribua

largement à son obstination. Les habitants de la Nouvelle Angleterre, quoique peu disposés à entreprendre la campagne avec leurs alliés sauvages, leur faisaient d'amples largesses pour les encourager à continuer la lutte. L'énergie des colons anglais, causa un certain mécontentement parmi les Indiens. Elle était due en partie à l'échec de Phips, dont l'attaque avait paru une expérience coûteuse aux yeux des puritains. A plusieurs reprises le bruit courut d'une autre grande expédition qui devait partir de Boston pour la conquête du Canada, mais ce ne fut qu'une rumeur. La population de New York devait faire preuve de plus de hardiesse; une incursion sous Pierre Schuyler, en 1691, pénétra par voie du Richelieu jusqu'à la Prairie, appelée alors Magdelaine de la Prairie, et fit une attaque imprévue sur un corps considérable de réguliers Français et de Canadiens, qui, après une légère escarmouche, retraitèrent sans pertes sérieuses.

Frontenac trouvait la situation désespérée. Il ne réussissait pas à amener les hostiles Indiens à l'obéissance. Le plus grand danger paraissait résider dans une expédition bien

organisée qui descendrait de la Nouvelle Angleterre. Aussi, pendant que la cour de France délibérait sur le projet d'envahir New York et de détruire Boston, le gouverneur s'occupait activement d'affermir les fortifications de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières. On fit des efforts frénétiques pour compléter les travaux de défense de Québec. Les habitants durent peiner sans relâche, avec une modique rémunération jusqu'à ce qu'une ceinture de terrassements eût entouré la ville. Même les conseillers se mirent au travail comme de simples ouvriers.

Pour mieux combattre le péril indien les habitants reçurent instruction de faire aux sauvages une guerre semblable à celle qui leur était faite. Une récompense de vingt couronnes fut offerte pour chaque chevelure iroquoise. On en rapporta un nombre considérable. Le roi finit par s'objecter aux frais de la chose, bien que le gouverneur eût déclaré que le paiement de dix couronnes pour chaque tête de l'entière confédération iroquoise constituait un placement avantageux à Sa Majesté. Les Iroquois ne s'attei-

gnaient pas facilement, et il est possible qu'il y eut fraude dans le nombre de "scalps" payables par le Gouvernement, d'autant plus que les chevelures elles-mêmes n'étaient pas exigées comme garanties de la facture.

De toute manière l'agriculture était négligée. "Envoyez-nous un millier d'hommes au printemps prochain," écrivait de Frontenac en 1691, "si vous voulez le salut de la colonie. Nous périssons par degrés, le peuple est au plus profond de l'abîme de la misère. Nous manquons non seulement d'aliments, mais aussi d'ammunitions."<sup>1</sup> Il y avait tant de besoins, écrit aussi Champigny, qu'à Québec on enleva pour les convertir en balles les tuyaux d'égoûts et les conduits de plomb et qu'on confisqua à cette fin même les poids et mesures des marchands.<sup>2</sup> Mais les troubles du peuple affamé ne touchaient pas à leur fin. Une plaie de sauterelles ravagea le pays et, si ce n'eût été d'un nombre inaccoutumé d'écureuils, la moitié de la population eût

---

<sup>1</sup> *New York Colonial Documents*, vol. ix, p. 503.

<sup>2</sup> Champigny au Ministre, 12 mai 1691. *New York Colonial Documents*, vol. ix, p. 503.

péri.<sup>1</sup> C'est ainsi que la Nouvelle France passa par un autre hiver de terreur et de souffrances.

En 1692, Frontenac était en état de prendre avec l'appui de forces nouvelles, des mesures effectives pour faire échec aux rusés sauvages, quoiqu'il fut incapable encore de mettre fin à leurs attaques incessantes. Au milieu de l'hiver, il décida de les aller chercher dans leurs propre pays de chasse. En février, cent vingt français et deux cent cinq sauvages sous le commandement de Dorvilliers sortirent de Montréal à la poursuite de l'ennemi. Les troupes traversèrent le pays à la raquette, chaque homme portant ses propres provisions. Trois jours après avoir laissé Montréal, Dorvilliers eut le malheur de renverser le contenu bouillant d'un chaudron et s'échauda le pied. Incapable d'aller plus loin, il résigna le commandement en faveur du Lieutenant Beau-court, et la troupe continua jusqu'à l'île de Tonihata, dans la direction de Cataragui. Ici ils rencontrèrent cinquante des ennemis.

---

<sup>1</sup> Frontenac et Champigny au Ministre, 15 sept. 1692. *Archives des Colonies*, C. 11, I. *Correspondance Générale, Canada*). Vol. xiii, I.

Ils réussirent à en abattre vingt-quatre et à en capturer seize. Leurs pertes s'élevaient à cinq Indiens et un français. Les prisonniers furent livrés aux sauvages amis et brûlés vifs

Afin de se précautionner contre une autre année de famine, on fit des arrangements pour donner aux fermiers une protection militaire plus complète. Cinq cents hommes furent attachés à ce service entre Trois-Rivières et Montréal. Pendant la récolte, dans le voisinage de Montréal, un détachement de trois cents hommes protégeait les moissonneurs. Tous les habitants d'une seigneurie, hommes, femmes et enfants allaient travailler aux champs et, parfois, la moitié des hommes servait de garde auprès des travailleurs. A d'autres temps encore, une escouade de troupes régulières faisait la patrouille. Les travaux d'un champ une fois terminés, on passait au voisin et aucun ouvrage ne se faisait au temps des semailles ou de la récolte sans la protection d'une bonne garde. Le soir, on réunissait les outils et les travailleurs retournaient sous escorte à leurs forts palissadés. La scène donnait plutôt le spectacle d'une

prison de détenus aux travaux forcés, que d'une population jouissant de sa liberté.

Quoique l'on fit, l'ennemi ne perdait rien de son audace. Souvent par une attaque soudaine et hardie il augmentait le nombre de prisonniers pris ou de chevelures arrachées. Les relations de l'époque racontent comment dans une occasion, une mère et sa fille, âgée de quinze ans, glanant à peu de distance des moissonneurs, furent surprises par un sauvage dissimulé derrière un léger abri. Il fondit sur elles. La mère en défense saisit son enfant. Le sauvage brutalement lui cassa le bras. Un soldat, qui se trouvait sur la limite du champ, se hâta au secours des malheureuses femmes et blessa grièvement le sauvage, qui néanmoins prit la fuite en entraînant la jeune fille.<sup>1</sup> Deux fermiers fauchant dans la prairie, à quelques milles en bas de Montréal, se virent soudainement entourés et trainés en captivité. A La Chesnaye, située à dix huit milles de Montréal, neuf des habitants se trouvaient à l'ouvrage quand une bande nombreuse les attaqua et les enleva secrètement. Un détachement de huit

---

<sup>1</sup> *New York Colonial Documents*, vol. ix, p. 537.

hommes sous Duplessis fut expédié de Montréal pour protéger les environs, mais ceci n'empêcha pas les Indiens de s'emparer de deux des fermiers de La Chesnaye; la nuit suivante, le village fut livré au flammes et les habitants furent tués ou traînés en captivité.<sup>1</sup>

Les Iroquois se rendaient compte qu'ils luttaienent pour leur propre existence. Seigneurs de la forêt depuis des siècles, ils avaient en horreur toute contrainte et, dans la civilisation européenne, telle qu'elle leur était connue, ils ne voyaient aucune compensation à la perte de la joyeuse liberté des bois. Quelques-uns d'entre eux subissaient déjà, il est vrai, l'influence des prêtres français et se trouvaient établis dans des missions voisines de Montréal. La majorité des autres s'en faisait une nouvelle provocation à l'hostilité. Ils espéraient toujours qu'avec l'aide des armes à feu des Anglais, ils réussiraient à détruire leurs ennemis français comme ils l'avaient fait des races indigènes des Hurons, des Eriés et des Illinois.

---

<sup>1</sup> "Narrative of the Military Operations in Canada, 169, k 692." *New York Colonial Documents*, vol. ix, p. 536.

Les colons Anglais n'avaient aucun désir de maintenir en perpétuité la domination de leurs alliés à peau rouge, mais autant que les Français ils étaient prêts de s'en servir contre leurs propres ennemis d'origine européenne. Sans doute l'abolition du sceptre sauvage sur la terre de l'Amérique du Nord s'indiquait comme nécessaire, mais les méthodes employées à cette fin par les commerçants Anglais, Français, et Hollandais paraissent au moins mesquines et méprisables. Telles étaient les conditions du pays, quand Magdelaine de Verchères, immortalisa son nom par sa défense du foyer paternel.

## CHAPITRE VIII.

### MAGDELAINE DE VERCHÈRES.

“LA beauté,” dit Isocrate, “a élevé plus de mortels à l’immortalité qu’aucune autre vertu.” Peut-être qu’il a raison. Malgré la prédilection des Grecs pour les avantages extérieurs, la pensée d’Isocrate s’étendait au delà de la seule perfection physique. Hélène d’Argos, par exemple, et ses rivales d’épique mémoire, Isault d’Irlande, Cléopâtre d’Egypte, Brynhild de la Saga et Sita de la Ramayana, avaient les charmes de l’esprit pour rehausser encore la beauté idéale de leurs traits et de leurs formes. Quelque soit l’empire qu’exerce sur l’imagination la beauté physique créée par le poète, les faits héroïques assurément, lorsqu’ils s’associent aux grâces de la femme, touchent le cœur avec une force irrésistible. Ils frappent au point le plus sensible du cœur humain.

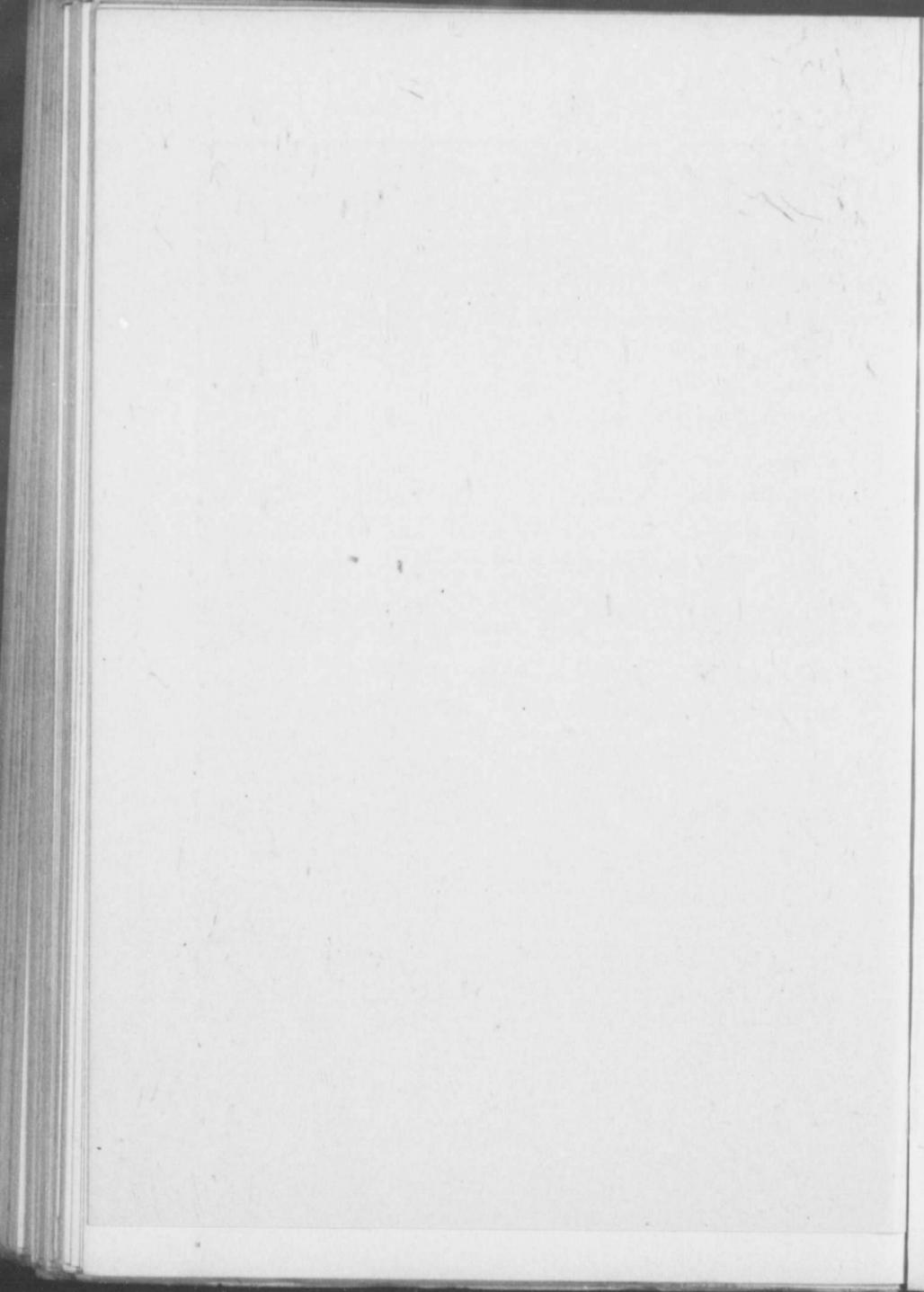
Le Canada est encore jeune, et jugé en regard des nations déjà vieilles au temps de sa

naissance, il n'a pas d'histoire. Celle de son enfance est à peine révélée. D'année en année se découvrent de nouveaux faits historiques. Les uns jettent la lumière sur un incident jusque-là obscur, les autres donnent une différente signification ou ajoutent une nuance à des événements déjà bien connus. Mais des générations doivent passer avant que ces secrets de notre histoire deviennent partie de nos connaissances générales. Un jour qui n'est peut-être pas loin, nous entrerons dans la pleine clarté de notre existence nationale. Nous apprécierons alors la valeur de ces trésors qui nous cache encore le passé. Alors aussi, comme autrefois et sous d'autres cieux, le poète, le peintre, le sculpteur, l'historien, le romancier, tous déploieront leurs efforts pour créer un art et une littérature dignes du peuple Canadien. Pour le moment le travail des fouilles et des recherches doit se continuer.

Pendant plus de deux cents ans, l'histoire de Magdelaine de Verchères demeura enfouie dans les Archives de Paris. La vie de l'héroïne parait avoir été tenue secrète, jusqu'à ce que la main de l'indigence se fût



L'ATTAQUE SUR LE FORT DE VERCHÈRES  
d'après la peinture de C. W. Jeffreys



appesantie sur sa famille. Alors poussée par la pénurie elle se hasarda de s'adresser à la Comtesse de Maurepas pour obtenir une commission d'enseigne pour son jeune frère ou encore une modique pension de cinquante couronnes pour sa famille.<sup>2</sup> "La guerre cruelle dans laquelle nous avons été engagés jusqu'à ce moment contre les Iroquois, "écrivait Magdelaine," a permis à nombre de nos gens de donner des preuves de leur entier dévouement pour le Prince. Puisque mon sexe ne m'autorise pas à avoir d'autres inclinations que celles qui sont requises de moi, néanmoins, Madame, permettez-moi de vous dire que parfois j'aspire à la renommée avec autant d'ardeur que bien des hommes. Les femmes françaises, pendant la dernière guerre, se sont mises à la tête des paysans pour repousser l'ennemi. Les femmes canadiennes ne seraient pas moins ardentes à manifester leur zèle pour le roi si l'occasion s'en présentait." La cour s'intéressa à son récit et chargea la Comtesse de Beauharnois, épouse du gouverneur d'alors, de recueillir des détails sur la vie de la jeune fille. Le

récit en fut fait sous la forme d'une lettre qui fut envoyée en France.<sup>1</sup>

Les Iroquois, comme nous l'avons vu, étaient devenus très agressifs durant l'été de 1692, surtout sur les rives du Richelieu; mais sur la fin de la saison et avec l'approche de l'automne, les incursions avaient perdu leur fréquence. Les petites moissons, que le sauvage s'exerçait surtout à détruire, avaient été rentrées, mais il restait encore beaucoup à faire. Vers le milieu d'octobre, la confiance se rétablit, les habitants retournèrent à leurs foyers et à leurs terres négligées, dont quelques-unes étaient situées sur les bords du St. Laurent, à trois ou quatre milles des forts palissadés.

La Seigneurie de Verchères se trouvait dans une condition déplorable. Pendant les dernières deux années, on avait peu fait pour son entretien. L'invasion de Phips avait appelé à Québec tous les hommes en état de servir, et depuis ce temps la contrée était dans un état d'alarme continuelle. En plusieurs endroits, les palissades tombaient en ruines, permettant ainsi un facile accès à

---

<sup>1</sup> Voir note page 1.

l'intérieur. On n'avait rien réparé. Au delà du fort se trouvait une assez forte redoute reliée au fort même par un chemin couvert. Le Seigneur de Verchères, à qui il tardait de retourner à son foyer et à sa famille, avait dû se rapporter à Québec. Madame de Verchères, de son côté, avait été appelée à Montréal et les seuls occupants du fort étaient Magdelaine, ses deux jeunes frères, âgés de douze ans, un vieillard de quatre-vingts ans, deux soldats, un domestique, nommé Laviolette. Aux champs se trouvaient quelques femmes et enfants du peuple.

Au grand matin du 22 octobre, Magdelaine, accompagnée de Laviolette, franchit la porte du fort conduisant à la rivière, à une distance d'à peu près cent cinquante verges. Pendant qu'elle faisait l'inspection des embarcations, elles entendit soudain dans le calme du matin la détonation d'un fusil, suivie par un cri perçant dans la direction des prairies. Au même instant, une femme apparut à l'entrée du fort criant: "Vite, Mademoiselle, vite rentrez, les Iroquois sont sur nous," Magdelaine n'avait pas besoin d'avertissements. Elle connaissait trop bien

le sens de ce cri désespéré. Le tomahawk et le couteau à scalper avaient fait leur œuvre: une vingtaine de ses braves censitaires étaient tombés. "Je me retournai à l'instant et j'aperçus quelques quarante Iroquois courant vers moi et déjà à portée du pistolet. Alors me recommandant à la Sainte Vierge, la Mère de mon Dieu, je m'enfuis dans la direction du fort, déterminée de ne pas tomber entre les mains de mes ennemis. Sur ces entrefaites, voyant qu'il ne pouvaient me capturer vivante, ils s'apprêtèrent à me tirer avec leurs armes."

La jeune fille ne défaillit point dans sa fuite. Elle garda sa présence d'esprit, criant en même temps qu'elle courait: "Aux Armes! Aux Armes!" Quarante-cinq balles passèrent au-dessus de sa tête et autour d'elle. Elle allait franchir l'entrée du fort lorsqu'un sauvage plus rapide que ses compagnons, saisit le léger mantelet qui recouvrait les épaules de l'enfant. Pendant un moment, elle se crut perdue, mais se dégageant de son vêtement elle saisit la porte et, avec l'énergie du désespoir, la ferma violemment à la figure de son adversaire.

“J’espérais,” continua Magdelaine “que mon appel aurait amené quelqu’un à mon secours; ce fut un vain espoir. Les deux soldats à l’intérieur du fort furent tellement saisis de frayeur qu’ils se réfugièrent dans la redoute.” Le cri d’angoisse des prairies avait été entendu du fort et les femmes se lamentaient sur la perte des maris et les petits enfants appelaient leurs pères, qui ne reviendraient plus. Magdelaine n’avait ni le temps pour les larmes ni de pensée pour la terreur.

“Je me mis alors à considérer comment je pourrais réussir à me sauver ainsi que ceux qui étaient avec moi. J’examinai le fort et trouvai que plusieurs des pieux étaient tombés ouvrant des brèches où l’ennemi pourrait entrer. Je donnai des ordres pour les remplacer et, saisissant l’extrémité de l’un des pieux, j’engageai mes compagnons de m’aider à le mettre en place; l’expérience m’a prouvé qu’avec le secours de Dieu rien n’est impossible.”<sup>1</sup> “Les trouées ainsi fermées, je me dirigeai vers la redoute qui servait de salle

---

<sup>1</sup> Magdelaine était en commande, et il fallait donner des ordres, mais les ordres qu’elle donnait elle les exécutait elle-même.

des gardes et d'arsenal. Ici je trouvai les deux soldats; l'un était couché et l'autre tenait une fusée à la main. "Que faites-vous de cette fusée? "demandai-je." "Nous voulons mettre le feu à la poudre et faire sauter le fort" répondit le poltron." "Misérables créatures," rétorqua la jeune fille, frappant du pied "retirez-vous, je vous le commande." "Je parlai si sévèrement "ajouta Magdelaine" qu'ils obéirent sur le champ." Le temps pour l'action était arrivé; rejetant sa capote en arrière et se couvrant du casque d'un soldat, elle saisit un fusil et dit à ses deux jeunes frères: "Battons-nous jusqu'à la mort pour notre pays et notre foi. Souvenons-nous des leçons que notre père nous a souvent données; que des gentilshommes ne sont nés que pour verser leur sang pour le service de Dieu et du Roi." . . . Émus par ces paroles, mes frères et les deux soldats maintinrent un feu constant sur l'ennemi. Je fis tirer le canon, non seulement pour répandre la terreur dans le camp Iroquois et leur montrer que nous étions en mesure de nous défendre puisque nous avons un canon mais aussi pour avertir nos soldats qui étaient

à la chasse d'avoir à prendre refuge dans d'autres forts voisins."<sup>1</sup>

Résolue de lutter jusqu'à la mort, cette enfant de quatorze ans était vivement consciente d'un autre danger. Au-dessus du grondement du canon s'élevaient les cris des femmes et des enfants. Ces plaintes étaient un signe de faiblesse que le rusé sauvage ne manquerait pas d'interpréter à son avantage. Pendant que le canon tonnait dans un superbe défi, Magdelaine disait aux femmes de cesser leurs clameurs, car le salut de tous dépendait de leur détermination à montrer une calme indifférence en face de l'ennemi.

Pendant qu'elle les encourageait, de son poste d'observation, elle aperçut un canot qui était au moment d'atterrir à l'endroit même où elle avait d'abord rencontré les sauvages. C'était le Sieur LaFontaine et sa famille qui revenaient de Montréal. A portée de fusil, les Iroquois faisaient toujours la garde et il était évident qu'à moins d'un prompt

---

<sup>1</sup> Magdelaine fait cette excuse pour les soldats absents, mais il est tout probable qu'ils se trouvaient au-delà du bruit du canon, engagés dans le commerce illicite avec les sauvages. Quoi qu'il en soit, nous n'entendons plus parler de "soldats" pendant les huit jours du siège.

secours la famille tomberait victime de l'ennemi. Les deux soldats reçurent l'ordre de se rendre à la rivière. "Observant à leur silence qu'ils n'avaient pas le cœur de s'exécuter, j'ordonnai à Laviolette de faire sentinelle à la porte du fort pendant que moi-même j'irais au rivage. Laisant les instructions que, si je trouvais la mort, les portes devaient être refermées et le fort défendu jusqu'à la dernière extrémité, je pris mon fusil et, portant toujours le casque militaire je fis une sortie au secours de Lafontaine. Comme je m'y attendais, l'ennemi crut à une ruse de notre part pour l'induire à s'approcher du fort de manière à permettre à nos gens de faire une attaque sur lui."

"Parvenu au rivage sans accident, j'invitai Lafontaine de débarquer sa famille et de les placer devant moi. Nous marchâmes hardiment au fort sous l'œil même de l'ennemi. Appuyé par les recrues du canot de Pierre Lafontaine, je donnai l'ordre de continuer la fusillade." Le jour s'avançant, le soleil disparut et un vent furieux du nord-est, accompagné de neige et de grêle, annonça une nuit d'une sévérité excessive. Le vent

et la tempête n'effrayaient pas les Iroquois. La nuit lui était plus propice que le jour. "Connaissant leur tactique, j'étais certaine que, la nuit venue, ils se disposeraient de manière à cerner complètement la place. Réunissant mes petites forces, je leur parlai ainsi: "Dieu nous a sauvés aujourd'hui des mains de nos ennemis, mais il faut nous garder de tomber cette nuit dans leurs pièges. Pour ma part, je désire vous montrer que je n'ai point peur. Les deux soldats, LaBonté et Salhet, conduiront Lafontaine, les femmes et les enfants à la redoute qui est la place la plus sûre. Vous n'avez rien à craindre, et je vous commande de ne pas livrer la place, même si je suis capturée, taillée en pièces et brûlée devant vos yeux. Je garderai le fort avec notre *garçon* de quatre-vingts ans qui n'a jamais tiré un fusil, et mes deux frères."

Ces mots firent une forte impression sur la petite troupe, et les soldats auraient probablement été disposés à faire leur part de cette garde triste et froide dans les tours du fort de Verchères. Magdelaine n'avait aucun désir de transmettre son autorité.

Elle se considérait le chef de la famille et elle voulait maintenir l'honneur de sa race. Confiante en elle-même, elle dédaigna de chercher avis chez ses aînés. Aucun murmure ne s'échappa de ses lèvres devant la difficulté de sa tâche. Maîtresse du fort, sur elle seule reposait l'exécution des mesures nécessaires pour sa défense. Elle rangea sa faible armée. Chacun de ses jeunes frères et le vieillard eurent charge d'un bastion, pendant qu'elle-même s'occuperait du quatrième. A travers la longue veille de la nuit, chacun joua son rôle; il n'y eut aucun intervalle de repos, car jusqu'à l'approche de l'aurore, il fallut donner à l'ennemi des preuves fréquentes de vigilance. Le vent violent du nord-est sifflait à travers les palissades et la grêle mordait les figures, mais dominant le bruit de la tempête, on pouvait entendre à de brefs intervalles, sur le bastion et la redoute, le cri des fidèles sentinelles "Tout est bien."

"On aurait pu croire", dit Magdelaine "que le fort était rempli de guerriers." En effet les Iroquois, avec toute leur astuce et leur habileté, furent complètement trompés;

à une époque ultérieure, ils admirent au gouverneur qu'ils avaient alors tenu un conseil de guerre sur l'opportunité d'une attaque nocturne, mais que la vigilance toujours croissante des gardes les avait décidés d'abandonner ce dessein. Cependant, cette nuit mémorable ne passa pas sans incidents. Une heure après minuit, la sentinelle à l'entrée s'écria "Mademoiselle, j'entends le bruit d'une approche." "Je laissai mon poste pour le rejoindre," dit Magdelaine" et dans l'obscurité, au reflet de la neige, je vis un groupe de bêtes à cornes, probablement quelques-unes de celles qui étaient échappées à l'ennemi. Ma première impulsion fut d'ouvrir la porte et de les faire entrer, mais étant au fait de la supercherie des sauvages qui consiste à se couvrir de peaux d'animaux, je décidai d'attendre. Après m'être satisfaite sur la nature de la chose, j'appelai mes deux frères à mes côtés; un mousquet en main, ils se tinrent prêts à tirer, comme j'ouvris la porte et laissa entrer les pauvres bêtes."

Enfin l'aurore parut et avec le lever du soleil "la tristesse qui assombrissait la plupart de mes compagnons se dissipa, quoique

l'ennemi nous épiât encore à distance. Réunissant mes forces, je dis "puisque'avec Dieu, nous avons échappé aux terreurs de la nuit, nous pouvons par une constante vigilance passer d'autres jours et d'autres nuits jusqu'à ce que l'aide nous soit envoyée." Mais l'épouse du Sieur Lafontaine ne se sentant pas en sécurité dans le Fort de Verchères, qu'elle trouvait absolument sans valeur, supplia son mari de la conduire à Contrecoeur, à cinq lieues plus loin. Le fort, sans doute, ne pouvait offrir que peu de protection, mais le cœur de son défenseur était un mur plus sûr que des portes de chêne. Le pauvre homme, trouvant sa femme ferme dans son désir s'offrit de lui procurer un bateau que ses deux enfants pourraient facilement diriger; quant à lui-même, il déclara qu'il n'abandonnerait jamais le fort tant que la jeune maîtresse voudrait y rester. Magdelaine, pour sa part, insista sur le fait que la faiblesse du fort ne la rendait que plus déterminée à le défendre jusqu'au bout. Si les Iroquois en devenaient maîtres ou s'ils se rendaient compte des pauvres moyens de défense, ils ne seraient sa-

tisfaits que lorsqu'ils auraient attaqué et détruit tous les forts avoisinants.

Le calme avait suivi la tempête et les rayons du soleil fondant la neige laissait les prairies aussi vertes qu'au printemps. Magdelaine jeta un regard sur le pays environnant. Du bastion elle pouvait voir les flammes qui montaient des demeures de ses censitaires et entendre dans la brise les cris de détresse des captifs et les hurlements des sauvages altérés de sang. Il ne fallait donc pas se ralentir dans son devoir. De nouveau, des ordres furent émis pour la défense pendant le jour. Une heure après midi, Magdelaine se rappela qu'une quantité de linge avait été laissée à blanchir sur le rivage. Les vêtements étaient alors un luxe et l'on y tenait plus encore qu'aux aliments. Il fallait les recouvrir à tout prix. Magdelaine invita les soldats à l'accompagner au bord de l'eau, mais ils ne montrèrent pas plus d'empressement pour la tâche qu'en l'occasion précédente. Le commandant du fort décida alors de prendre le risque elle-même. La porte fut ouverte et au grondement du canon du bastion, la jeune fille et ses deux frères marchèrent d'un

pas ferme jusqu'à la rivière, réunirent le linge et, se chargeant des sacs, s'en retournèrent au fort sous les yeux de l'ennemi. Pour la seconde fois, les Iroquois étaient surpassés en audace.

Pendant huit jours et huit nuits la défense se maintint, mais la tension commençait à se faire sentir non seulement sur la petite armée mais aussi sur leur brave commandant. De bonne heure au matin du neuvième jour, la sentinelle rapporta qu'elle avait entendu du bruit venant de la rive. A ce moment, Magdelaine s'était assoupie, la tête appuyée sur une table et un fusil à la main. Immédiatement elle monta au haut du bastion et demanda "Qui va là". On répondit "Français". Alors à sa grande joie, Magdelaine constata que M. de la Monerie, un lieutenant, avait été envoyé de Montréal avec quarante hommes au secours de la petite garnison. On ouvrit la porte du fort, on laissa une sentinelle et de nouveau la jeune fille fit une sortie vers la rivière, mais cette fois pour une mission de joie; "Aussitôt que j'aperçus l'officier commandant, je le saluai en disant: "Monsieur, vous êtes le bienvenu, je remets mes armes

entre vos mains." "Mademoiselle, répondit-il d'un air courtois, "elles étaient entre bonnes mains." "Meilleures que vous ne pensez" répondit-elle." Précédés par les troupes, ils marchèrent vers le fort pendant que l'Iroquois regardait saisi d'étonnement. Il réfléchit alors qu'il était prudent de lever le siège puisqu'il avait été évidemment la dupe d'une simple jeune fille.

Quand les troupes atteignirent le fort, le lieutenant en fit l'inspection; il trouva, ainsi que Magdelaine l'avait déclaré, une sentinelle sur chaque bastion. Quelqu'ait pu être son amusement à la vue de ce mélange de la jeunesse et du vieil âge, il se sentit plein d'admiration pour la vaillante défense offerte par l'héroïne du Fort de Verchères, "Monsieur, dit Magdelaine," veuillez faire relever mes gardes afin qu'ils puissent prendre un peu de repos, ils n'ont pas quitté leurs postes depuis huit jours."

Ici nous laisserons Magdelaine prendre aussi le repos dont elle devait avoir grand besoin. "Pour Dieu et le Roi" avait été sa devise, et elle les avait servis tous deux fidèlement.

Sur la pointe de Verchères, près du site où jadis était le fort, s'élève aujourd'hui une figure de bronze représentant la jeune fille qui fut l'ornement de l'époque où elle vécut et dont la mémoire passera à la postérité. Elle apprit à vivre avec une conscience sans reproche. Elle chercha les sentiers droits et garda son honneur intact.

A tous ceux qui visitent le Canada par la route du St. Laurent, cette vision silencieuse de la première "girl scout" du nouveau monde rappelle ces trois nobles sentiments: loyauté, courage et dévouement.



LA DÉLIVRANCE DU FORT  
d'après la peinture de C. W. Jeffreys

## NOTES

Quelqu  
famille.

Franço  
Jarret d  
Saint-Ch  
prime je  
des arm  
M. de C  
Carigna  
Verchèr  
Contrec  
les Iroq  
repasser  
terres a  
dans la  
hommes  
autres r  
s'établir  
à l'île d  
vingt q  
vivants.  
jolie *br*

NOTES SUR LE SEIGNEUR DE VERCHÈRES  
ET SA FAMILLE.

1641-1916.

Quelques notes sur le Seigneur de Verchères et sa famille.

François Jarret, Sieur de Verchères, fils de Jean Jarret de noblesse dauphinoise, naquit en 1641, à Saint-Chef, diocèse de Vienne, en Dauphiné. Dès sa prime jeunesse, de Verchères embrassa la profession des armes, et en 1665 il obtint une commission, sous M. de Contrecœur, dans le régiment du Prince de Carignan, que le roi envoyait au Canada. M. de Verchères était Enseigne dans la compagnie de M. de Contrecœur. Il prit part à deux expéditions contre les Iroquois. Quand le régiment reçut l'ordre de repasser en France, en 1668, l'intendant offrit des terres aux officiers et soldats, qui désiraient demeurer dans la colonie. Deux compagnies, de soixante hommes chacune, furent renvoyées en France, les autres restèrent au pays, et les officiers et les soldats s'établirent sur des terres; M. de Verchères se fixa à l'île d'Orléans, en face de Québec. Il avait alors vingt quatre ans, l'âge des illusions et des rêves vivants. Le jeune officier s'éprit bientôt d'une jolie *brunette canadienne* de quatorze printemps,

Marie Perrot, fille de Jacques Perrot dit Vildaigne.<sup>1</sup> La *fréquentation* fut apparemment de courte durée, car le 17 septembre 1669, avec toutes les cérémonies du culte catholique, les deux cœurs étaient unis en mariage, par M. l'abbé Morel, Ptre Missionnaire, en présence de M. de Grandville et de M. Guillaume Bosché.

Les deux jeunes époux sont au comble de leurs vœux, et sans aucune préoccupation ils regardent l'avenir qui leur ouvre, grandes et toutes roses ses insondables horizons. Il leur manque si peu de chose, que leur modeste existence suffit à leur bonheur dont rien ne trouble le calme et la douce sérénité.

Le ciel ne fut pas lent à bénir cette heureuse union. Le 11 janvier 1671, il leur donnait un fils qui reçut au baptême le nom d'Antoine. Dès lors de Verchères semble se préoccuper de l'avenir. Le 29 octobre 1672 il obtint une concession seigneuriale de terre d'une lieue carrée sur le fleuve St-Laurent, entre les fiefs du Sieur de Grandmaison et de M. de Vitré.

A cette époque ces terres n'avaient aucune valeur particulière, aussi est-il stipulé au titre de la concession de M. de Verchères que s'il se trouve entre sa terre et celle de MM. de Vitré et de Grand Maison, plus qu'une lieue carrée d'étendue, le surplus du terrain devra être divisé également entre le sieur de Vitré et lui-même. En 1673, M. de Frontenac annexa l'Ile-aux-Prunes, et l'Ile Longue à la seigneu-

<sup>1</sup> La famille Jarret de Verchères par Pierre Georges Roy (Lévis, 1908, p. 11).

Madame

Nos Canadiens ne receivons du bien que sous Les auspice  
De mon sagueur Le Comte. De maurepas qui ils regardent  
regardent comme Leur protecteur; Les Cruelles guerres  
que nous avons eues jusqu'à present Contre Les froquois  
ont donne Lieu a plusieurs de. mapatrie. De donner des  
preuies du L'el' ardent qu'ils ont pour la Seruice. Du  
prince, quey que mon sexe ne me permette pas; d'auoir  
L'autre Inclination, que Celle qui exige de moy, perpendant  
permettez, moy. madame, de uous Dire. que J'ay des. Antiquaire  
qui me portents a la gloire. Comme. a bien des hommes —

Le hazard a fait que me trouuant a l'age de quatre-vingt  
ans, enuiron a quatre cent pas du fort de uercheres —  
qui est a mon pere a huit lieues de montreal dans  
Le quel Il ny auoit qu'un soldat en faction les froquois —  
qui estoient cachés, aux enuiers dans Les buis, ont —  
furent tout a coup vne Inruption sur tous nos habitans  
Dont Ils enleuerent vne vingtaine. Je fus pourchassé  
par un froquois, Jusques aux portes, mais Comme —  
Je l'osay, dans a sabail moment, le peus d'assurer  
Dont vne fille est Capable et peut estre armée Je lay  
L'ay entre les mains mon mouchoir de Col et le —  
fermay la porte sur moy en Crantz aux armes et —

Je may la sans marretter aux gemissement de  
plusieurs femmes desolees de voir enleuer leurs  
Maris. Je monte sur le bastion ou estoit le son timbre,  
vous diray Madame que le me melamorphosay,  
pour Lors en mettant le Chapeau du soldat sur  
Maldite, et que faisant plusieurs petits mouvements;  
pour donner a connoistre qu'il y a voit beau coup de  
Monde. quoy qu'il ny eut que ce soldat, Je chargeay  
Moy mesme un sac de quatre heures de balles que  
Je tire sur luy, (le coup sy prescrite, eut heureusement  
tout le succes que Je pouvois attendre pour auertir les  
forts voisins de se tenir sur leurs gardes, Orante que  
Les frequentes ne fissent les mesmes coups, Je lay Madame  
qu'il y a eu en France des perbrus de mon sexe. dans cete  
Derriere quatre qui se sont mis a latete de leurs paisants  
pour s'opposer a l'incursion des ennemis qui entroient  
dans leur province, les Canadiennes n'auroient pas  
moins de passion de faire eclatter leurs yeux pour la  
gloire du Roy si elles en trouuoient l'occasion il y a  
Cinquante Cinq ans que mon pere. est actuellement au  
Service, sa destinee n'est pas heureuse la nostre est encore  
Mains, nous regardons Monseigneur de maarepal comme  
Le Protecteur du Canada, pour uous Madame. honorez nous  
nous autres filles de vos bontez qu'il plaise a votre  
generosite me faire auoir une petite pension de cinquante  
escus, comme a plusieurs femme deffilés du pays qui on  
si Je ne puis esperer cette grace que le bien que uous  
voudriez me faire rejallisse de moins sur un de mesfrere

qui est cadit dans nos troupes faites luy donner si  
vous plaitz une enseigne il sçait le service il s'est  
trouue dans plusieurs expeditions contre les Iroquois  
J'en ay meisme eu une grille par eux, nous serons  
obligez de continuer nos prieres a Dieu pour votre  
prospérité. et celle de Monsieur de maurepas  
Je sçait avec un tres profond respect

Madame

Vostre tres humble tres  
obéissant et tres respectueux  
servant  
Marie magdelaine  
Deverché

de quebec le 15<sup>e</sup> octobre 1699

r  
l  
f  
r  
r  
1  
l  
S  
a  
li  
e  
E  
a  
d  
t  
à  
d  
L  
C  
co  
d  
d  
le  
de  
ce  
fa

er  
un  
de

rie de Verchères. Mais aucunes de ces îles ni même la concession originaire, ne semblent avoir été bien favorables à la culture. Cependant Verchères paraît n'avoir rien négligé sous ce rapport. Il y fit évidemment plusieurs essais de culture, car ce ne fut qu'en 1678 qu'il reçut une concession additionnelle d'une lieue de terre carrée, en arrière de sa seigneurie. Sans compter ses deux îles, Verchères se trouvait alors à posséder toute une bande de terre de deux lieues, avec devanture sur le St. Laurent, et allant, en profondeur, presque jusqu'à la rivière Richelieu. En temps de paix c'était certainement un très grand avantage, parce que le fleuve était alors la seule voie de communication. Mais il n'en était plus ainsi en temps de guerre. La terre de Verchères se trouvant à mi-chemin entre Sorel et Montréal, la terre que M. de Verchères occupait était excessivement vulnérable. D'un côté le fort Richelieu, et de l'autre le fort Chambly; étaient à la vérité des forts d'une puissance considérable, mais ils étaient à une trop grande distance de Verchères pour pouvoir y donner des secours immédiats dans une attaque soudaine. C'est pourquoi le jeune seigneur prit grand soin d'entourer son modeste manoir d'une forte palissade. C'est dans l'enceinte de cette petite forteresse que fut élevée la famille de M. de Verchères.

Cette famille se composa de douze enfants. Nous en avons déjà mentionné un, l'ainé. Le second fut une fille, Marie-Jeanne, née le 8 mars 1674. A l'âge de douze ans et huit mois elle épousa Jean de Douhet,

sieur de Larivière; celui-ci fut tué l'année suivante par les Iroquois, sur les bords de la rivière Richelieu.

François-Michel, le troisième enfant de la famille de Verchères, naquit le 19 juillet 1675. Sa carrière fut courte; il avait à peine seize ans quand il fut tué par un parti de trois cents Iroquois qui descendait sur la rivière des Prairies pour saccager le moulin de M. Le Bert.

Le 3 mars 1678 est la date de la naissance d'un quatrième enfant, c'est Marie Magdelaine dont l'héroïsme a couvert de gloire la famille de Verchères, et a ajouté une page brillante à l'épopée de la Nouvelle France.

Un autre membre de cette famille, Pierre Jarret né en 1680, obtint une commission d'Enseigne dans les troupes de la Marine en 1693, à l'âge de treize ans. Il prit partie, en 1708 à l'expédition de M.M. de Saint Ours et de Rouville contre les habitants de la Nouvelle-Angleterre, et il fut tué dans un combat à Haverhill.

"Le parti se composait de cent miliciens français et de soixante sauvages; il était commandé par M.M. d'Eschailon de Rouville; M. de La Perrière, Enseigne, commandait les sauvages. On partit dans l'ordre suivant: MM. d'Eschailons et de Rouville remontèrent la rivière St. François avec tous les Français, les Abenakis et les Nispissingues; M. de la Perrière se dirigea vers le lac Champlain à la tête des sauvages du Sault et de ceux de la Montagne. Le lieu fixé pour le rendez-vous, était au bord d'un

petit lac près des (établissements) anglais. "Mais les sauvages de M. de la Perrière, soit corrompus par les Anglais, soit le désir de faire manquer l'entreprise et nous couvrir de honte, ne voulurent pas avancer, et retournèrent à leurs villes, sous prétexte d'une maladie qui sévissait dans leurs villages, en sorte que M. de la Perrière, ne pouvant trouver parmi eux deux personnes pour guider le parti jusqu'au lieu du rendez-vous, fut obligé de discontinuer sa marche. M. de Verchères, Enseigne, M. de Chambly, sous-officier, cinq Français et trois sauvages furent tués dans le combat, et nous avons eu dix-huit hommes, Français et sauvages de blessés."<sup>1</sup>

Les autres enfants de la famille Verchères sont: Alexandre Jarret de Verchères, Angélique Jarret de Verchères, Catherine-Gabrielle Jarret de Verchères, Jean-Baptiste Jarret de Verchères, Louis-Jarret de Verchères, François Jarret de Verchères, et Joseph Jarret de Verchères Pouligny.

La jeunesse de Magdelaine se passa au milieu des guerres. Déjà elle avait vu tomber un de ses frères, et son beau frère sous les attaques perfides des Iroquois. Assurément la leçon de son père: "Les gentilshommes ne naissent que pour répandre leur sang au service de Dieu et au service du roi," elle l'avait prise à cœur.

Le seigneur de Verchères jouissait du respect et de la confiance de tous les habitants de la colonie.

<sup>1</sup> Vaudreuil et Raudot au Ministre, 14 novembre, 1708. (*Archives des Colonies*, C. 11, I.) (Correspondance générale, Canada), vol. xxviii).

Quand en 1678, l'année même de la naissance de Magdelaine, le roi voulut avoir une impression de l'opinion coloniale sur l'usage de l'eau de vie pour les fins de la traite avec les sauvages, il ordonna au gouverneur de convoquer vingt des principaux habitants de la colonie pour conférer de la question avec les membres du Conseil Souverain. M. de Verchères fut au nombre de ces conseillers extraordinaires. Il se déclara en faveur de l'usage de cette marchandise, pour toutes les fins du commerce, et il motiva ainsi son opinion.

“Que la traite doit être entièrement permise tant des dites boissons comme des autres marchandises, étant extrêmement utile au commerce du pays, et pour donner le repos aux consciences qui, depuis plusieurs années, ont été troublées par ce qu'on n'a pu empêcher les personnes qui en paraissaient les plus éloignées de faire ce commerce, voyant bien que ce n'est qu'un mystère qui continuerait, s'il n'y était pourvu par Sa Majesté, d'autant qu'en premier lieu le cas réservé a fait un très grand tort au dit commerce, les habitants ne pouvant souffrir qu'on emportât le profit chez les nations éloignées, et qu'ils n'ont fait aucune difficulté de passer par dessus toutes ces considérations quoiqu'il leur reste du scrupule, ce qui les a obligés d'être plusieurs années sans s'approcher des sacrements, en second lieu, que l'on fait croire que les sauvages ont une grande avidité pour la boisson, ce que devrait être, parce qu'elle ne leur est donnée qu'en cachette pour leur argent, et que

cette manière d'agir leur fait connaître qu'on les traite en bêtes et qu'on veut les distinguer des Français, ce qui leur peut donner occasion de s'en éloigner, et que si on en usait autrement, on les obligerait à vivre comme nous et à nous servir, et que bien loin que cette liberté de traiter de la boisson les empêche d'embrasser notre religion, elle les y porterait, ce qui se prouve par les Outaouas qui ne sont point enclins à boire et chez lesquels on n'a pas fait de grands progrès; que quant aux désordres que la dite traite cause, ils sont en petit nombre, à proportion des peuples, et que lorsqu'ils connaissent l'autorité royale et la manière dont on punit les vices, ils n'y sont pas communs."<sup>1</sup>

Il y a tout lieu de croire au désintéressement des vues émises par M. de Verchères. Non seulement il n'existe aucune preuve que lui-même abusait des liqueurs fortes, mais son nom ne figure pas parmi ceux des personnes qui prenait part à la traite. Il s'occupait de culture. Vers la fin de 1680 il avait vingt arpents de terre en culture et douze têtes de bétail; onze censitaires habitaient la seigneurie et cultivaient quatre-vingt-dix arpents de terre.

En 1687 le Seigneur de Verchères fut obligé de suspendre les travaux de sa ferme pour aller, avec le gouverneur Denonville, faire la guerre aux Tsonnon-touans. Cette expédition se composait de cent sauvages du Sault, de soixante sauvages de la Mon-

---

<sup>1</sup> Pierre Margry: *Etablissements des Français dans l'Amérique Septentrionale*, vol. I, p. 413.

tagne, de quarante Hurons de Lorette, de soixante Abénakis, de plusieurs Algonquins, et de 1800 soldats divisés en quatre bataillons de troupes régulières, et de miliciens. C'était à la vérité un assemblage bien étrange à voir: des sauvages aux figures barbouillées de peintures de couleurs voyantes, plusieurs portant des cornes sur la tête, des gentilshommes de France, des miliciens pris sur les fermes, des troupes régulières venues de France; des sauvages de différentes tribus; quelques-uns de ces derniers chantaient sur la marche, avec tous les désaccords imaginables, des chansons de guerre et de mort; ils passaient les nuits à dancer leurs danses tapageuses et dans des orgies les plus épouvantables.

En 1694, M. de Verchères fut nommé lieutenant. Il mourut le 26 février 1700.

A l'époque de sa mort le Sieur de Verchères recevait une pension de cent cinquante livres, en récompense des services rendus au roi et à la colonie. En 1701, cette pension passa à sa fille Magdelaine de Verchères, avec condition que celle-ci prendrait soin de sa mère. Après la mort de Madame de Verchères Magdelaine continua à retirer la pension.<sup>1</sup>

Mademoiselle de Verchères épousa en 1706 un officier des troupes de la Marine, Pierre-Thomas Tarieu, sieur de la Pérade, fils du sieur de La Naudière.

La famille de La Naudière a rendu d'importants services au roi. Un descendant direct de Magde-

<sup>1</sup> Archives de la Colonie, B. 23, p. 203.

laine de Verchères habite aujourd'hui la ville de Joliette (P.Q.)<sup>1</sup> Madame de la Pérade décéda le 8 aout 1747, emportant dans sa tombe l'estime et le respect de toute la colonie.

---

<sup>1</sup> Le Lieutenant Colonel Charles Tardieu de La Naudière de Joliette est actuellement en Belgique ou en France, sur la ligne du feu. Lui et Madame Alice de La Naudière, épouse de Rientord Nelson de Québec, sont les seuls héritiers directs de Magdelaine de Verchères.

M. Pierre George Roy, de Lévis donne une histoire complète de la famille de Verchères, dans son ouvrage intitulé: La Famille Jarret de Verchères. M. l'Abbé Baillargé, curé de Verchères, a aussi fait un excellent travail sur cette famille.

## NOTES SUR LES ILLUSTRATIONS

Les excellentes illustrations produites spécialement pour ce volume, ajoutent beaucoup à l'intérêt du récit.

Le Frontispice, une charmante esquisse du vieux moulin situé près du site du Fort de Verchères, est dû au pinceau de Son Altesse Royale La Princesse Patricia, qui a généreusement consenti à appuyer de son talent le succès de notre ouvrage.

M. Gerald S. Hayward a contribué le superbe portrait de Magdelaine de Verchères. Celui-ci a été fait d'après une ancienne estampe autrefois la possession de Lord Lisgar, Gouverneur Général du Canada en 1869. Dans l'original, la jeune fille se tient auprès d'un foyer tels qu'ils s'en trouvent dans les Manoirs Seigneuriaux de France. À l'arrière-plan de la peinture, M. Hayward a très heureusement introduit une vue du Fort et du St-Laurent. Cet artiste qui a ressuscité l'art de la miniature en Amérique, a exhibé de ses œuvres à la Royal Academy à Londres. Il a exécuté plusieurs commandes de membres de la Famille Royale et a eu l'honneur de peindre le Czar de Russie et l'Impératrice Douairière. À la récente exposition de la Royal Canadian Academy à Montréal, on pouvait admirer 23 miniatures de M. Hayward. Parmi celles d'un intérêt tout spécial pour les Canadiens se trouvaient les portraits de Lady Minto et de Lady Eileen Elliot.

La réception de l'envoyé de Phips à Québec en 1690 par le Comte de Frontenac, est l'œuvre du Président de la Royal Canadian Academy, M. William Brymner, qui a exposé au Salon de Paris et à la London Academy. Des échantillons de ses œuvres les plus récentes étaient à l'Academy en décembre dernier. La Galerie Nationale et les Archives possèdent d'excellents spécimens de son art.

Trois des illustrations dans le volume ont été offertes par M. Charles William Jeffreys. Elles représentent l'Attaque du Fort de Verchères, la Délivrance du Fort et le Comte de Frontenac prenant part aux réjouissances des Indiens. M. Jeffreys est un artiste bien connu par ses contributions aux publications importantes des États-Unis et du Canada. Il a récemment illustré une série de volumes intitulés "Chronicles of Canada," et dans le moment s'occupe d'orner les œuvres de Haliburton. Ses dessins de "Sam Slick" sont remarquables de talent.

Une autre illustration, La Traite des Fourrures à Montréal est d'après le dessin de M. George A. Reid, R.C.A., ancien Président de la Royal Canadian Academy. M. Reid est un portraitiste distingué et en même temps il a exposé plusieurs paysages de mérite. Des échantillons de son art sont à la Galerie Nationale et aux Archives à Ottawa.

La reproduction en couleur de ces peintures a été exécutée avec succès sous l'habile direction de M. A. E. Mortimer, Ottawa.

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Les principaux documents à consulter, sur l'histoire de Magdeleine de Verchères sont les manuscrits suivants:

"Relations des faits héroïques de Mademoiselle Marie-Magdeleine de Verchères contre les Iroquois, âgée de quatorze ans, en l'année 1692, le 22 octobre à huit heures du matin.—Archives du Ministère des Colonies. F. 3, 7, fo. 434.

Lettre de Mademoiselle de Verchères à la comtesse de Maurepas, 15 octobre 1699. Archives du Ministère des Colonies, F. 3, 6, fo. 341.

Ces documents furent découverts par M. Edouard Richard, du Département des Archives du Dominion.

Les pièces les plus dignes de foi, traitant des usages et coutumes de les habitants de la Nouvelle France, depuis la création du Conseil Souverain jusqu'à la mort de Frontenac, sont:

Pièces manuscrites:Archives du Ministère des Colonies.  
Série B. Lettres envoyées.  
Série C. Lettres reçues.  
Correspondance générale.

Ces pièces manuscrites sont des lettres échangées entre le gouvernement Français et les gouverneurs et les Intendants du Canada. Elles se rapportent à la vie politique, économique, religieuse et militaire de la colonie.

"Commerce de l'Amérique Française. (M.SS Archives Canadiennes, M. 133).

Ce manuscrit contient des détails intéressants sur le commerce du Canada avec la France et les Indes Occidentales.

Documents imprimés :

Edits, Ordonnances royaux, Déclarations et Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, concernant le Canada, Québec, 1854.

Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle France, Québec, 1885.

On trouve dans ces deux collections, et spécialement dans la première, des observations et des renseignements très importants, sur l'action directe de la Cour de France, dans la colonie; la seconde collection se rapporte plutôt aux pouvoirs administratif et législatif de l'Intendant et du Conseil Souverain.

Les Relations des Jésuites contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus, dans la Nouvelle France, Québec, 1858.

Quoique ces relations se rapportent surtout aux travaux des missions parmi les tribus sauvages, elles exposent aussi la politique du gouvernement Français à l'égard des sauvages, et elles contiennent des détails du plus haut intérêt sur la vie des colons dans les premiers temps de la colonie.

Collection de Manuscrits contenant des lettres, des mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle France, Québec, 1883.

## 162 UNE FILLE DE LA NOUVELLE-FRANCE

L'histoire documentaire de l'Etat de New York. E. B. O'Callaghan, Albany, 1849.

Documents relatifs à l'histoire coloniale de l'Etat de New York. E. B. O'Callaghan, Albany, 1856.

Les Publications de la Société Camden, Londres, 1903.

Ces diverses publications renferment plusieurs correspondances officielles, des mémoires, des journaux, des rapports, des statistiques etc. Ces pièces jettent une abondante et sûre lumière sur l'organisation de la colonie, la teneur des seigneuries, le commerce et la traite des pelleteries, et sur les diverses formes de l'activité industrielle et autres de la colonie.

Lettres de la Révérende Mère Marie de l'Incarnation, Tournai, 1876.

Bien que ces lettres s'occupent surtout du mouvement religieux dans la colonie, on y trouve, cependant, des détails intéressants sur l'influence politique du clergé, le profond sentiment religieux des habitants du pays, et sur les événements les plus remarquables arrivés dans la colonie.

Perrot (Nicolas). Mémoire sur les mœurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique Septentrionale, Leipzig et Paris, 1864.

La Hontan: Nouveaux Voyages de M. le baron de La Hontan dans l'Amérique Septentrionale. La Haye, 1704.

De ces deux livres, le premier peut être considéré comme un rapport officiel sur les sauvages pour l'information du gouvernement français à l'époque

où il cherchait un système d'administration à l'égard des peuplades sauvages. A ce point de vue, ce livre a une importance toute spéciale. Quant au second livre, bien qu'il s'occupe spécialement des sauvages, il renferme aussi de nombreux détails sur la vie des colons, à l'époque de Frontenac. Il ne faut pas oublier, cependant, que La Hontan se fait très peu scrupule de sacrifier la vérité, pour donner plus de verve ou de piquant à son récit.

Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert, Paris, 1861.

Cette importante collection nous fait voir l'origine et le développement de la politique coloniale française de Louis XIV et de son habile ministre.

Mandements des Evêques de Québec, Québec, 1887.

Ces lettres pastorales des Evêques aux prêtres et aux fidèles de leurs diocèses, montrent les rapports intimes du clergé et les administrateurs civils et politiques, la multiple influence des curés sur leurs paroissiens, l'instruction religieuse donnée aux colons. Ces documents épiscopaux nous montrent en un mot, l'influence qu'exerçait l'église au Canada.

Latour. Mémoire sur la vie de Mgr. de Laval. Cologne, 1761.

Ce petit livre nous fait voir, mieux que tous les autres, l'influence de Laval et des Jésuites sur le gouvernement français; il expose les grandes luttes

qui se sont livrées dans le pays au sujet de la traite de l'eau de vie; on y trouve aussi plusieurs observations sur l'éducation, l'administration de la justice, et sur les autres institutions publiques.

Margry (Pierre). Découvertes et établissements des Français dans l'Ouest et dans le sud de l'Amérique, 1614-1698, Paris, 1879.

C'est une collection de documents originaux relatifs aux diverses expéditions et découvertes françaises en Amérique entre 1614 et 1698.

Saint-Simon. Mémoires de Louis XIV et de la Régence, Paris, 1901.

C'est une oeuvre anglaise assez commode de forme contenant une sélection des Mémoires de Saint-Simon. L'auteur a réuni, en un volume, tout ce qu'il a trouvé dans ces mémoires se rapportant à Louis XIV et à la Régence. L'importance de ces mémoires pour une bonne connaissance des affaires intimes de la Cour de France sous le Roi Soleil, et sous la Régence est bien connue.

Knox. Le Journal du Capitaine John Knox. Publié par M. A. G. Doughty, Toronto, 1914.

Parkman. Le Vieux Régime en Canada. (Old Regime in Canada). Toronto, 1900.

Parkman. Comte de Frontenac et la Nouvelle France, sous Louis XIV. (Count Frontenac and New France, under Louis XIV). Boston, 1897.

Susane. Histoire de l'ancienne Infanterie Française. Paris, 1849.

Sulte. Le Régiment de Carignan. (Mémoires de la Société Royale du Canada, 1902).

Munro. Le Système Seigniorial en Canada. (The Seigniorial System in Canada). New York, 1907.

Doutre et Lareau. Le Droit Civil Canadien. Montréal, 1872.

Recensement. (Census) du Canada, vol. iv, Ottawa, 1876.

Salone. La Colonisation de la Nouvelle France, Paris, 1906.

Cahal. Le Conseil Souverain de la Nouvelle France. (The Sovereign Council of New France). New York, 1915.

Pour la Famille de Verchères:

Baillargé (F. A.) Marie Magdelaine de Verchères, 1913.

Roy (P. G.) La Famille Jarret de Verchères, Lévis 1908.



- ALGONQUINS, les, assistent les Français contre les Iroquois, 17, 22
- American Bank Note Company, titre et inscription de l'édition Princess de ce volume faits par,
- Aristocratie, indigence et déchéance de l', dans la Nouvelle France, 61
- Artisans, liste des, dans la Nouvelle France, 42
- Auguste, Empereur, son idée du bon citoyen, 84
- Balthazar, M., mort de, 9
- Bellestre, Picoté de, commandant le détachement de Montréal contre les Indiens, 22
- Bigeon, Jacques, condamné à la mort, 87
- Bigot, Intendant, palais de, 40
- Boucher, Pierre, Gouverneur de Trois-Rivières, reçoit de Courcelles, 16
- Bourdon, Membre du Conseil Souverain, 87
- Brymner, William, C.M.G., Président de la Royal Canadian Academy, contribue une illustration à ce volume; ses œuvres, 159
- CANADA, part prise par ses fils dans la guerre Européenne, 1
- répond à l'appel de l'Empire, 2
- description du, au 17e siècle, 8
- jeune encore, 131
- Carignan-Balthazar, Régiment de, note à 9
- Carignan, régiment de, officiers de, arrivent à Québec, 9
- Quelques mots sur le, 9
- compagnies du, laissées à Québec, 25
- établissement du, dans la Nouvelle France, 27
- Casgrain, Madame T. Chase, Régente du Chapitre Magdelaine de Verchères des Filles de l'Empire, v
- Célibataires, position peu enviable des, 35
- Censitaires, devoirs des, 55
- positions des, 59
- Chambly, nommé d'après un officier du régiment de Carignan, 13, 70
- Champigny, Intendant, décrit la condition désespérée de Québec, 125
- Champlain, Samuel de, fondateur de Québec, 4
- s'attire les hostilités des Iroquois, 5
- Château St-Louis, les troupes françaises au, 12
- Colbert, mention de, 42
- Comité des Secours établi pour venir en aide aux mendiants, 94
- Couteaux, rareté des, dans la colonie, 79
- Coutumes coloniales, particularités des, 78
- Courcelles, Daniel de Rémy, Seigneur de, arrive dans la Nouvelle France, 10
- campagne d'hiver de de, 14
- résultat de son expédition, 20
- Coureur de Bois, l'attrayante carrière du, 99
- Coutumes du, 100
- Dégradation et déchéance du, 101.
- Coutume de Paris, mention de, 60
- Curé, vie dévouée du, 71

- DE L'INCARNATION, Mère Marie, son opinion sur les filles envoyées de France au Canada, 34
- De Meulles, Intendant, sur le caractère du peuple, 62
- Denonville, Marquis de, Gouverneur, demande assistance pour M. de St. Ours, 47  
—son opinion sur la noblesse, 49  
—conseil donné à, 77
- Dorvilliers, expédition menée par, 126
- Duchesneau, Sieur de, Intendant, 37
- Eau-de-Vie, trafic de l', 104
- Éducation, effets persistants de l' première, 3  
—difficulté de l', dans la Nouvelle France, 71
- Enfants, nombreuses familles Canadiennes, 29
- État, devoirs du citoyen envers l', 3
- Étienne, Mademoiselle, accompagne les jeune filles de France, 32
- Femmes, plus héroïques que les hommes, 3  
—importation de, de France, 30, 31  
—premières mendiante de profession au Canada, 92
- Féodalité, comparaison entre la, dans l' Ancienne et la Nouvelle France, 45
- Fêtes, chez les Habitants, 79
- Fontanges, portées sur la tête des femmes de distinction, 76
- Fort Orange, les Français pénètrent jusqu'au, 20
- Fort Richelieu, les troupes de de Courcelles au, 16
- Fort Ste-Thérèse, conduite des Algonquins au, 17
- Français, succès des, sur les Iroquois, 120
- Frontenac, Louis de Buade, Comte du, réponse de, à l'envoyé de Phips, 109  
—Traits caractéristiques de, 112  
—son impression peu favorable du mode de transport canadien, 113  
—convoque les États Généraux, 114  
—réprimandé par le Roi, 115  
—commission de, comme Gouverneur, 112  
—les Indiens reçoivent, 116  
—chante les chants de guerre et danse avec les Sauvages, 117  
—discours remarquables de, 119
- Gaudais, Sieur, instructions à, 85
- "Girl Scout," la première, dans le Nouveau Monde, 148
- Gouvernement Municipal établi par Frontenac à Québec, 115
- Habillement des Habitants, 78
- Habitants, goûts dispendieux des, 75
- Hayward, Gerald S., peintre de miniatures, contribue le portrait de Magdelaine de Verchères, 158
- Herbes sauvages, décrets concernant les, 89
- Héroïsme, appel à l', 131

- Hertel, François, Sieur de Rouville, histoire de, 50
- Incendies, méthodes pour éteindre les, 91
- Indes Occidentales, commerce des, 41
- Indiens, coutumes des, 13  
—nécessaires à la subsistance de la Colonie, 9  
—des hauts lacs descendent à Montréal pour le commerce, 97  
—incursions répétées des, 118
- Industries, encouragement aux, 41
- Iroquois, efforts des, pour exterminer la colonie Française, 4  
—tentative des, d'exterminer les Hurons, 5  
—marche de l', 12  
— Brusque dénouement de la conférence de paix avec les, 21  
—résultat de la seconde expédition contre les, 24  
—discours de Frontenac aux, sans succès, 119  
—ruses des, 122  
—activité des, 128  
—meurtre du frère de Magdelaine par les, 132  
—meurtre du beau-frère de Magdelaine par les, 152
- Ivrognerie, règne de l', 105
- Jamestown, fondation de, note p. 6
- Jarret, Antoine, frère aîné de Magdelaine, 150  
—François-Michel, meurtre de, par les Iroquois, 152  
—François, Sieur de Verchères (voir Verchères)
- Marie-Jeanne, histoire de, 151  
—Pierre, histoire de la courte vie de, 152
- Jeffreys, C. W., artiste Canadien, contribue trois dessins à ce volume, 159
- Jésuites, souffrances des, 5
- Joliet, Madame, détenue par Phips, 109
- Justice, administration de la, 85
- La Chesnaye, attaque sur, 119
- Lac Champlain, descente des Mohawks par voie du, 13
- LaFontaine, Pierre, arrivée de, avec recrues au Fort de Verchères, 139  
—Inquiétudes de son épouse, 144
- La Motte, de, officier du Régiment de Carignan, 47
- Langlois, Noel, devient Seigneur, 62
- La Tour, de, Abbé, cité, 76
- Laval, Évêque, combat Frontenac, 116
- LaViolette, serviteur au Fort de Verchères, 135
- LeMoynes, Charles, commande le détachement de Montréal contre les Indiens, 22
- Louis XIV, Roi de France, Sollicitude de, à l'égard de la Nouvelle France, 7, 9, 11  
—assume la direction de la Nouvelle France, 7  
—sur le devoir d'un sujet, 8  
—sentiments paternels de, 96  
—traits caractéristiques de, 111  
—Frontenac réprimandé par, 115

- Madry, Jean, obtient le diplôme du roi, 61
- Manoir, construction d'un, 67
- Mariages, récompenses et pénalités par rapport aux, 30  
—méthodes pour l'arrangement des, 35
- Mendiants, apparaissent en grand nombre, 92  
—élèvent des huttes et deviennent agressifs, 93  
—édits contre les, 94
- Militaire, colonisation, du pays suggérée par Talon, 27
- Monnaie, proposition de frapper la, en Canada, 42
- Modes, Règles des, à Québec, 75
- Mohawks, les, font descente sur les établissements français, 13  
—rencontre des, avec les français, 13, 17, 20
- Moissonneurs, protection des, 127
- Monerie, Lieutenant de la, secourt le Fort de Verchères, 146
- Montréal, fortifications de, affermies, 124
- Morel, Thomas, unit dans le mariage les parents de Magdelaine, 150
- Mortimer, A. E., dirige la reproduction des peintures, 160
- Négoce des Fourrures, importance du, 97
- Nouvelle Angleterre, secours donnés aux Iroquois par la, 122
- Nouvelle France, importance de la, rapports au Roi, 7  
—restrictions dans la, 84  
—terreur et souffrances dans la, 125
- New York, projet d'envahir, 124
- Occupations, variété d', 72
- Ottawa, rivière, fermé au trafic par les Iroquois, 122
- Patricia, Son Altesse Royale, contribue le frontispice de ce volume, 158
- Pensions accordées aux grandes familles, 29
- Perrot, Marie, devient l'épouse du Sieur de Verchères, 150
- Perwick, William, son opinion sur l'émigration en Canada, 33
- Phips, William, demande la reddition de Québec, 108
- Plaines d'Abraham, les mendiants établis sur les, 93
- Population, augmentation relative de la, 37
- Punitions, curieuses formes de, 87
- Québec, fondé en 1608, note p. 6  
—modes à, 75  
—gaietés à, 76  
—Phips demande la reddition de, 108  
—incapable de nourrir ses défenseurs, 110  
—Frontenac établit une espèce de Gouvernement Municipal à, 115  
—les fortifications de, affermies, 124
- Raquettes, description des, 14
- Relations des Jésuites, mention des, 7
- Repentigny, le Gardeur de, commande les détachements de Québec contre les Indiens, 22

- d'envahir,
- d', 72
- né au traf-
- s, 122
- e Royale,
- tispice de
- aux gran-
- at l'épou-
- hères, 150
- n opinion
- Canada,
- ande la
- ; 108
- les men-
- i, 93
- ion rela-
- rmes de,
- note p. 6
- ddition
- rir ses
- me es-
- it Mu-
- affer-
- les, 14
- men-
- r de,
- ments
- diens,
- Richelieu, rivière, forts cons-  
truits sur la, 13
- Reid, G. A., R.C.A., contribue  
des peintures à ce volume,  
159
- Rouville, Sieur de, mention de,  
50
- Sallières, M., de, mention de,  
note p. 9
- Salubrité, règlements concer-  
nant la, 91
- Scalps, récompenses offertes  
pour, 124
- Schenectady, les français se  
préparent à descendre sur,  
18
- Schuyler, Pierre, incursion par,  
123
- Seigneuriale, Tenure, formes  
de, 55
- Seigneuries, origine des, 27  
—méthode de formation des,  
65
- Seigneurs, assistance pécuni-  
aire recherchée pour les fa-  
milles des, 47  
—vie des, 48  
—terrains concédés aux, 52  
—privilèges des, 56  
—autorité des, 57  
—pouvoirs juridiques des, 58  
—part active prise par les,  
dans la défense du pays, 64
- Serviteurs, esprit d'indépen-  
dance des, 49
- Sillery, les troupes de de Cour-  
celles prennent abri à, 15
- Sorel, nommé d'après un offi-  
cier du Régiment de Cari-  
gnan, 13
- Souverain, Conseil, création  
du, 85  
—devoirs du, 89, 92
- St-Martin, la, observance de, 79
- Talon, M., Intendant de la  
Nouvelle France, arrive à  
Québec, 10  
—suggère la colonisation mi-  
litaire, 27  
—demande des femmes pour  
la Colonie, 29  
—rapport de l'administration  
de, 39
- Tarieu, Pierre Thomas, sieur  
de la Pérade, épouse Mag-  
delaine de Verchères, 156
- Trois-Rivières, donne hospita-  
lité aux troupes, 16  
—fortifications de, affermies,  
124
- Titres et distinctions, pour  
quels services rendus, 61
- Tracy, M. Prouville de, arrive  
à Québec, 9  
—Mission de de, 11  
—neveu de de, tué par les  
Mohawks, 20  
—commande l'expédition con-  
tre les Mohawks, 22
- Ursulines, Supérieure des, fait  
rapport, 34
- Vaudreuil, Philippe de Rigaud,  
Marquis de, commande les  
forces contre les Iroquois, 120
- Verchères, Fort de, attaque des  
Iroquois sur le, 118  
—condition négligée du, 134  
—occupants du, 135  
—réparations au brèches du,  
137  
—secours au, 146  
—position dangereuse du, 151
- Verchères, Marie Magdelaine  
de, rallie ses frères à la dé-  
fense de l'étendard des Bour-  
bons, 2  
—le produit de son temps, 3

- sentiments de, devraient être gravés dans le cœur de tout Canadien, 2
  - se rappelle des leçons de ses parents, 3
  - l'inspiration de, 4
  - frère de, tombe victime de l'Iroquois, 119
  - aide sa mère à repousser les Indiens, 119
  - histoire de, cachée pour 200 ans, 132
  - ambitions de, 133
  - première attaque de l'Iroquois sur, 135
  - conseils à ses frères, 138
  - sollicitude de, pour les siens, 140
  - sages plans de, 141
  - veillée de, 142
  - réussit à tromper les sauvages, 143
  - sauve le linge resté sur le rivage, 145
  - mariage de, 156
  - mort de, 157
  - monument à, 148
- Verchères, François Jarret, Sieur de, arrive au Canada, 5
- fonde la Seigneurie de Verchères, 149
  - noms de la famille, 150
  - son importance, 150
  - opinion de, sur l'usage de l'eau-de-vie, 154
  - mort de, 156
  - transport de la pension de à Magdelaine, 156
- Verchères, Pointe de, Monument sur la, 148
- Villeray, Membre du Conseil Souverain, 87
- York, Duc de, les français envahissent le territoire du, 18

5  
r-  
e  
e  
r-  
il  
r-  
8